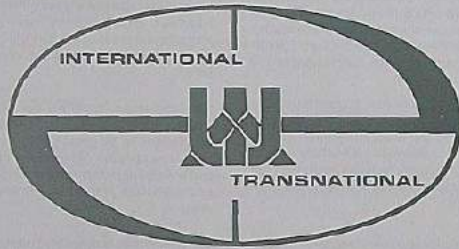


TRANSNATIONAL

# ASSOCIATIONS

TRANSNATIONALES



Respect for  
International Humanitarian Law

La contribution des ONG  
au Sommet de Rio

1992 - n° 2

The review of international  
associations and meetings

Revue bimestrielle mars-avril 1992  
Bureau de dépôt: Bruxelles X

La revue des associations et  
des réunions internationales

TRANSNATIONAL

# ASSOCIATIONS

TRANSNATIONALES

43<sup>ème</sup> année

times a year.

The purpose of the studies, surveys and information included in this periodical concerning the international and transnational networks of nongovernmental organizations is to promote understanding of the associative phenomenon in a human society which continues to grow and evolve regardless of the consequences.

The programme of the review, in accordance with the principles of the UAI, is intended to clarify general awareness concerning the associative phenomenon within the framework of international relations and, in particular, to inform associations about aspects of the problems which they tend to share or which are of common interest to them.

The columns of this review are open to association officers, research workers and specialists of associative questions. The articles do not of course necessarily reflect the point of view of the publisher.

Cette publication, éditée par l'UAI, se présente à ses lecteurs sous la forme d'une revue de période bimens-trielle.

Son objet associatif d'études, d'enquêtes, d'informations, au service des réseaux internationaux et transnationaux d'organisations non gouvernementales, s'attache aux idées et aux faits d'un phénomène de société humaine en expansion continue et en évolution hâtée.

Son programme, conforme aux principes et aux méthodes de l'UAI, vise, en général, à éclairer les connaissances du grand public sur la vie associative dans la perspective des relations internationales et, en particulier, à informer les associations des divers aspects de leurs problèmes propres et d'intérêt commun.

Les colonnes de la revue sont ouvertes à la fois aux responsables d'associations, chercheurs, spécialistes des matières associatives, dont les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue de l'éditeur.

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS EXECUTIVE COUNCIL COMITE DE DIRECTION Président: Auguste VANISTENDAEL (Belgique) Secrétaire général de Coopération et solidarité. Vice-Présidents: Paul CARON (USA) Financial expert Raymonde NARTINEAU (Canada) Chargée des relations avec les ONG, Office européen des Notions Unies S.A. SAXENA (India) Former Director Of the International Coöperative Alliance. Trésorier général / Treasurer General: Paul E. HIERNAUX (Belgique) Président honoraire de l'Association des chambres de commerce et d'industrie européennes (EURO-CHAMBRES).	Secrétaire général / Secretary-General: Jacques RAEYMAECKERS (Belgique) Ambassadeur honoraire. Membres / Members: F.W.G. BAKER (U.K.) Executive Secretary, International Council of Scientific Unions. Christian DE LAET (Canada) Institut Gamma, Montréal Philip EVERTS (Netherlands) Professor, Leiden University. Johan GALTUNG (Norway) Professor of Peace Studies, University of Hawaii. Frits HONDIJUS (Netherlands) Directeur adjoint des affaires juridiques, Conseil de l'Europe. Georges MALEMPRE (Belgique) Chef de la Division des organisations internationales non gouvernementales et des fondations, UNESCO. Marcel MERLE (Franco) Professeur à l'Université de Paris 1. Grogori MOROZOV (URSS) Maître émérite des sciences de l'Institut de l'économie mondiale, Académie des sciences de Russie.	Pierre PESCATORE (Luxembourg) Ancien juge à la Cour de justice des Communautés européennes Andrew E. RICE (U.S.A.) Former Executive Secretary of the Society for International Development Cyril RITCHIE (Ireland) President, Federation of Semi-Official and Private Internationales Institutions Established in Geneva. Myriam SCHREIBER (Belgique) Vice-présidente de la Fédération abolitionniste internationale. Egon SLOPIANKA (Germany) Vice President, Liaison Committee of Development NGOs to the European Communities Gianni TIBALDI (Italie) Professeur, Università di Padova REPRESENTATIONS PERMANENTES DE L'UAI UAI REPRESENTIVES Organisation des Nations Unies: Now York: Andrew RICE Genève: Cyril RITCHIE Paris : Maryvonne STEPHAN
--	---	---

# TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES

1992 — N° 2

Rédaction / Editorial  
Jacques RAEYMAECKERS  
Genevieve DEVILLE  
Anthony J.N. HIDGE  
Ghislaine de CONINCK  
Paul GHILS  
Myriam SCHREIBER

Published by / Publié par:  
Union of International Associations (UIA)  
(founded 1910)  
Issn-0020-6059

Editorial and Administration:  
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles (Belgium)  
Tel (02) 640 18 08 - 640 41 09  
Tx 65080 INAC B- Fax (32) 649 32 69

Editeur responsable:  
Jacques Raeymaeckers  
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles  
(Belgique)  
Tél. (02) 640 18 08 - 640 41 09  
Télécopie; (32) 646 05 25

Subscription rate: BF 1.300, or equivalent  
per year (6 issues) + postage BF 270.

Abonnement : PB 1.300 ou équivalent, par an  
(6 numéros) + Frais de port FB 270.

Method of payment:  
Mode de paiement à utiliser:

Bruxelles: Compte-chèque postal n° 000-  
0034699-70 ou Compte n° 210-0508283-55 à  
la Générale de Banque, 253, avenue Louise,  
1050 Bruxelles.

London: Account n° 04552334, National  
Westminster Bank Ltd., 21 Lombard Street.

Genève : Compte courant n° 472.043.30 Q à  
l'Union des Banques Suisses.

Paris : par virement compte n° 545150-04200  
au Crédit du Nord, 6-8, boulevard Hauss-  
mann, Paris 75009.

Copyright © 1992 by Union of International  
Associations. All rights reserved. No part of  
this work may be reproduced or copied in any  
form or by any means - graphic, electronic,  
of mechanical, including photocopying, rec-  
ording, taping, or information and retrieval  
systems- without written permission of the

Secretary General, Union of International  
Associations.

## SOMMAIRE

## CONTENTS

The Role of Non-Governmental Organizations in Health Care in Developing Countries	58
Respect for international humanitarian law: ICRC review of five years of activity (1987-1991), by Cornelio Sommaruga	62
Le droit d'ingérence humanitaire: nouveau droit en gestation ou nouvel avatar colonial ?, par Bernard Holzer	7
Justice entre les peuples. Justice entre les générations Propositions de mouvements de citoyens pour le Sommet de Rio de juin 1992	74
UNESCO + ONG = la bonne formule	92
Geographical distribution of international meetings by continent, country and city - 1990 <i>Répartition géographique des réunions internationales par continent, pays et villes - 1990</i>	10
Association News <i>Vie associative</i>	105

# The Role of Non-Governmental Organizations in Health Care in Developing Countries \*

Three NGOs, Memisa Medicus Mundi (1), HIVOS (2) and WEMOS (3), all working in the field of health care and development, presented a paper at the ACP-EP (4) Joint Assembly, Amsterdam, 23 September 1991. Their common concerns are: strategies to face the AIDS pandemic, the issue of marketing breastmilk substitutes and finally the issue on the marketing of pharmaceuticals. The challenge posed by the devastating AIDS epidemic forces the NGOs, governments and multinational organizations to reconsider their position with the aim of increasing their effectiveness by greater cooperation. The AIDS epidemic has laid bare the shortcomings of our social system and particularly its health care system. Our attention has been focused on the exploited urban poor and especially women deserted or uncared for, who show the catastrophic impact of the disease, and on the shortcomings of a seriously underdeveloped and under-funded Primary Health Care System, unable to even scratch the hard surface of the formidable challenge posed by the AIDS epidemic.

## *The role of the NGO's in the south*

NGO's working in the health sector in developing countries play a considerable role in the provision of health care. They have contributed substantially and continue to do so, to the initiation and further development of the Primary Health Care policy. Analysis of their role in present day health care services, shows that in many developing countries, NGO health services provide up to 40 % of all curative, preventive and promotive services: they also take a large share in manpower development.

That NGO's have been able to do this, reflects a considerable support from local communities, without whose contribution, financial or otherwise, they could not exist. It is this fulfillment of health needs of the communities they serve that they are more sensitive to the challenge of changing needs. Many governments recognized the essential services that NGO's are providing to communities, sharing the nation's responsibility for comprehensive health care for the population at large. For that reason gov-

ernments provided support for NGO health services through grants and subsidies. Two important factors threaten the continuity in health service provision by NGO's. The first one is the worsening economic position of many developing countries, which has invariably led to governments withdrawing or diminishing financial support to health services provided by their own NGO's. This has to be alleviated by increasing the level of cost-sharing by local communities and an increasing demand for supplementation to international donor NGO's. However there are limits to the level of cost-sharing as it may negatively affect accessibility of the local poor to health care. The second factor has been the emerging AIDS/HIV epidemic overstretching available health care resources and demanding large additional funding to meet the new challenge. Looking at the first factor one has to conclude that governments have decreased their overall spending on health care in many cases to less than 5 % of national expenditure. The reasons for this have been amply elaborated on in other meetings. Natural disasters, war and political incompetence are further complicating the emergence of "Health for all in the year 2000". The lip service given by some governments to Primary Health Care appears sometimes more geared towards eliciting funds from the international donor community than representing areal commitment to implement PHC. Mburu (5) from Kenya, called this the "rhetoric implementation of PHC" as he observed little real change towards equitable health care distribution in African countries. Wherever a shift in health expenditure has been noted, this appeared largely to be caused by a decrease in expenditure for curative services and not by an increase in health care to the community at large.

It is precisely this generally poorly developed underfunded and unequitable health service that is confronted by the second factor, the AIDS epidemic. In view of the discussion of today we do not need to elaborate on the severity of the problem that AIDS/HIV related diseases pose to all of us. Needless to say, it has become clear that the heaviest burden is inflicted on the Southern countries. In recent articles by Anderson (6) and Potts (7) the present status and the predictions for the future are given within reasonable limits. The picture is very grim indeed, as a considerable segment of the young productive age group will be taken out of the community, while in the coming decennia a gradual reduction in population growth may result in

\* Reproduced from *Medicus Mundi International Newsletter* 43, 1991.

an actual decline of populations, first in the cities, claiming its victims predominantly among the poor and in a later stage in rural areas. Women and their children are most affected. The expected number of orphans will rise from around 5% to 12% and higher, complicated by a diminishing ability of communities to take on this additional burden, is of much concern to all of us. How to proceed in the future is an important matter for consideration by all concerned, in particular for the partner NGOs in the ACP countries and the national and international donor community. NGO's contributions were made in such diverse fields as the perennially needed medical care for patients, provision of information on AIDS-care and prevention to health care and community development workers, as well as support to initiatives of specific groups of AIDS-victims pressing for protection against discrimination or even outright expulsion from their society.

### ***NGO's in developing countries and multilateral organizations***

In the framework of the National AIDS Control Programmes WHO recognizes the actual role of NGO's and has adopted the guideline that 15% of funds for the NACP is to be channelled to local NGO's. In relation to the mentioned NGO share of 40% of the health services in developing countries, this amount is still disproportionate; but at least it shows a change.

WHO's promise of mediation at the level of national governments to share 15% of their funds with local NGO's is to be commended and to be pursued vigorously. The international NGOs are less positive about the level of direct funding as reflected in the WHO partnership fund. This is only about 1% of the budget of the Global AIDS Programme (GPA) and needs reconsideration as well as the bureaucratic procedure which causes delays by the need for governmental approval for local NGO initiatives. Several NGO's are encountering obstruction or even damaging interference from multilateral organizations which are not geared towards taking into account local capacities. Worse, they do not respect programmes which have been developed by local NGO's in response to and with participation from local communities. Such an insensitive approach as pursued a.o. by UNICEF, should be avoided. The utilization of NGO's by the EC generally and the AIDS Task Force as executive office has remained minimal in the past. Existing local NGO activities as they often arise out of local initiatives, do address local needs and are executed by the people themselves. Funding by the EC towards local NGO's, could be channelled through international Non Governmental Development Organizations (NGDO) who do have along standing established development cooperation with these NGO's or through local NGO umbrella organizations.

### ***NGO's contributions***

In AIDS control and prevention Non Governmental Organizations in the north have assisted local NGO's in the south in a variety of ways. In the beginning the emphasis was on setting up country level NGO working committees which were followed by local networks with the aim of dissemination of information. NGO's have the capacity to support groups such as homosexuals, prostitutes and drug

addicts against infringements of their fundamental human rights and to press their governments for policy changes. On a small scale NGO's have made a start to put these policies in practice.

In the health care sector priorities were the provision of serological tests to enable safe blood transfusions and providing sterilizing equipment. In several countries laboratory tests for safe blood transfusion are even at this stage not regularly provided through government supply channels. While NGO's remain to see it as their task to facilitate networking, dissemination of information, self-organization and supporting emancipatory initiatives, patient care and counselling by now pose a serious problem in view of the enormous demand for medical and social care which can not be met by existing health facilities, for reasons mentioned. Several hospitals are reporting a 50 to 98% sero-positivity rate among hospital inpatients!

A major secondary epidemic of tuberculosis on the basis of loss of protective immunity due to the AIDS virus is likely to affect non-HIV population groups, threatening to annihilate all previous gains in TB control.

### ***Future policy***

To stem the tide of the spread of the AIDS virus NGO's have to focus on 3 types of intervention.

1. change in sexual behaviour aiming at lowering the number of different sexual partners. This will be a longterm process as it involves cultural aspects;
2. safe sex promotion aimed at high risk groups in the society, estimated to be 1% of the female population (woman with many partners) and 20% of the male population (clients of the first mentioned group). This intervention is most effective in the beginning of the epidemic as it contributes heavily to intra urban and urban to rural transmission of the virus;
3. early detection, treatment and prevention of sexual transmitted diseases, as these diseases often unnoticed, especially in women, greatly enhance the spread of the virus;
4. provision of safe bloodtransfusions.

Extending medical care to AIDS patients and counselling services to HIV positive persons will take a large share of resources of the health services. Coping with the social and economic impact of the disease on communities, especially the care for families and orphans, poses a nearly unsurmountable challenge to the health and social services. An important target group will be the school-age child aiming at preventing young people of school-age to enter into the infectious pool. In this issue it is important to mention that particularly young women are vulnerable to exploitation by older males. The witness of schoolgirls prostituting themselves to be able to pay their school fees is not only pathetic, but serves to illustrate the need, not only for educational support of affected families, but also to continue government subsidized education.

### ***Integration with Community Based Primary Health Care and local development***

The NGO's strongly emphasize the need to integrate home care at village level within the framework of community development and in particular in community based

primary health care. AIDS, although of enormous dimensions, is not the only serious health problem confronting poor communities. Funds made available in the framework of AIDS control and prevention should be geared towards strengthening the primary health care programme and its integration into local development initiatives. It would be shortsighted to let AIDS care activities stifle the gains achieved in the development of primary health care over the last 15 years. We would agree with Jonathan Mann's statement quoted "Progress in HIV/AIDS control and prevention will not be possible without substantial improvement and acceleration of effective Primary Health Care programmes".

#### *NGO network.*

As is the case in neighbouring countries, the Dutch NGOs and the Ministry for Development Cooperation (DGIS) have organized themselves into an AIDS Coordination Group, which has a bureau with staff at the Royal Tropical Institute. Through this network the NGO's keep up with the developments in the field of AIDS control and prevention, while linking up with other countries, network and through its member organizations with WHO. The NGO's stress that a representative from the NGO's network should be invited to the newly created Expert Advisory Committee of the EC ATF, as well as being part of the EC ATF information network.

#### *Aspects of NGO funding*

In view of the continuing inequity in the distribution in health care resources in many developing countries, the Dutch NGO's would also question the continuous high level of bilateral, or government to government, donor assistance. Specifically in those countries where the government continues to deny local NGO's their proportional share of the national health budgets, the EC and European governments should consider to increase (direct) funding of NGO health care through their national organizations and associated international NGO's.

Lastly, to enable NGO's and their in-country associated local NGO's to make proper use if the EC resources committed to prevention and control of AIDS, the procedures for co-financing should be as transparent as possible. The administration should respect the development nature of local NGO's and delegate part of the accountability for project implementation to European NGO with experience in this field. The EC ATF works on a funding scale which is often beyond local NGO capacity. NGO's with strong existing links with local NGO's could therefore be instrumental to manage blockgrants for several small scale projects at the level of the developing country. This possibility should increasingly be made available.

#### *Policy on marketing breastmilk substitutes and pharmaceuticals*

Health problems are not only the consequence of viral or bacterial infection. Health problems are also caused by irresponsible marketing of companies working in the health care sector. Two specific health issues are extremely

important in ACP-EC collaboration, i.e. the marketing of breastmilk substitutes and the export from the EC to the ACP countries of pharmaceuticals. The Dutch NGO's support the principle of one standard for exports and imports of products which are harmful to public health. It is considered inconceivable and irresponsible that products which are deemed harmful elsewhere should be allowed to be exported. To start with the breastmilk substitutes: in 1981 the World Health Assembly adopted the International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes. The reason was that marketing of babyfoods was responsible for the death of many infants. Now, 10 years later, it appears that the problem remains yet unresolved. A recent study by the International Organization of Consumers Unions monitoring the marketing of baby-foods in many countries, found hundreds of violations of the Code. Just three weeks before the ACP-EC Assembly a first draft text, regulating exports of breast-milk substitutes, was released. It obliges manufacturers to allow EEC rules for labelling and composition. Unfortunately the Commission fails to address the marketing issue. It says: "We cannot legislate for other countries". That is true. But aren't there possibilities under the Lomé Convention?

Adding an additional protocol about the export of baby-food to the Lomé Convention has been suggested as an alternative. Export legislation for breast-milk substitutes might be worked out along the same line as the Article about the Transboundary Movement of Chemical Waste in the Treaty. The second remark was about the export of pharmaceuticals. The acquisition and distribution of essential drugs represent a major problem for many developing countries. The global Essential Drugs Strategy developed by WHO can work only if activities concentrate, not just on providing essential drugs, but also on reducing the number of drugs and eliminating those deemed in appropriate and ineffective in both public and private sectors.

As a major exporter and donor of drugs, the EC should be responsible for restricting the export of pharmaceuticals unlicensed in the Community, as well as promoting that only Essential Drugs be donated or sold to developing countries, as is being done by most development conscious NGO's. Recent studies by several European consumer groups give an indication of the scope and proportion of the export of banned drugs. Approximately one out of every four drugs exported from Germany to the Third World has never been sold in Germany itself or has not been marketed there for at least 15 years. These exports include 87 pharmaceutical products that have been withdrawn from the German market. Another study found only 484 (16%) essential drugs among the more than 3000 drugs offered by European companies in the Third World. A most important step can be made at this stage, is the implementation in the Community of the Prior Informed Consent procedure for the export of unlicensed drugs, products that fall into this category could be allowed to be exported only after Prior Informed Consent by the importing country. At this moment at least two Member States (Germany and Holland) seem to support this idea, it would be very important to obtain more support by others. A last remark concerned the donation of drugs. In order to safeguard the responsible donation of drugs the Commission should promote the further development of so called "Guidelines for drugs donations" which should be integrated in Commission policy and criteria applied for cofinancing development projects in the health sector.

### **Recommendations**

In view of the importance of the EEC as a donor, and in view of persisting and worsening problems in health care development in many ACP and other developing countries, the three NGO's requested:

- that the EEC and ACP countries acknowledge the contribution of NGO's in health and development;
  - that the EEC-ACP Joint Assembly requests the Commission to prepare a draft document on policies in the field of health care development, and that in the formulation of such document also NGO's are consulted;
  - that the Commission will soon produce concrete steps towards the implementation in the Community of the Prior informed Consent procedure for the export of unlicensed drugs. We ask the Assembly to urge the Commission to do so;
  - that the community and the ACP Countries will jointly address the issue of the marketing of breastmilk substitutes, so as to protect and promote breastfeeding on both European and ACP territory;
- a transparency of funding procedures that will facilitate the role of northern and southern NGO's in supporting the development of integrated strategies for the implementation of both AIDS-care and prevention;
  - a shared concern for the human dignity of AIDS/HIV patients and the need to support emancipatory initiatives.

21 September 1991

- (1) Memisa Medicus Mundi, Rotterdam.
- (2) Humanistic Institute for Development Cooperation, The Hague (HIVO).
- (3) Working Group Medical Development Cooperation, Amsterdam (WEMOS).
- (4) Africa Caribbean pacific · European parliament.
- (5) Mburu F. M. *Social Science and Medicine*, vol 15 A (1), 1981.
- (6) Anderson R. M. et al. *Nature*, vol 352, 15 August 1991.
- (7) Potts M. et al. *The Lancet*, vol 338, 7 September 1991.

# Respect for international humanitarian law : ICRC review of five years of activity (1987-1991) \*

by Cornelio Sommaruga \*\*

*One of the main objectives of International Conferences of the Red Cross and Red Crescent, which bring together Red Cross and Red Crescent institutions and the States party to the Geneva Conventions, is to promote respect for international humanitarian law during armed conflicts.*

*The 26th International Conference of the Red Cross and Red Crescent, which was to be held in Budapest between 28 November and 6 December 1991, was postponed indefinitely because of political differences. The ICRC deplors this regrettable state of affairs; it nevertheless wishes to make known and share its thoughts and concerns with regard to respect for humanitarian law. It is therefore today sending, to all States party to the Geneva Conventions and National Red Cross and Red Crescent Societies, The text of the report it had intended to present on the subject at the Conference.*

*In view of the serious humanitarian issues to which it refers and the urgent attention they require, I am convinced that the publication of this report will help us pursue a dialogue which is more necessary than ever with all States and National Societies.*

Only a few years ago, the climate that prevailed in international relations could certainly justify the scepticism of those who regarded international meetings as no more than a ritual exercise, too often lacking any real purpose. The division of the world into blocks entrenched in antagonistic and seemingly irreconcilable ideological positions nearly always defeated attempts, however praiseworthy, to go beyond mere declarations of intent and get to grips with the major problems of our time, in a spirit of dialogue and conciliation. This state of affairs was particularly evident in the United Nations, where the great powers vetoed each other's proposals while continuing to engage in an arms race both economically ruinous and morally indefensible in a world suffering from hunger. Those same powers were thus reduced to coexistence in a weird kind of peace based on nuclear deterrence, or on the prospect of mutual annihilation. Their struggles for influence over distant parts of the world led to the revival of old antagonisms or even to the outbreak of war in certain countries, some of which had

only recently won their independence. The arms race thus spread to regional conflicts, feeding on local quarrels, ideological confrontations, blind fanaticism and sectarianism, and individual ambition for power.

With support from outside, these interminable conflicts embroiled and weakened Third World populations which were already prey to deteriorating economies and natural disasters entailing famine and epidemics. The upheavals caused by struggles between rival factions contributed to the disintegration of political, economic and social structures.

Such is the political context in which the ICRC has been obliged to work in recent decades. This situation of contagious violence has led to a slow but inexorable erosion of humanitarian law, which is rejected by some belligerents in the name of ideology, immediate military advantage or political and strategic considerations, with no regard for humanitarian requirements.

My late lamented predecessor, Alexandre Hay, referred to these disquieting facts when he drew the attention of the 25th Conference in Geneva in 1986 to the fact that not only had there been an increase in the number of conflicts in which the ICRC had been called upon to intervene, but also that conflicts were lasting longer as resort to force sup-

\* This document first appeared in the *International Review of the Red Cross*, Jan-Feb 1992.

\*\* President, International Committee of the Red Cross.



planted negotiation. This in turn led to greater radicalization, reflected in the attitude of belligerents towards the victims.

In the face of the consequences of so many conflicts, two facts became self-evident to the ICRC : first, that if violations of humanitarian law were allowed to multiply, there would be a tendency to forget that the situation was then bound to deteriorate, and secondly, that despite the accuracy of the ICRC's diagnoses of the causes of so much suffering, belligerents and the international community alike were still incapable of either prescribing appropriate remedies or applying them without delay. In recognition of these facts, the ICRC launched an appeal for humanitarian mobilization addressed to all the States party to the Geneva Conventions, all National Red Cross and Red Crescent Societies and, through the media, to the public at large.

The aim of this appeal was to raise awareness of humanitarian issues among political leaders by showing them that in any conflict, international or internal, there are humanitarian requirements which people disregard at their peril. States were called upon not only to respect but also to ensure respect for international humanitarian law. The response to this appeal fell short of what had been hoped for.

At this perhaps more propitious time, I should like to call upon States and National Societies to work together more closely than in the past for a renewed humanitarian mobilization.

### ***Developments in international relations: hopes and fears***

The reason why I thought it necessary to take a brief look back at the past before recapitulating the activities of the ICRC was that the climate of international relations has been profoundly changed by the momentous events of recent years. This should also affect the political context in which the ICRC has to work. The political trends in Eastern Europe and developments in the relations among the great powers have relegated the Cold War to the past and have paved the way towards ending several ongoing conflicts. States which only yesterday were on implacably hostile terms are today working together with the great powers with a view to ending the confrontation in which they were trapped. Against the background of this prodigious acceleration of history, the nations of Europe, first divided and then cruelly separated in the aftermath of the Second World War, have been the first to seek a new political order, the most striking symbol of which is the fall of the Berlin Wall in November 1989; but these changes reach far beyond the confines of Europe to find an echo in the heartland of every continent. New political, economic and security relationships are being formed, and new projects are emerging which are full of potential, but they will have to match the aspirations they arouse if we are to avoid any backlash leading once again to violence. A resurgence of the nationalism that was believed to be buried in the past, and events occurring in various parts of the world, such as those in Yugoslavia, call for renewed vigilance. Other obstacles stand in the way of establishing a more equitable and peaceful world - North-South social and economic imbalances, discrimination against minorities within national entities, runaway population growth, endemic pov-

erty, mass migrations, increasing damage to the environment, intolerance and racism.

It would be presumptuous of me to comment further on history which is being made day by day. As we all know, events only seldom reveal their full significance at the time of their occurrence. Yet it seems to me that at this stage in the evolution of international relations, three favourable developments should be emphasized - first, the new importance attached by many political leaders to respect for the rules of international law and for human rights as essential factors for the maintenance of peace and security; secondly, the progress made in disarmament negotiations; and, lastly, the peaceful settlement of certain conflicts and the diplomatic measures being taken to seek settlement for those which are still outstanding.

In this connection I should like to pay a tribute to the untiring and successful efforts made by the Secretary-General of the United Nations to restore peace to Namibia, Angola and Cambodia and to his continuing endeavours to put an end to the conflicts in El Salvador, the Western Sahara and Afghanistan. The negotiations on the Arab-Israeli conflict undertaken at the initiative of the United States and the Soviet Union may be added to the list of long-awaited prospects of peace.

Although these trends which are emerging in international relations are so many signs of progress and reasons for hope, it should not be forgotten that for many long years the ICRC, which has witnessed an increasing number of violations of the Geneva Conventions and their Additional Protocols, has repeatedly sought the support of States to enable it to carry out fully the mandate entrusted to it by the international community. It is no easy matter to persuade States in conflict to maintain the fragile balance between humanitarian requirements and military demands. During all these years, the ICRC's right to discharge its mandate has all too often been denied or at least restricted by those very States which had undertaken to respect minimum humanitarian rules in time of conflict.

The international community of today is imbued with a different spirit.

It now has to influence events in order to turn back the tide of practices contrary to international humanitarian law; such practices can easily be measured against the extent of ICRC activities since 1987, particularly those in favour of prisoners and civilian populations.

### ***Prisoners of war***

With regard to international conflicts, the Third Geneva Convention relative to the treatment of prisoners of war lays down some simple and practical rules which define the obligations incumbent on a Detaining Power. This Convention establishes the material living conditions and treatment to which prisoners are entitled.

But special emphasis must be laid on three provisions of the Convention which are essential for the protection of prisoners of war. The first is the obligation on the Detaining Power, immediately upon the capture of the prisoner, to notify the ICRC of his identity, in order to inform his power of origin, and above all his family, of his capture. By such notification, the Detaining Power acknowledges its responsibilities under the Convention towards enemy soldiers who have fallen into its hands. Failure to fulfil this obligation deprives the prisoner of legal existence, leaves him open to

arbitrary treatment by those who hold him, and condemn his family to the anguish of uncertainty and waiting.

Another provision essential for observance of the Convention is the one set out in Article 126, which entitles ICRC delegates to visit, at any time and without any limit on frequency or duration, all places where prisoners of war are held and to interview them freely and without witnesses. Such visits constitute an important monitoring mechanism, and refusal by any party to authorize them will undermine observance of the Convention as a whole. In such circumstances, the opposing party might be inclined, in violation of the Convention, to adopt the same attitude by way of retaliation.

My third and last consideration concerns the general repatriation of prisoners of war.

In this connection, Article 118 provides that, and I quote: "*Prisoners of war shall be released and repatriated without delay after the cessation of active hostilities*".

This clause has been the subject of many temporizing political interpretations which we have resolutely contested because they have the effect of keeping prisoners in captivity for many years after a cease-fire has been declared, either under agreements between the parties or through Security Council resolutions. Prisoners of war thus become hostages in the political negotiations entered into after hostilities have ceased: this is what happened to prisoners in the conflicts between Iran and Iraq, between Chad and Libya, and between Ethiopia and Somalia, all conflicts where ICRC activities were hampered by serious and persistent violations of the Third Convention.

Throughout the war that broke out between Iraq and Iran in 1980, neither party notified the ICRC of the identity of prisoners it held. The ICRC was reduced to registering itself the prisoners to whom it had access. In Iran, visits by ICRC delegates were constantly subject to restrictions and to incidents which led to a suspension of all activities between October 1984 and December 1986. In 1987, the ICRC was authorized by the Iranian government to resume its activities, but within a very restrictive interpretation of Article 126, which in particular limited the frequency and duration of visits to camps and the right of delegates to interview the Iraqi prisoners of their choice without witnesses. At the end of 1987 these restrictions were still in force and the ICRC was once again compelled to suspend activities, at the same time noting that the Iranian authorities were not allowing it access to all prisoners. In Iraq, the delegates were permitted to make regular visits to several camps without hindrance, but were refused access to other places of detention. The annual reports on our activities have described these difficulties in detail, and I therefore do not propose to give an exhaustive account of this long and arduous conflict, with all its lingering humanitarian problems that remain to be resolved, particularly with regard to prisoners. On completion of the repatriation operations which started on 15 August 1990, or two years after the effective entry into force of the cease-fire established under Security Council resolution 598, more than 79,000 prisoners of war had returned to their country, but each party nevertheless accuses the other of still holding prisoners in captivity. Without any notifications, the ICRC is not in a position to give an accurate estimate of their numbers, and the relatives of these prisoners are in despair, as are tens of thousands of families with no news of soldiers missing in action.

In the conflict between Chad and Libya, the picture is

equally bleak. Despite intensive ICRC initiatives after the cease-fire of 11 September 1987, the government of President Hissène Habré, in violation of the Third Convention, refused to authorize any ICRC visits to Libyan prisoners of war held in Chad. No notifications were sent. In December 1990, during the hours following the overthrow of that government, some of the prisoners were able to make contact with Libyan diplomatic representatives in the capital of Chad and to return to their country. Some 600 others, with no ICRC protection or supervision, were moved in planes chartered by the government of the United States first to Nigeria, then to Zaire and finally to Kenya. When at last authorized to visit them, the ICRC found in the course of interviews without witnesses that 250 of them wanted to return to their country. In Libya, the ICRC was authorized, in January 1988, to visit 89 prisoners who were repatriated to Chad on 22 September of that year as part of an operation under OAU auspices which enabled a total of 214 Chadian prisoners to return home.

Another example: after the conflict in 1977 between Ethiopia and Somalia in the Ogaden, the ICRC had been allowed only sporadic visits, under conditions not in conformity with the Third Convention, to 227 Ethiopian and 236 Somali prisoners. This situation continued until August 1988, when the two governments organized the repatriation of all prisoners. The ICRC, called in by both governments to conduct the operations, then confirmed something that it had for many years suspected to be the case, namely, that for eleven years the Somali government, despite untiring ICRC endeavours, had been depriving 3,300 Ethiopian prisoners of war and civilian internees of the protection of the Convention and had been detaining them in particularly appalling physical and psychological conditions.

To these three examples should be added the violations of the law noted during the Gulf war, when the government of Iraq refused the ICRC access to prisoners who had fallen into its hands during the invasion of Kuwait and during the hostilities which later broke out against the forces of the international coalition. But I shall return to this conflict later.

So there is indeed a pressing need today to ensure the full implementation of the Third Convention. In the new climate of international relations, this is an objective that must be resolutely pursued by the States.

### *Humanitarian law in internal conflicts*

This analysis would be quite incomplete if it were confined to international conflicts. We have observed that sometimes through ignorance and more often as a matter of policy, a distinction is drawn between the rules of humanitarian law applicable in international conflicts and those governing internal conflicts. Whereas from the point of view of legal logic the law distinguishes between these two types of conflict, the applicable humanitarian provisions are essentially identical and are based on the same principle, that of respect for persons who take no part in hostilities or who are *hors de combat*.

It would indeed be absurd to condone in the case of internal conflicts acts which are condemned by international law and morality in the context of inter-State relations or to accept that the law should recognize different levels of perception and tolerance in the face of the same pain and suffering depending on whether the conflict is internal or international. Humanitarian law, through the provisions

of Article 3 common to the Geneva Conventions supplemented by those of Protocol II additional to those Conventions, has risen above such contradictions and has founded, even within national boundaries, a genuine law of humanity under which the individual, his physical integrity and his dignity must be respected on the basis of moral principles which transcend the narrow limits of international law. It is in this sense that the treaty rules applicable to internal conflicts oblige all the parties to accord humane treatment to non-combatant civilians, the wounded and sick, and prisoners. With a view to maintaining the strictly humanitarian nature of these provisions, the last paragraph of Article 3 specifies that their application shall not affect the legal status of the parties to the conflict. We have noted, however, that in the particular case of prisoners, the parties tend to give priority to what they regard as their political and security imperatives, and only too often contest the applicability of the law and invoke their national sovereignty in refusing to allow us to intervene, thus creating a particularly difficult context for our efforts in this respect.

Nevertheless, through patient negotiations some progress has been made. In Sri Lanka our representatives are allowed to visit prisoners in government hands and on several occasions have been able to intervene in favour of a handful of prisoners held by a Tamil opposition movement. In Afghanistan, they are also allowed to visit governmental places of detention and have been able to help government soldiers captured by certain armed opposition groups. In Mozambique and Uganda, the authorities have given us access to prisons, and also in Rwanda, after the clashes that took place in October 1990. In Latin America, in the El Salvador conflict, our visits have continued without interruption, while in Nicaragua they ended in 1990 since all the prisoners had been released. In Yugoslavia, since the outbreak of fighting last July, ICRC delegates have visited several thousand people held by various parties to the conflict; some of them have been released under ICRC supervision, notably on the basis of an agreement concluded with the parties to the conflict on 6 November of this year.

These developments are certainly encouraging by comparison with the as yet unsuccessful attempts to intervene in other conflicts in Africa, the Middle East and Asia. In this regard, the situation in Angola calls for further consideration. Throughout this conflict, the parties only exceptionally granted the ICRC access to prisoners they held, and this refusal was maintained until the signature of the Estoril Peace Agreements in Portugal on 31 May of this year. After 16 years of war, these agreements established a cease-fire and a process of normalization leading to elections in the autumns of 1992. Both parties to the agreements undertook to release all their prisoners and then asked the ICRC to register them and subsequently to supervise their release. This peaceful outcome would have been made much easier if the ICRC had been authorized to discharge its mandate throughout the conflict. Imagine how much suffering those prisoners and their families could have been spared in all those endless years!

In Ethiopia, until the fall of the Mengistu government which put an end to hostilities, ICRC representations had always met with a flat refusal from all parties. In Sudan and in Somalia, our efforts remain fruitless to this day, while there has recently been some progress in Liberia. In the Western Sahara conflict, the different views of the parties on whether the conflict is international or internal have proved to be a constant barrier to our activities: from the

outset of that conflict in 1975, the ICRC has only once - in 1987 - been authorized to visit 75 Sahraoui prisoners held by the Moroccan government, while our delegates have had access in eight very widely spaced visits to 935 Moroccan prisoners held by the Polisario Front. Apart from the tragic consequences in humanitarian terms for the prisoners concerned - some of whom have been held captive for more than 15 years - care has to be taken to ensure that this issue does not hamper the efforts being made under United Nations auspices to reach a peaceful settlement of the conflict. As developments in Angola have shown, respect for humanitarian law would have helped to preserve, during the period of the conflict itself, that measure of human compassion which, in due course, also facilitates the restoration of peace. In Lebanon, ICRC delegates can visit prisoners held by certain factions, while others still categorically refuse them access. In the security zone they have also been denied access to prisoners under the control of the South Lebanon Army and the Israeli armed forces. The ICRC also still has no information on the fate of Israeli servicemen who have been reported missing for years in Lebanon. With regard to the many hostages held in that country, in flagrant violation of fundamental legal and humanitarian principles, we have repeatedly called for their release and have publicly condemned such practices. In Cambodia, new hope has arisen with the signature of the peace agreement in Paris on 23 October 1991. Here again, in this long-suffering region which has given such constant cause for concern, we have been unable to work on behalf of prisoners held by any of the parties to the conflict: their fate is highly uncertain, as is that of the civilian population, over which the parties to the conflict have persistently fought for control. Last of all, in Myanmar, a country which has been ravaged by civil strife for decades, our approaches have met with no favourable response from the authorities, and the victims there have been deprived of any protection whatsoever.

The parties to internal conflicts very often publicly declare that the prisoners they hold are treated humanely. Such statements may sound reassuring, but are they to be believed when these same parties refuse to grant the ICRC access to the prisoners in question? I therefore appeal to the States concerned to respond favourably to the approaches we have made to them, and thus to provide tangible proof of their willingness to comply with the minimum humanitarian requirements that the international community has laid down in the Geneva Conventions.

### *Protection of civilians*

The purpose of humanitarian law is not only to protect wounded combatants or those, like prisoners, who are hors de combat. Under the provisions of the Fourth Geneva Convention of 1949 and the two Additional Protocols of 1977, protection is extended to civilians not taking an active part in hostilities.

As we all know, developments in weaponry during this century have made warfare more and more totally destructive. This increased weapon power is accompanied in many conflicts by increased political intransigence and blind hatred on the part of the belligerents, of which civilians are the first and most numerous victims. We have seen it again: war is everywhere, it subjects cities to indiscriminate bombing and shelling, it destroys the infrastructure

essential for sustaining life, it infiltrates through guerrilla tactics the very core of peoples who are thus directly exposed to arbitrary treatment and reprisals by the parties fighting for their control. Entire civilian populations trapped by war and threatened by famine are deprived of assistance because the belligerents willfully refuse to allow the ICRC or other humanitarian agencies to bring them relief. In Afghanistan, in Angola, in Mozambique, in Cambodia and in Somalia, indiscriminate mine-laying has rendered vast tracts of agricultural land useless and has killed or mutilated hundreds of thousands of civilians, a great many of them children.

This report is but a brief account of the immeasurable and pointless suffering inflicted on civilians which we have witnessed, I shall therefore, with no regard for chronological order, just touch on some of the situations in which there have been particularly serious breaches of humanitarian law and which have prompted us publicly to express our distress and disapproval.

### ***Acts of War against civilians***

In January 1987, during the war between Iran and Iraq, renewed bombing of civilian targets, particularly the cities of Baghdad and Tehran, led the ICRC publicly to condemn these indiscriminate acts of war. In view of the escalating reprisals and counter-reprisals, the ICRC at the same time informed all States party to the Geneva Conventions of the representations it had made to both belligerents and in particular requested Member States of the United Nations Security Council and the Secretary-General of the United Nations to support its initiatives. After a lull, the bombing resumed in February 1988, killing several hundred civilians. But worse was to come : on 23 March 1988, several thousand civilians met a horrible death in the Kurdish town of Halabja, victims of chemical bombs. The ICRC then publicly denounced the use of such weapons, which are strictly prohibited under the 1925 Geneva Protocol.

In Lebanon also, the civilian population was subjected to the most terrible trials. In March 1989, Beirut and villages in the Chouf came under very heavy shelling. Artillery battles between General Aoun's forces and the pro-Syrian forces and Lebanese factions rained fire for six months on a civilian population forced to huddle in cellars or makeshift shelters. Relief workers of the Lebanese Red Cross were able to evacuate casualties only by running terrible risks and showing admirable courage. Electricity was cut-off, which led to the breakdown of the water distribution system in large parts of the capital, forcing about a million people to seek refuge in quieter areas. Throughout those months, the ICARC maintained a major assistance operation to supply hospitals and bring relief to the civilian population. In its efforts to persuade all the parties to the conflict to call humanitarian truces, the ICRC repeatedly appealed for respect for the most elementary principles of humanitarian law in the treatment of civilians, but by the time the fighting ended, more than 1,000 civilians had been killed and 5,000 wounded. In January 1990, heavy artillery fighting broke out afresh, this time between Christian factions in northern and East Beirut, and the same tragedies were re-enacted.

The effects of war on civilian populations have again become a grim reality in the conflict which is tearing Yugoslavia apart. Hundreds of thousands of civilians have been

forced to flee the combat zones, the injured and the sick are refused assistance and protection and whole cities are shelled and blockaded by the besieging forces. For five months now the ICRC has been appealing to the parties to the conflict to abide by the elementary rules of law. It is indeed fortunate that the Presidents of the six Republics signed, at The Hague on 5 November of this year, a declaration undertaking to respect and to ensure respect for humanitarian law and humanitarian principles and expressing unreserved support for ICRC activities. I earnestly hope that on the basis of this declaration the parties will preserve a measure of humanity, will allow humanitarian truces to be concluded and will ensure that the red cross emblem is fully respected, and that blind passion and hatred will no longer override humanitarian considerations.

### ***Civilians under occupation***

In another context, 1987 marked the twentieth year of ICRC activity in the territories occupied by Israel. In December of that same year, the Intifada uprising began and the humanitarian situation in the occupied territories began to deteriorate alarmingly. In an attempt to give some idea of the reasons for this development, I should like to single out two factors which, among many others, may offer an explanation. The first relates to the very duration of the military occupation and the impact which certain policies of the occupying power, particularly the settlement policy pursued in violation of humanitarian law, have had on the life and sense of identity of the Palestinians. The second lies in what was then seen as the lack of any prospect of a possible settlement of the conflict, which added fuel to the flames of the popular uprising. Faced with this revolt, the Israeli armed forces and police resorted to repressive measures, acts of brutality, the use of fire-arms against civilians, the imposition of prolonged curfews, the demolition of houses, expulsions of residents from the occupied territories and mass arrests. The number of security detainees whom the ICRC has been authorized to visit regularly increased, from 4,000 in 1987 to 16,000 in 1990, and this increase in numbers inevitably led to a deterioration in conditions of detention. At the same time, the Israeli authorities intensified their programme of installing Israeli settlers in the occupied territories, and that resulted in clashes between settlers and Palestinian residents which sometimes involved fatalities. The serious humanitarian problems which ICRC delegates have noted and which I have just outlined have been raised in representations to the Israeli authorities and in a continuing dialogue with them.

In the light of these events, the question of the applicability of the Fourth Convention has become more pressing than ever. Indeed, since 1967 the Israeli authorities have contested the applicability of this Convention *de jure*, while declaring their willingness to apply some of its provisions *de facto* in the Gaza Strip and the West Bank, but not in the Golan Heights and East Jerusalem, which had been unilaterally annexed. Accordingly, ICRC representations, particularly those concerning expulsions, demolition of houses and the settlement policy, generally meet with no response. The ICRC, for its part, has always considered that the provisions of this Convention are applicable to all the occupied territories, irrespective of the status assigned them by the Israeli authorities. It seems to me important to remember in this connection - but also in other similar con-

flict situations, such as those of East Timor and, more recently, of Kuwait under Iraqi occupation, where humanitarian law was totally ignored - that the principle of the inviolability of the rights of protected persons is set out very clearly in Article 47 of the Fourth Convention. This article provides that *"Protected persons who are in occupied territory shall not be deprived, in any case or in any manner whatsoever, of the benefits of the present Convention by any change introduced, as the result of the occupation of a territory, into the institutions or government of the said territory, nor by any agreement concluded between the authorities of the occupied territory and the Occupying Power, nor by any annexation by the latter of the whole or part of the occupied territory"*.

It will be seen from this provision that the sole purpose of humanitarian law is to protect people who are under the rule of a power of which they are not nationals, irrespective of any political, economic, territorial or other disputes between the parties to the conflict. Only a peace treaty can settle such issues, which cannot condition the applicability of humanitarian law without distorting the scope of that law.

### ***Victims' right to assistance and protection***

In Africa, although Namibia, Angola and Ethiopia have again found the way to peace after many long years of war, we cannot forget the dreadful suffering caused to civilians by these conflicts, whose effects continue to be felt long after the fighting itself. Who can forget the harrowing pictures published by the media in 1984 of men, women and children trapped by war and decimated by famine in the Ethiopian provinces of Tigray and Wollo and in Eritrea? These are the same agonized faces that our delegates have seen in the conflicts in southern Sudan, Somalia, Mozambique and Liberia. In view of the enormous scale of these tragedies, the ICRC, together with other humanitarian relief agencies, has become involved in vast assistance and protection operations. Since our annual reports give a detailed account of these activities, I shall now confine my remarks to some more general considerations.

While in recent years we have received very considerable financial, material and logistic resources from the governments and National Societies which support our activities - and I should like to take this opportunity of expressing our profound gratitude to them - we have had to conclude that the availability of these resources has not necessarily meant that victims could be helped without delay. Before taking action, we first had to overcome many political obstacles through complex and prolonged negotiations in order to ensure that all parties to the conflict would allow us to assist all victims without any discrimination. And that was not the end of our difficulties: once an operation was launched, our activities in the field were often restricted, thwarted and indeed sometimes totally paralysed because of new decisions or demands by the parties which ran counter to agreements previously reached. That was the kind of obstacle that the ICRC encountered in Ethiopia in 1987 and again in April 1988 when the government forced it to suspend all its activities and to withdraw all its personnel immediately. Five months after launching a public appeal to all the parties to open the roads in order

to allow humanitarian relief convoys to reach the victims, the ICRC, which had already brought help to more than half a million people, saw its work brought to a standstill; yet the Ethiopian government did not reverse its decision, despite repeated public appeals.

In Sudan, after two years of negotiations conducted with the government and with leaders of the Sudanese People's Liberation Army fighting in the south of the country, the ICRC was finally able in December 1988 to set up a very large-scale operation to bring assistance simultaneously to the civilian populations living in the zones controlled by each of the parties. Over a six-month period, more than 16,000 tonnes of relief supplies were air lifted to combat zones which were inaccessible by any other means. Despite our resolute commitment, our assistance activities were nonetheless repeatedly interrupted and severely hampered because of decisions taken by the parties concerned.

In Mozambique too, political and security constraints prevented our relief activities from reaching all the victims.

In Somalia and Liberia, political difficulties compounded by the violence and confusion of the fighting forced the ICRC to interrupt its activities and temporarily to withdraw its personnel for reasons of security.

There is obviously no need to underscore the tragic consequences of these denials of access for the civilian population. How can such decisions be justified when it is known that in some conflicts they spell death for tens of thousands of innocent civilians? Such attitudes, which seriously erode the right of civilian victims to receive relief, recognized by the Geneva Conventions and their Additional Protocols, have given rise to other tragedies, by causing mass population movements and forcing millions of civilians to swell the flood of refugees now camping in wretched conditions on the borders of Sudan, Ethiopia, Somalia, Malawi and other African countries. If the belligerents had permitted the full deployment of humanitarian activities, a great many of these civilians would not have been compelled to flee. Moreover, these denials of access have jeopardized the effective use of resources and relief provided by donors, who might on those grounds reconsider their support, thus calling into question their humanitarian duty of international solidarity - something we regard as an absolute moral and political obligation which cannot be evaded by any State having the requisite means. Yet, as we have said before, the solidarity we uphold on behalf of the victims cannot work on its own. If it is to be effective, the parties to the conflict must show the same sense of duty by fulfilling their obligations under humanitarian law, recognizing the victims' right to relief and protection, and authorizing the ICRC to act without hindrance in accordance with its mandate as a neutral intermediary and its fundamental principles.

In this connection, parties sometimes accuse us of being too intransigent in our negotiations, but, as we know, in order to be effective, ICRC assistance and protection activities should be conducted in conformity with operational ethics based on impartiality, independence and neutrality, thus ensuring that any action taken will be for the benefit of all victims. Such ethics are also a prerequisite for gaining and keeping the trust of all parties to a conflict. These are the essential principles from which we can never depart and the criteria which ICRC delegates must use in the field to assess victims' needs, to organize relief and to monitor its use. Without such criteria, there would be a

very great risk that humanitarian aid might become a mere cover serving the interests of partisan politics or that it might be diverted from those for whom it is intended. As we have seen, it is not always easy to persuade parties to allow us to operate in this way in the midst of their conflicts. In this connection, our ability to convince our partners in negotiation depends not only on the unqualified support that we expect from the States party to the Geneva Conventions, but also on the backing given to us by all the National Red Cross and Red Crescent Societies in conformity with the fundamental principles of our Movement.

At this point in my consideration of the issues that have marked ICRC activities in recent years, and in the hope that I have been able to convey to you matters which, I believe, remain a source of constant concern, I should have liked to have concluded, but I have yet to mention events which are still fresh in our minds and are fraught with consequence not only for those actively involved and for the victims but also for the ICRC and other humanitarian organizations. I am of course referring to the Gulf war.

### *Gulf War*

The reason why I have deliberately chosen to discuss this conflict in the latter part of this report is because in its various stages, as considerable forces confronted each other over a very short space of time, it encapsulated in an unprecedented way all the humanitarian issues with which we are concerned. It also compels us to take a rather different view of the future.

### *Methods and means of combat*

In the months following the invasion of Kuwait, as ICRC approaches met with repeated refusals from Iraq, as violations of human rights proliferated in occupied Kuwait and as diplomatic moves sanctioned by so many Security Council resolutions ended in a stalemate, the prospect of war loomed larger and our hopes for a political settlement dwindled daily. At the same time new threats arose and, aware of the danger that chemical, bacteriological or other weapons of mass destruction might be used, the ICRC, in view of Security Council resolution 678 which authorized the use of force, took the initiative on 14 December 1990 of addressing a memorandum to all States party to the Geneva Conventions. This move was backed up some days later by a message to all the governments of the coalition countries and to the government of Iraq, whereby the ICRC reminded all the parties of their commitments under the 1949 Geneva Conventions and of the provisions of the law of war which prohibit the use of chemical and bacteriological weapons. It also called upon States which were not yet party to Additional Protocol I to take all necessary measures to ensure, in the event of conflict, respect for all objects indispensable for the survival of the civilian population, for the natural environment and for installations containing dangerous forces, such as nuclear power plants. On 17 January, when the hostilities began, the ICRC made a public appeal urging all the parties not to use atomic weapons.

While it is most fortunate that such weapons were not used, the potential threat loomed throughout the war,

sending entire civilian populations scurrying into shelters, with their gas masks on and faces thus dehumanized, living symbols of the menace hanging over them. Missiles were fired indiscriminately, blindly striking the population of Israel and several other countries of the Gulf region and giving new reality to fears with which we had unconsciously learned to live during the period of the arms race. The manner in which the military operations were conducted also made us aware of the destruction that war can bring to the natural environment. The most serious damage caused by the firing of the Kuwaiti oilfields and the pouring of oil into the sea has largely been contained, but the consequences will be felt for a long time to come. The international community must now heed the warning sounded by these events. That is one of the lessons of the war, which should in particular stimulate the efforts of those who are continuing to make progress in disarmament negotiations. Treaties on arms reduction should no longer be considered a simple matter of seeking a new military, strategic or political balance of power: we know better than before that they involve the moral duty of mankind to protect itself against itself.

With this consideration in mind, I should like to emphasize that States which ratify the Additional protocols can also participate in the disarmament process. Indeed, the provisions of those instruments relating to methods of combat show that the right of parties to a conflict to choose means of warfare is not unlimited. There again, a further effort should be made to bring about the ratification of the Protocols by all States.

### *ICRC action during the Gulf war*

In the midst of this conflict, the ICRC could not confine itself to making representations or noting, without being able to remedy the situation on its own, the manifold violations of humanitarian law of which civilians in Kuwait were the first victims. At an early stage, it deployed a vast assistance and co-operation programme with the Jordanian Red Crescent and the Ligue of Red Cross and Red Crescent Societies, when thousands of foreign nationals forced to leave Kuwait and Iraq poured into Jordan; over 150,000 people were assisted by this operation. In January 1991, observing the effects of the embargo on the Iraqi civilian population, the ICRC began to send relief supplies to Iraq in pursuance of Article 23 of the Fourth Convention. ICRC involvement took on a new dimension when very violent internal conflicts broke out first in the south and then in the north of Iraq, thus prolonging the effects of the war. With the agreement of the authorities, the ICRC had access to these zones and assisted more than 300,000 people in Iraqi Kurdistan, bringing them 15,000 tonnes of emergency food supplies. It also took action on several occasions on behalf of prisoners captured during these conflicts. At the same time, in Iran, where more than a million Kurds and Iraqi Shiites had taken refuge, the ICRC provided support for the Iranian Red Crescent: 7,000 tonnes of relief supplies, 16,000 tents and 550,000 blankets were distributed to these displaced people who were in a state of utter deprivation. At the same time, when a threat of serious epidemics arose in Baghdad and several of the provinces, the ICRC launched large-scale operations and technical programmes to restore the drinking water supply, which had been severely disrupted by coalition bombing of power

stations. At the height of its activities, the ICRC delegation in Iraq comprised 314 people, 214 of whom were seconded from National Societies, and, with their efficient help, four field hospitals were set up in Iraqi Kurdistan. In Iran, 80 delegates from different National Societies came to work in ICRC operations. The Turkish authorities however declined the ICRC's offer to send delegates to areas bordering on Iraq where several hundred thousand Kurds fleeing the combat zones had gathered in a matter of days.

With regard to the prisoners of war held by Iraq, the stalemate was finally broken on 27 February when Iraq, in accepting Security Council resolution 687 which put an end to hostilities, then undertook to facilitate the repatriation of all Kuwaiti civilians and nationals of third countries, together with all prisoners of war held since the invasion of Kuwait. On 7 March, in accordance with its mandate as a neutral intermediary, the ICRC organized a meeting in Riyadh bringing together military representatives of the coalition forces and of Iraq. An agreement was signed on the procedures and time-table of operations under which the ICRC was to repatriate more than 6,600 Kuwaiti prisoners of war and civilian internees, 64 coalition prisoners and more than 71,000 Iraqi prisoners of war and civilians. It should be recalled here that upon the outbreak of hostilities the ICRC had been authorized, in accordance with its mandate and the provisions of the Third Convention, to visit all the prisoners captured by the coalition forces, but that the government of Iraq consistently rejected our representations, in flagrant violation of this Convention. For the same reasons, the ICRC never gained access to Kuwait throughout the entire Iraqi occupation. The civilian population was subjected to reprisals, coercion, arrests and deportation, not to mention the plunder of public and private property, and the fate of a large number of Kuwaiti soldiers and civilians deported to Iraq remains uncertain to this day. Immediately after the liberation of Kuwait, in view of the acts of violence and denials of justice prevailing there, the ICRC offered its services to the authorities and obtained permission to visit people held on the grounds of collaborating with the enemy. It also took steps to protect people who were under expulsion orders. In this context, the problem of stateless persons is still a matter of great concern for the ICRC.

I shall conclude my analysis here, since my intention was not to draw up a complete inventory of conflicts, but to use the most telling examples to draw attention to the significance and scope of humanitarian law and to demonstrate the tragic consequences that its rejection or only partial implementation will inevitably entail for the victims. To that extent, my remarks apply to all conflicts.

### *Conclusions*

While the effects of so many wars have been partly contained by constantly expanding humanitarian action, I have to admit to you that we at the ICRC are very often dismayed by the urgent need to find solutions which always seem to elude our grasp. Of course, we remain determined to pursue our mission and to intensify our efforts, but what we need to be able to make progress is evidence from all governments party to the Conventions of a similar determination to match their commitments by their actions.

*Pacta sunt servanda!* That is my first conclusion.  
Article 1 common to the Geneva Conventions leaves

room for no possible doubt on the matter, since *the High Contracting Parties undertake to respect and to ensure respect for humanitarian law in all circumstances.*

This is a clear legal obligation, primarily engaging the individual responsibility of States in conflict, but at the same time having a wider scope, since every State party to the Conventions is bound to ensure respect for the law. That is why, when a State violates the commitment it entered into by ratifying the Conventions, all other States must feel concerned. So what is to be done?

Humanitarian law relating to international conflicts includes several provisions designed to ensure its implementation and application. This task is assigned not only to the ICRC but also to the Protecting Powers, that is, third States which belligerents should appoint upon the outbreak of hostilities. This monitoring mechanism, strengthened in 1977 with the adoption of the Additional Protocols, has nevertheless been inadequately applied and has now practically fallen into disuse. This should give us food for thought, for we believe that in many cases the appointment of Protecting Powers could help to improve the implementation of international humanitarian law by parties to a conflict.

With the adoption of the Additional Protocols, another measure was added to the system for ensuring implementation of humanitarian law. Article 90 of Protocol I provides that when not less than twenty High Contracting Parties have agreed to accept its competence, an International Fact-Finding Commission shall be established. This was in fact done on 25 June 1991, and the Commission is competent to enquire into any serious violations of the Geneva Conventions and the Protocol and to facilitate on the basis of its report the restoration of strict respect for the provisions of the law. But although 107 States have so far ratified Protocol I, only 23 have recognized the mandatory competence of the Commission. The ICRC deeply regrets this state of affairs and calls upon States which have not yet done so to recognize the competence of the Commission and thus to make a decisive contribution to strengthening respect for the rules of humanitarian law.

Finally, Article 89 of Protocol I provides that in the event of serious violations of the Conventions, the High Contracting Parties undertake to act, jointly or individually, in cooperation with the United Nations and in conformity with the United Nations Charter.

While the responsibility of States to respect and to ensure respect for humanitarian law is thus clearly established, we cannot help but note, as I have mentioned in my report, that implementation of this law meets with a great many difficulties in both international and internal conflicts. It is obviously necessary to strengthen respect for the Geneva Conventions and their Additional Protocols, and this leads me to my second conclusion, namely, that it is essential not to leave humanitarian law in a state of stagnation. The question that arises is how the joint responsibility of all the States party to the Conventions to ensure respect for the law can be more efficiently and rigorously exercised. Will the existing implementation mechanisms suffice for the achievement of that aim or should new ones be defined and developed? I have no immediate answer, but in the new international climate this is a topic that the ICRC intends to pursue actively in consultation with the States party to the Geneva Conventions. At the same time, we must also redefine and intensify our action to disseminate humanitarian law in order to stimulate public awareness of

*Respect for international humanitarian law*

the vital need for observance of its provisions. The National Red Cross and Red Crescent Societies will clearly have to be more active in this respect in their own countries. We should also associate the media more closely into this effort, since they are often direct witnesses of the tragic consequences of violations of humanitarian law, and the impact of their reports on public opinion and government leaders has been strikingly demonstrated in recent months. My third and final conclusion concerns the recognized need for improved coordination of humanitarian action. This matter is being debated within the United Nations system. The very scale of the needs of victims of the conflicts in Cambodia, Afghanistan, Sudan, Somalia, Mozambique, and recently of the Gulf war and its aftermath, is enough to convince us that closer coordination of humanitarian aid is indeed a necessity. Such concertation is indeed necessary to preclude any duplication of effort and enhance the efficiency of everyone concerned. The ICRC, while maintaining its independence as a strictly humanitarian, neutral and impartial institution mandated to perform the tasks assigned to it by the Geneva Conventions, is prepared to

take part in such mechanisms which may be set up within the United Nations.

The ICRC further intends to improve coordination within the International Red Cross and Red Crescent Movement itself by establishing a broader and more intensive working relationship with the National Societies, whose help, collaboration and support are essential for the performance of the tasks entrusted to the ICRC by the Statutes of our Movement. Our solidarity will thus be strengthened and our efficiency enhanced.

The profound political upheavals of the last few years have brought us to a turning point between a past which is scarcely behind us and a future in which mankind is trying with fresh enthusiasm to redefine relationships and to rediscover human values. Let us ensure that we do not miss the opportunity history offers us today and let us work together to restore to the Red Cross and Red Crescent ideal the universal dimension which has given it full force of law.

Geneva, 10 December 1991



# Le droit d'ingérence humanitaire: nouveau droit en gestation ou nouvel avatar colonial?

par Bernard Holzer \*

Malgré le poids, en droit international, des principes d'« inviolabilité des frontières » et de « non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain », un nouvel impératif se fait jour : on ne peut plus tolérer, sous couvert de ces principes, la multiplication de violations graves et massives des droits humains à l'intérieur des frontières d'un Etat.

Le silence, l'inaction et la non ingérence équivalraient au plan international au crime de « non-assistance à personne en danger de mort ».

Le colloque consacré à ce thème en 1987 était explicite: «Peut-on les laisser mourir?» (1).

Lors de ce Colloque, M. François Mitterrand, Président de la République, avait alors évoqué ce droit en ces termes : « *Le premier des droits de l'homme est le droit à la vie et notre premier devoir c'est l'assistance aux personnes en danger et aux populations menacées de péril (...). Il faut que le droit international reconnaisse de plus en plus le droit des individus et faire que le droit des personnes ne soit pas nié par le droit des Etats* ».

Il a abondé dans le même sens lors de la cérémonie d'entrée de René Cassin au Panthéon en octobre 1987 et à l'occasion de la séance de clôture de la Conférence des prix Nobel en janvier 1988 en parlant du « *droit des victimes à être secourues dans ce que l'on appelle le devoir d'ingérence humanitaire. Tout cela figurera un jour dans la Déclaration universelle des droits de l'homme* ».

Ce «devoir d'ingérence humanitaire» a été consacré de manière solennelle dans la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU au sujet de l'aide humanitaire à apporter à la population kurde d'Irak, y compris à l'intérieur de ses frontières (2).

Bien que l'expression elle-même ne soit pas employée dans la résolution et bien qu'on insiste sur le caractère exceptionnel d'une telle intervention, il est incontestable que cette résolution introduit une brèche dans certains principes du droit international jugés intouchables.

Aujourd'hui, le débat autour d'« un devoir et d'un droit d'ingérence » est relancé au sein du monde des organisa-

tions de solidarité internationale et des regroupements nationaux et internationaux des organisations non gouvernementales (ONG) (3).

Ce qui apparaît comme un progrès du droit interroge les organisations de solidarité internationales.

## Les arrières-pensées d'un droit tonitruant

Le droit d'ingérence humanitaire est-il vraiment un nouveau droit en gestation ou traduit-il le droit du plus fort, l'expression d'une mauvaise conscience, ou encore une nouvelle traduction de colonialisme?

A ce propos, Philippe Moreau Defarges, chargé de mission auprès du directeur de l'Institut français des relations internationales, pose, entre autres, la question suivante: « *Pour que l'ingérence soit fondée, elle doit être l'instrument d'une autorité internationale. Mais celle-ci existe-t-elle ? L'ONU n'est qu'un cadre, une structure. Les résolutions du Conseil de sécurité n'expriment qu'un consensus entre grandes puissances (selon la hiérarchie issue de la Seconde Guerre mondiale). Il n'y a pas de communauté instituée hors des Etats* » (4).

Ainsi donc, la question mérite d'être posée quand on analyse le contexte de la naissance de ce nouveau droit. Il a été invoqué, après la guerre du Golfe, lorsqu'il était devenu intolérable et impensable que l'homme fort de Bagdad puisse impunément traquer et anéantir les Kurdes qui avaient été encouragés par les Etats-Unis à se révolter contre Saddam Hussein durant la guerre. Cela s'apparentait à une tentative de génocide et à un déni de la parole donnée par les Etats-Unis. Manifestement, la décision d'intervenir fut difficile à prendre car elle risquait de créer un précédent opposable même à certains des Etats composant le Conseil de sécurité (l'Union soviétique ou la Chine, par exemple). Les médias avaient amplifié le débat et le sort d'un régime déjà fragilisé par la guerre en était l'enjeu.

Pur une des premières fois, les organisations de solidarité internationale, devant l'ampleur des problèmes posés par l'exode ont appelé au secours les gouvernements. Les armées du nord interviennent, mettant en place rapidement un pont aérien spectaculaire.

L'aide humanitaire devient, alors, au grand jour un nouveau bras de la diplomatie des pays du nord, à côté de son

\* Secrétaire général du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD).

Article reproduit de *Relations internationales et stratégiques*, 3, 1991, avec l'autorisation de l'auteur.

bras armé. Point final d'une tentative de « nationaliser » l'aide humanitaire?

L'interrogation est fondée car l'ingérence est sélective (5) et on observe devant le silence et l'inaction des gouvernements face à d'autres drames comme ceux du Tibet, du Timor, du Proche-Orient où la question palestinienne ne suscite guère d'écho, du peuple soudanais pour lequel le *black out* médiatique est impressionnant (6) ou encore face à l'émergence des démocraties naissantes en Afrique subsaharienne.

Et que dire devant la non-ingérence actuelle au Koweït où la famille régnante, revenue après la guerre, ne pense qu'à assoir son pouvoir de type moyenâgeux, en éliminant son opposition au mépris du droit?

Que sont devenues les belles déclarations du début de la guerre pour la justifier, alors qu'on ne connaît pas le nombre des victimes du côté des vaincus?

La stabilité d'une région, économiquement et politiquement stratégique, vaut bien des silences et des compromissions. La *Real politica* repris le dessus (7).

Devant l'ampleur des moyens mis en œuvre pour faire respecter le droit de l'Etat koweïtien et le peu ou l'absence de moyens mis au service de la survie de milliers d'hommes et de femmes ainsi que devant tant d'autres dénis de la justice internationale, beaucoup de nos partenaires du sud, défenseurs des droits l'homme, nous interrogent sur ce droit d'ingérence qui leur apparaît, comme le droit des plus forts. Ceux-ci décident, seuls, de son application et de ses modalités, de ce qui est bon pour le monde et pour eux.

### *La longue efficacité d'un devoir moins bruyant*

Au-delà de ce nouveau droit, médiatisé, pendant la guerre du Golfe, les organisations de solidarité internationale ont, elles aussi, une longue tradition du devoir d'ingérence. Elles l'ont accepté à leurs risques et périls, surtout de la part des hommes et des femmes qui travaillent au sud. Certaines ont même été accusées de subversion lorsqu'elles exerçaient ce droit (8). Elles l'ont pratiqué dans le respect des personnes et l'indifférence ou l'hostilité des pouvoirs.

Pour elles, ce devoir d'ingérence ne peut s'inscrire que dans la durée. Il n'est pas spectaculaire, à première vue. Il ne s'agit de rien de moins que de construire la société civile d'un pays et une opinion publique informée et agissante sur l'ensemble de la planète, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest. Tâche rude et risquée lorsqu'un peuple vit sous une dictature, un régime militaire ou de parti unique qui ne tolère aucun écart.

Il s'agit pour elles d'aider à l'émergence d'une véritable, vie associative, d'une presse libre, d'espaces de liberté, d'ouvertures sur le monde. C'est rendre la dignité à un peuple en lui redonnant confiance dans sa capacité de produire, d'envisager son avenir, de créer des alternatives.

Les réalisations sociales et économiques que nous appuyons dans le sud, comme à l'est, servent ce dessein. Ce fut le cas au Chili sous Pinochet, aux Philippines sous Marcos, au Nicaragua, en Pologne. C'est le cas aujourd'hui en Chine, en Corée, au Vietnam, en Indochine et au Soudan...

Les démocraties qui naissent en Afrique subsaharienne n'émergent pas spontanément. Elles reposent sur l'action d'hommes et de femmes qui ont fait l'expérience

de la démocratie, ont maintenu la flamme dans de petites réalisations de développement, à première vue insignifiantes.

Cette action, souvent de l'ordre de la prévention, s'appuie sur des acteurs locaux qui connaissent leur terrain, des hommes et des femmes enracinés dans leurs réalités locales qu'ils cherchent à transformer, suscitant vie de groupe et action collective qui ont une chance de durer. Il ne s'agit nullement d'un parachutage, mais d'une action en profondeur qui s'appuie sur le dynamisme des personnes.

### *Chercher dans le long terme les moyens d'un nouveau droit*

Ce qui gêne nombre d'associations de solidarité internationale, c'est que l'exercice de ce nouveau droit, que s'attribuent quelques Etats, satisfait davantage leur image dans l'opinion publique émue par les catastrophes que la recherche du bien commun et la mise en place d'une véritable politique de coopération et de développement, souvent ingrate médiatiquement ou du moins nécessitant plus d'explications et de débats.

L'ingérence humanitaire est facilement médiatisable, avec ses ballets d'avions, ses largages spectaculaires de vivres. La politique de coopération et de développement, elle, fait souvent moins de bruit.

Le spectacle, surtout lorsqu'il est beau et efficace, masque trop souvent la nécessité de construire un nouvel ordre des choses. Il est plus facile d'abattre un tyran que de construire une démocratie. Les événements du Brésil, du Bénin, de Côte d'Ivoire, de Pologne, d'URSS... nous le montrent tous les jours.

Aussi appelons-nous à la reconnaissance mutuelle des différents acteurs de ce nouveau droit en gestation, les Etats et les pouvoirs publics certes, mais aussi les acteurs de la société civile, entreprises, associations, Eglises, banques, syndicats, centres de recherche...

Il revient ainsi à l'Etat de réhabiliter la diplomatie, de bâtir une politique des droits de l'homme au niveau international, de négocier des traités, de garantir la paix, de mettre en place les règles d'un nouvel ordre international, de réglementer les ventes d'armes, d'instituer une sécurité sociale inviolable, de permettre à la société civile du nord de renforcer les sociétés civiles du sud.

Il revient aux associations, avec l'aide de l'Etat de renforcer la vie associative, la capacité des hommes et des femmes à prendre en main, au quotidien, dans les villages et les quartiers des villes, et de tisser patiemment une véritable société civile, garantie d'une vraie démocratie.

Ce nouveau droit d'ingérence, apparu comme une réponse à l'intolérable, mérite donc d'être retravaillé, notamment en ce qui concerne les conditions de son exercice. L'ONU pourrait être le cadre d'élaboration de cette charte dans laquelle l'expression régionale trouverait sa place, mais en y associant les acteurs de la société civile, auteurs de ce droit dans son élaboration et garants de son application.

#### *Notes*

- (1) *Le devoir d'ingérence: peut-on les laisser mourir ?*, Denoël, 1987, sous la direction de Mario Bettati et Bernard Kouchner.
- (2) «Le Conseil de sécurité (...) insiste pour que l'Irak permette un accès immédiat dans les organisations humanitaires internationales à tous ceux qui ont besoin d'assistance dans toutes

- les parties de l'Irak et qu'il mette à leur disposition tous les moyens nécessaires à leur action* ». Extrait du texte de la résolution 688 du 5/4/91.
- (3) Document à l'étude sur un « Projet de politique d'intervention en matière de droit humain » de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (mai 1991).
  - (4) Dans l'article: «Le devoir d'ingérence», *Defense Nationale*, juin 1991.
  - (5) Le rapport 1991 d'Amnesty International dénonce lui aussi cet « *opportunisme des gouvernements* ».

*Le droit d'ingérence humanitaire*

- (6) Ainsi de l'appel des 13 associations du Conseil National de la Solidarité de l'Eglise Catholique de France « Soudan, un génocide silencieux » du 20 juin 1991 qui n'a guère été repris par les médias.
- (7) C'est ce que nous avons craint au moment du déclenchement de l'offensive des forces alliées en janvier 1991 dans notre editorial de *Faïm-Développement Magazine* (février 1991), intitulé « Le Gâchis ».
- (8) Bernard Holtzer et Frédéric Lenoir: *Les risques de la solidarité*, Fayard, Paris, 1989.

# Justice entre les peuples Justice entre les générations \*

## I

### NOTRE DIVERSITE EST NOTRE RICHESSE

#### *La solidarité humaine est mère de toutes les transformations*

##### **Introduction**

Une vision commune et puissante est en train de prendre forme dans le monde. Dans le passé, elle était le fruit de l'intuition de quelques isolés et marginaux. Aujourd'hui, elle naît de la certitude partagée de l'existence d'une masse critique de groupes d'individus engagés, de nationalités, de langues, de religions et de sexes différents.

Une écologie culturelle planétaire est née, régie par une gamme complète de principes éthiques. Elle suppose de passer d'une politique de dénégation à une politique d'affirmation de soi. Mais, au moment où le choc écologique éveille chez les individus des ressources spirituelles inexploitées et où la révolution électronique nous plonge dans l'aventure passionnante de "l'Homo Electronicus", des événements dramatiques continuent de se produire, même s'ils ne font pas toujours la une du journal du soir. Plus de 40 000 enfants meurent chaque jour de faim et de maladie : c'est en quelque sorte "un nouvel Hiroshima par semaine". D'un côté, la souffrance et le désespoir. De l'autre, l'émergence spontanée de visions entièrement nouvelles du rôle de l'espèce humaine dans l'Univers. La lumière côtoie les ténèbres, tandis que les idoles débouloonnées continuent de motiver les profiteurs de la disgrâce humaine.

L'étendard de la Révolution Industrielle était le progrès. En cette fin de siècle, l'Humanité se bat pour sa survie et réclame pour le 21ème siècle une justice planétaire. Comme une créature en gestation, quelque chose de nouveau frappe rageusement les entrailles de Gala, notre unique planète, et l'âme tourmentée de l'espèce humaine.

\* Synthèse des Réponses des Mouvements de Citoyens aux Défis de l'Environnement et du Développement et PROGRAMME YA WANANCHI, Projet de plan d'action des citoyens pour les années 1990 préparé pour LES RACINES DE L'AVENIR, Conférence mondiale des ONG dans le cadre du Sommet de la terre de 1992, Paris, 17 au 20 décembre 1991, par le Centre de liaison pour l'environnement international (C.L.E.I.).

D'un continent à l'autre nous entendons les mêmes revendications pour une vérité sociale, des droits écologiques et une équité écologique. Quel que soit son niveau de richesse ou de misère, chaque société cherche désespérément à s'assurer un mode de vie décent mais aussi une place dans le territoire inexploré d'une nouvelle coexistence fraternelle.

Les empires passent, la Terre reste. L'Histoire est une succession de découvertes et de génocides, de rêves prophétiques et de drames périodiques. Un marathon en désordre de visionnaires aux pieds nus célébrant la vie et de soldats en armes partant à la conquête des continents. Rien de nouveau sous le Soleil aujourd'hui: ce sont des multitudes condamnées à s'éteindre doucement et des minorités privilégiées redorant leur blason. Rien de nouveau, hormis une solidarité sans précédent entre les dépositaires d'une conscience différente de l'humanité: les pionniers pacifiques d'une Ere de Transformation enthousiaste et irréversible.

##### **Au nom du "développement"**

Pour les peuples défavorisés, le développement s'est traduit par une perte du contrôle de leurs propres ressources et de leur propre vie. Leur combat pour survivre est aujourd'hui plus difficile et leur existence est devenue un véritable cauchemar. Il y a bien eu progrès et développement, mais uniquement pour un petit nombre d'élus. Les autres paient ce développement de leur vie, de leur culture et de leurs valeurs ancestrales.

Le développement et le progrès ont été désastreux car ils reposent sur l'obsession de l'acquisition de biens matériels. Le profit illimité et la puissance impitoyable sont devenus les credos de ce développement qui assimile l'homme à l'Etre Suprême, pouvant user et disposer de la Nature à sa guise. Le développement a été un projet pour conquérir Gaïa plutôt que de vivre en harmonie avec elle.

Le développement s'est traduit par une centralisation accrue des pouvoirs. Plus on a employé le mot "démocratie", moins on a appliqué cette notion dans la pratique. Pour les populations indigènes et les minorités, la démocratie est devenue la tyrannie de la majorité. Pour les pauvres de tous horizons, la démocratie a été la loi des puissants, d'une toute petite élite. Pour les opprimés, développement et démocratie sont des mots à bannir car ils sont devenus, en réalité, synonymes d'appauvrissement, de dépossession et d'oubli.

Le développement a également signifié la destruction des fermentes de la diversité. Il a, dans une large mesure, détruit la créativité et les capacités des hommes.

Les décisions sont prises par un nombre de plus en plus limité de personnes. Les décisions économiques sont prises par les grands conglomérats et les décisions politiques par les hommes tout puissants des capitales nationales ou dans les capitales des grandes puissances; ce sont les médias qui décident de nos loisirs et imposent au peuple ses héros. Ce sont des bureaucrates fascinés par un sentiment de frustration qui décident de l'éducation que recevront un grand nombre d'enfants, ceux-là même qui seront les citoyens du 21ème siècle.

Les êtres humains deviennent moins puissants, moins autonomes, moins créatifs... en somme moins humains. Le fossé entre les riches et les pauvres, le Nord et le Sud se creuse. Dans les vingt dernières années, on a extrait des pays du Tiers Monde plus de richesses qu'au cours du siècle précédent. Et dans les dix années à venir, on assistera vraisemblablement à une accumulation, une concentration et une centralisation plus rapides du pouvoir dans les pays de l'hémisphère Nord. Remboursement de la dette, redevances, fuite des capitaux et détérioration des termes de l'échange sont les mécanismes de l'exploitation mondiale. Ce développement injuste et informe a également créé un nouveau Sud dans l'hémisphère Nord, compte tenu des conditions de vie difficiles des populations indigènes, des minorités raciales, des ouvriers immigrés et des chômeurs.

#### Des contradictions meurtrières

Plus que toute autre époque de l'Histoire, le 20ème siècle a vu la multiplication des guerres meurtrières. La technologie a repoussé les frontières du meurtre au-delà de l'imagination la plus féroce des époques précédentes. L'Etat, qui était supposé être notre grand protecteur, est devenu le plus grand exécuteur, tuant non seulement les étrangers lors des guerres mais également ses propres citoyens en nombre incalculable. Le 20ème siècle a perpétué, voire même intensifié, la pratique du génocide, de l'ethnocide, de l'ecocide et du femmicide, tout ceci au nom du "progrès" et du "développement".

C'est la vie et la nature elle-même qui sont profanées et non plus seulement l'être humain. Désormais, le ciel, les océans, les montagnes, les fleuves, les forêts, les plantes, les animaux et toutes autres formes de vie sont en crise; leur existence même est menacée.

Nous entendons clairement la voix obsédante des défenseurs de la nature. Nous avons compris que nous devons nous engager à rétablir le caractère sacré de la vie humaine mais aussi de toute forme de vie.

Nous sommes nés dans un monde divisé en groupes hostiles. Si nous voulons survivre en tant que collectivité, nous devons surmonter ces divisions. Le 21ème siècle ne

doit pas être l'œuvre de ce type de développement en décomposition mais celle des forces qui y résistent. Les citoyens de tous les pays, grands et petits, de toutes les régions, villes et villages sont mobilisés. Ils ont conscience de l'existence d'autrui, se préoccupent les uns les autres, communiquent entre eux et s'associent comme jamais auparavant. Tout ceci est nouveau.

Le système actuel a commencé à se miner en créant ses propres contradictions entre croissance et nature, militarisme et nécessité de sécurité collective, uniformité et diversité culturelle, aliénation et dignité humaine, consumérisme insensé contre la nature humaine aspirant à retrouver les valeurs perdues, le sens de la vie de tous les jours et de la spiritualité.

L'économie a elle-même atteint des limites structurelles tellement absurdes et une iniquité telle qu'un nombre de plus en plus grand de personnes éprouvent un sentiment d'aliénation et de perte d'identité. De plus en plus nombreux sont ceux qui, dans tous les pays, recherchent un mode de vie différent, en harmonie avec les autres et avec la nature.

Ces contradictions propulsent sur le devant de la scène de nouvelles "constructions" historiques parmi les victimes de cette catastrophe mondiale: populations indigènes, femmes, chômeurs et travailleurs indépendants dans le secteur dit informel. Une jeunesse aliénée n'ayant guère d'avenir et une intelligentsia engagée rejoignent les rangs de la résistance historique des masses paysannes et ouvrières, du sous-prolétariat urbain et des sans-abri. Dans tous les pays, la prolifération des mouvements populaires génère une volonté de créer une société dans laquelle chacun pourra vivre dans la dignité, la solidarité et une conscience évolutive.

De nouvelles conditions encouragent ces aspirations. Nous possédons les connaissances et la technologie nécessaires. Nous avons également l'organisation de base, le renouveau de spiritualité et l'attachement à des valeurs qui assureront la survie de l'homme et de la nature réaffirmée, redécouverte et créée récemment dans un mouvement de transformation radicale face au suicide collectif que nous impose le schéma actuel de développement.

#### Une politique de "destruction à long terme"

Aujourd'hui, la vie de millions d'individus est réglementée, brisée, déformée et détruite par des décisions prises hors du cadre de leur communauté, voire même en dehors de leur pays. Le modèle de développement encouragé par les agences "d'aide" internationale et les sociétés transnationales n'est pas soutenable du triple point de vue écologique, social et économique, en raison de ses effets destructeurs et pervers sur l'environnement et la société.

Ni l'économie étatisée qui a échoué, ni la panacée "libérale" proposée à tous les peuples de la planète ne peuvent garantir un développement écologiquement soutenable, socialement juste et politiquement viable. Un "développement soutenable" n'est possible que dans un contexte démocratique et participatif préservant la créativité et l'autonomie de gestion de tous les secteurs de la société. Il est donc incompatible avec le concept de régime autoritaire.

Aucun type de "développement soutenable" n'est possible dans un pays, aussi longtemps que celui-ci succombe sous le poids de la dette extérieure qui épuise ses res-

sources, désorganise son économie, favorise la destruction de son environnement et sacrifie les générations les unes après les autres, creusant le fossé entre le Nord et le Sud, les riches et les pauvres.

La course aux armements et le développement de l'énergie nucléaire sont également incompatibles avec un "développement soutenable" car tous deux représentent des investissements sans utilité sociale, totalement improductifs et dangereux pour l'écologie. La notion de "développement à l'échelle humaine" implique, à tous les niveaux de la réalité, un bouleversement de l'ordre économique international actuel, qui est injuste car il conduit à la paupérisation et génère une dégradation dramatique et irréversible de l'environnement. Dans le même temps, il faut se préoccuper de l'ordre économique injuste qui règne dans la plupart des pays du monde, au Nord comme au Sud.

L'accumulation de l'endettement, le pillage des ressources naturelles, la violence explicite et implicite dont souffrent des millions d'êtres humains et l'agonie quotidienne de milliers d'âmes s'inscrivent dans un processus appelé jadis "Conquête" et qui, aujourd'hui, constitue une forme incontestable d'écotyranie, exerçant à peu près la même mainmise sous couvert de modernité technocratique.

Les yeux rivés sur leurs écrans de télévision, comme le prophétisait Georges Orwell dans "1984", les foules urbaines sont hypnotisées par la chimère d'une société de consommation qui n'est à la portée que d'une minorité. Et pendant ce temps, on abat les forêts, on pollue les eaux, des enfants tombent malades, des adolescents se droguent, l'environnement naturel s'étiolé et les citadins sont de plus en plus asphyxiés par la ville.

#### Confiance en soi versus Apocalypse

L'empoisonnement chimique massif et la dévastation des ressources naturelles et sociales ne laissent aucune chance de créer un avenir durable. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, un quart de la population de la planète est malade. Dans les hôpitaux pour enfants, on trouve de plus en plus de malades atteints du cancer et dans les rues des grandes métropoles sans espoir errent des enfants sans foyer, des personnes âgées, des laissés pour compte et des déséquilibrés auxquels on n'a rien à proposer. Les grandes régions rurales deviennent des terres d'anarchie, livrées à la cupidité de compagnies commerciales sans pitié. Ailleurs, c'est l'exode rural tandis que les grandes villes deviennent surpeuplées. Les jardins perdent leurs couleurs et l'oxygène devient rare et précieux. Accroupies dans les ruelles sombres des bidonvilles, des formes humaines n'ont d'autre espoir que d'attendre des jours moins cruels. Dans les usines et les bureaux ouvriers et employés ont pour seul objectif d'accroître le Produit National Brut, sans espoir de pouvoir profiter de la vie. Et, dans le confort illusoire des "nantis", plus personne ne sait quel sens donner à la vie. L'œil électronique garde une trace des profits réalisés alors même que la fraternité humaine a perdu sa mémoire.

Le concept de pérennité suppose que l'homme vive en accord avec la Nature; il inclut le respect de la vie, des communautés, des cultures et des acquis de la société pour garantir la continuité et la sauvegarde des moyens de subsistance et le bien-être des générations futures. Pour y

parvenir, la participation populaire doit nécessairement réunir les conditions suivantes; elle doit:

- être librement consentie, à tous les stades du développement;
- être spontanée et endogène;
- s'opérer dans un contexte démocratique assurant la liberté d'expression, d'organisation et de mouvement;
- reconnaître que la souveraineté appartient au peuple;
- donner aux peuples un droit de propriété sur leurs ressources et leurs activités et un droit de regard sur l'utilisation de leurs ressources;
- garantir la liberté de choisir en connaissance de cause entre plusieurs alternatives, y compris le droit de dire non;
- préserver la culture des peuples et autres acquis de la collectivité;
- éduquer et motiver les masses pour leur permettre de s'autogérer et de contrôler leurs ressources;
- garantir un dialogue sans entraves et une communication permanente entre tous les secteurs de la société pour répondre aux préoccupations de la majorité, assurer son bien-être et défendre les droits humains fondamentaux.

La réalisation de programmes de développement soutenable se heurte à plusieurs contraintes, notamment l'analphabétisme, le manque de personnel qualifié, l'insuffisance de la communication, le manque de débouchés commerciaux pour les projets, et des méthodologies empêchant parfois de passer par les autorités gouvernementales. Les programmes des organisations non gouvernementales (ONG) doivent s'attaquer à ces contraintes, et à bien d'autres, s'ils veulent que leurs nouveaux projets aboutissent.

Les programmes de développement soutenable réussissent ceux qui minimisent la bureaucratie et l'intervention gouvernementale et utilisent au maximum les ressources et les compétences locales, ceux qui permettent aux peuples de faire partager leurs succès à leurs voisins, garantissant ainsi la reproductibilité des programmes.

#### Les femmes: un nouveau terrain de conquête

Dans bon nombre de pays, les femmes représentent plus de la moitié de la population, assurent l'essentiel de la production de denrées alimentaires et agricoles, portent la responsabilité globale de l'éducation et des soins aux enfants, s'occupent d'aller chercher l'eau et le combustible nécessaires à la cuisson des aliments mais n'ont en contrepartie que des droits très limités. Sur tous les continents, les femmes sont défavorisées à plusieurs titres par rapport à leurs homologues masculins. Elles travaillent davantage, dorment moins et perçoivent une rémunération moindre à travail égal. De plus, très peu de pays (si tant est qu'il y en ait) pratiquent l'égalité des femmes devant la loi.

Les inégalités énoncées ci-dessus posent un certain nombre de problèmes critiques pour la pérennité de l'environnement. Il faut notamment:

- donner aux femmes des pouvoirs pour qu'elles puissent être des partenaires égaux dans un processus de développement. Mais cela ne sera pas possible aussi longtemps que leur statut légal ne sera pas amélioré pour mettre fin aux abus, à l'exploitation, et à l'anonymat de leur contribution;
- leur permettre d'avoir accès aux ressources, en particu-

lier aux terres, au capital et à la technologie et de contrôler leur utilisation;

- leur donner plus de temps pour se perfectionner et acquérir certains pouvoirs en faisant participer d'avantage les maris et les fils aux tâches ménagères et autres corvées agricoles considérées jusqu'ici comme un domaine traditionnellement "réservé" aux femmes;
- les faire participer au processus de prise de décisions, à tous les niveaux;
- lutter contre l'analphabétisme, donner aux filles et aux femmes un accès plus large à l'enseignement et les sensibiliser aux problèmes d'environnement;
- permettre aux femmes de contrôler leur fonction de reproduction qui ne doit pas être du ressort de l'Etat ou de systèmes de domination masculine;
- faire en sorte que les droits des mères célibataires soient protégés et respectés;
- former et éduquer les leaders des communautés féminines. Toute forme d'enseignement doit inclure la composante environnementale.

La légitimation du savoir spécifique des femmes en matière de gestion des ressources naturelles va de pair avec le développement de liens d'assistance mutuelle entre les chercheurs et les femmes vivant et travaillant dans un environnement physique donné. Le rôle des femmes dans la prise de décisions et la gestion des problèmes d'environnement doit être encouragé et renforcé car, à ce titre, elles constituent l'un des fondements de la garantie de subsistance et de l'obtention d'un développement soutenable.

Il faut accorder une attention toute particulière à l'éducation des femmes pour leur permettre de prendre des décisions avisées et de contribuer effectivement à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de tous les programmes de développement, en particulier dans les domaines de l'agriculture moderne, de la santé, de l'environnement, de la culture et de la politique. Il est nécessaire d'encourager la formation d'un plus grand nombre de femmes et de groupes de jeunes aux technologies adaptées, telles que l'énergie du bois, la conservation des ressources, la collecte des eaux pluviales, les pratiques agroforestières, la transformation, le stockage et l'utilisation des aliments, etc.

#### Décharges sauvages

Les déchets dangereux constituent une source sérieuse de pollution de l'environnement qui résulte des modèles dominants de développement. Faute d'être opérée correctement, la décharge de ces déchets constitue donc une lourde hypothèque pour l'avenir, que ces déchets soient générés localement ou importés de l'étranger dans les pays en développement.

La terre demeure la pierre d'angle d'un développement soutenable. Dans de nombreux pays, elle garantit la sécurité alimentaire des ménages et de la nation toute entière, et elle est une source d'emploi pour les populations rurales qui constituent l'essentiel de la population et les principaux acteurs de l'économie nationale. Les questions d'équité, de sécurité, d'accès et de contrôle de la propriété des terres sont d'une grande importance.

Les activités économiques d'exploitation des terres étant de plus en plus tournées vers les marchés, et en particulier vers les marchés extérieurs, les entreprises étran-

gères sont autorisées à déposséder les fermiers locaux. Elles rachètent de grandes étendues de terres sur lesquelles elles produisent des cultures de rapport destinées à l'exportation ou des cultures vivrières ne répondant aux besoins que d'une minorité de privilégiés. Dans certains cas, ces compagnies étrangères dévalent les terrains car elles les rachètent à bas prix aux gouvernements de ces pays qui acceptent ces offres pour se procurer les devises dont ils ont tant besoin.

Pour ce qui est de l'élevage, on a constaté qu'en raison de politiques agricoles "biaisées", les terres cultivables sont utilisées de manière inadéquate pour l'élevage du bétail. L'exploitant agricole victime de cette pratique constate que dans la région de son exploitation, des entreprises commerciales voisines utilisent des terres arables pour l'élevage du bétail. Dans d'autres cas, de gros exploitants agricoles locaux ont conservé le droit de réserver certaines terres qu'ils exploitent également au détriment des pauvres dont le domaine a diminué en qualité et en quantité.

#### La "participation" populaire

Tant qu'il y aura des disparités importantes dans l'accès aux ressources et le contrôle de leur utilisation, un développement soutenable ne sera pas possible. De même, tant que les peuples et les nations ne prendront pas en mains leur propre destinée et que les populations locales, en particulier les femmes, n'auront pas pouvoir de le faire et de refuser ce qui, à leur avis, aboutit en fin de compte à saper leurs efforts, le concept de "développement soutenable" ne sera qu'une expression à la mode de plus. Le terme de "participation" a été lui aussi trompeur car les activités de développement et leur calendrier doivent être établis sur la base de ce que font les gens, en tenant compte de leur système social et de leurs contraintes technologiques. De tous côtés, on en appelle de plus en plus au respect, à la légitimation et à l'enrichissement des connaissances locales existantes.

Par conséquent, l'opinion publique doit se mobiliser pour participer au processus de développement soutenable par le biais d'associations, de comités, de coopératives, d'alliances et de coalitions. Dans ce domaine, elle pourrait suivre des programmes à champ d'action très vaste et très clairement structurés: décision initiatrice et planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et continuité.

Tous les agents gouvernementaux de vulgarisation doivent être conscients de la nécessité de comprendre et de respecter les valeurs culturelles des communautés dont ils sont responsables au niveau du district ou du village, de manière à mettre en œuvre des programmes de développement axés sur l'Homme, en gardant présent à l'esprit ce que signifie le terme de "service public". Des directives claires doivent être énoncées en matière de politique d'occupation des sols, d'octroi des licences industrielles, d'importation de produits phytosanitaires et de respect des connaissances traditionnelles tandis que l'environnement doit être pris en compte dans les codes d'investissement existants.

La transformation du système dominant constitue une priorité importante. On a actuellement besoin d'un modèle de développement fondamentalement différent, reposant sur une vision du développement axée sur l'homme. Un développement authentique est gage de pérennité pour la

communauté Il doit être compris comme un processus d'évolution économique, politique et sociale n'impliquant pas nécessairement la croissance. Un développement axé sur l'homme cherche à inculquer à l'homme le sens de sa propre humanité et des liens qui l'unissent à la terre, aux ressources qu'elle renferme et aux processus naturels à travers lesquels elle alimente toute forme de vie. Les relations de l'homme avec la terre sont particulièrement importantes. La dépendance à l'égard de la terre crée une dépendance symbolique et donc directe à l'égard de la collectivité et de la nature.

#### Des transformations appropriées

Un modèle de développement centré sur l'homme exige une solidarité active, un travail commun pour la résolution de problèmes communs. Reconnaisant l'importance du respect de l'individu et pour lui-même de la confiance en soi de la collectivité, la charité internationale ne semble pas être la réponse à la pauvreté. Ce modèle vise l'utilisation productive des ressources locales pour satisfaire des besoins locaux.

La plupart des changements qu'exigé un développement axé sur l'homme constituent un défi fondamental aux intérêts en place. Réclamer ces changements serait irréaliste n'était l'ampleur de la crise (aggravation de la pauvreté et destruction de l'environnement) à laquelle est confrontée aujourd'hui notre société. L'avenir de tous les hommes passe par une transformation fondamentale de la réflexion et de l'action les amenant, comme on ne cesse de le souligner, à redécouvrir leur humanité profonde et à renouer des liens non seulement entre eux, mais aussi entre eux et l'environnement. Ceux qui aident les peuples à se développer doivent admettre que ce sont eux qui apportent leur concours au programme de développement des peuples et non l'inverse. La valeur de la contribution extérieure sera mesurée en termes de capacité accrue des personnes à déterminer leur propre avenir.

L'histoire de la faim dans le monde se confond avec celle de systèmes économiques et sociaux injustes qui, bien souvent conjugués à une dégradation écologique, ont marginalisé les pauvres et les ont privés de leurs moyens de se nourrir. Les politiques actuelles de développement agricole, en particulier celles mises en oeuvre dans le cadre de la Révolution Verte, ont singulièrement omis de s'attaquer à ces causes profondes de la faim dans le monde et n'ont fait au contraire qu'intensifier et étendre leur emprise.

De plus, en sapant des systèmes agricoles écologiquement sains dont la plupart sont associés à des traditions anciennes, la dégradation de l'environnement a atteint un stade tel que la capacité agricole de nombreuses régions est aujourd'hui sérieusement menacée. La poursuite de telles politiques condamnerait une grande partie de l'humanité à devenir de plus en plus pauvre et à mourir de faim. Il faut adopter une approche radicalement différente, visant à régénérer les écosystèmes par une agriculture soutenable d'un point de vue écologique et s'accompagnant des changements économiques, politiques et sociaux nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la justice sociale pour tous.

#### Images d'un monde en pleine évolution

Il existe dans le monde de nombreux systèmes d'agri-

culture écologique qui ont fait leurs preuves: la plupart de ces systèmes associent la perspicacité de la sacro-sainte science moderne à la sagesse des pratiques traditionnelles. Pour opérer les changements nécessaires si l'on veut éviter un désastre, il est essentiel de consolider et d'étendre les mouvements existants qui partagent ces inquiétudes et soutiennent dans leurs grandes lignes, les objectifs des politiques d'agriculture écologique.

Parmi les nombreux réseaux de remplacement qui se développent dans le monde en quête d'indépendance, d'autonomie et d'autodétermination, on trouve une multitude de plus en plus grande d'associations de consommateurs, de coalitions rejetant les centrales nucléaires et prônant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, et d'adeptes des technologies adaptées, du nouveau urbain (cités écologiques), de l'éducation holistique, des médecines naturelles, de la banque verte, des droits des femmes, des implantations industrielles locales, du recyclage, de la méditation et du nouveau spirituel, de la contre-célébration du cinquantième anniversaire de la découverte de l'Amérique, de la souveraineté des indiens, de la réforme agraire, de défenseurs de l'Antarctique, de l'Amazonie et des forêts tropicales du monde entier. Ils dénoncent la désertification, la famine généralisée, les déplacements de populations, les bidonvilles, la mortalité infantile, la course aux armements, le soutien financier aux régimes totalitaires, le commerce des déchets toxiques, prônent la paix et le règlement des conflits, la production de biens dans le cadre de coopératives, la prise de conscience évolutive. On trouve aussi les citoyens s'opposant à la construction de gigantesques barrages, les fermiers luttant contre l'emploi des pesticides, les "activistes" dénonçant l'irradiation des denrées alimentaires, etc.

Ces défis culturels créent un domaine de définition entièrement nouveau pour l'élaboration des politiques, les liens entre peuples du Sud (qui s'étendent désormais aux communications-relais entre le Sud et l'Europe de l'Est), ouvrant la voie à toutes sortes d'alliances nouvelles nouées à travers la planète de part et d'autre de tous les "rideaux de fer" dont le moindre n'est pas celui de l'ignorance. Ils soulignent également la nécessité de renforcer les initiatives de formation progressive et de créer de nouveaux circuits d'information du public malgré la manipulation bien connue des masses par les sociétés médiatiques hypercentralisées.

#### Une prise de conscience biorégionale

On entend par "biorégion" un espace ayant une identité naturelle et culturelle. Au lieu des frontières artificielles des nations-états, il existe des frontières biorégionales qui survivent depuis des générations, même si elles sont conquises par des puissances extérieures. Les modèles de développement du Nord et de l'Ouest ne prennent pas en compte ces spécificités régionales et imposent des solutions sans se demander si elles sont appropriées ou aptes à répondre aux besoins spécifiques de la région.

Pour le Sud, il n'existe pas de modèle de développement uniforme. Seule l'approche biorégionale peut conduire à la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants de chaque région.

Une identité et un réseau biorégionaux se caractérisent par l'autosuffisance et la poursuite de son propre modèle



culturel comme guide de son action, l'unité dans la diversité (à l'opposé de l'homogénéité économique, culturelle et naturelle que l'on trouve dans le modèle du Nord, fondé sur la concentration du pouvoir) et les relations avec d'autres biorégions à différents niveaux (local, régional, national, continental et international), le point d'équilibre s'établissant sur la base d'un équilibre des pouvoirs. Cette organisation en réseaux transcende les frontières territoriales modernes et favorise l'émergence de relations géopolitiques nouvelles ne reposant pas sur le concept d'Etat-nation.

Les mouvements biorégionaux actuels font remarquer que la Troisième Guerre mondiale, qui est une guerre contre la biosphère, est déjà bien engagée et que les forces de l'extinction culturelle et biotique risquent de l'emporter. Le problème prend ses racines sans notre organisation sociale et humaine actuelle. La biorégion Terre ("région de vie") est l'unité planétaire de base qui intègre gouvernement humain et principes écologiques. Les "nouvelles tribus planétaires de Gaïa" reconnaissent la spécificité et la diversité biologique, géologique, climatique et culturelle de chaque biorégion du monde, comme des organes d'un même corps, et son droit à une autonomie décentralisée afin de contribuer simultanément à une intégration en pleine évolution. L'affirmation de l'égalité de toutes les entités vivantes reconnaît que l'épanouissement de chaque espèce doit se faire en harmonie avec celui de toutes les autres espèces et que les décisions concernant le mode de vie des hommes et l'encouragement de la vie doivent tenir compte de l'impact humain sur l'ensemble de la biosphère, conformément aux principes de l'écologie.

La création de sociétés durables, humanitaires, axées sur la terre, reconnaît que le droit à l'existence de l'espèce humaine ne prévaut pas sur celui de toute autre espèce et qu'en conséquence, nous devons contrôler notre population et nos schémas de consommation.

"Continuez à souiller votre couche et une nuit vous suffoquerez sous vos propres Immondices. Le genre humain n'est pas à l'origine de la vie. Nous ne sommes que l'un des fils de l'écheveau. Quoique nous fassions à l'ensemble, c'est aussi à nous-mêmes que nous le faisons. Les choses sont intimement liées. Tout malheur qui s'abat sur la Terre s'abat également sur les enfants de la Terre" - Chief Seattle.

#### Une autre vision du Sud

Si l'on n'admet pas la nécessité d'envisager un mode de civilisation différent, tous les efforts bien intentionnés seront vains et se limiteront à des superpositions de politiques qui tromperont les hommes et les empêcheront d'affronter la réalité. Cependant, la vision de la civilisation qui prévaut dans le Nord est si corruptive que bien souvent l'analyse la plus radicale n'implique pas la nécessité de rejeter les définitions dominantes actuelles de la civilisation du Nord et d'adopter une autre vision.

L'analyse faite par le Sud de la crise de l'environnement et du développement part de cette constatation. C'est au nom de ce principe que toute évaluation de la démarche de la CNUED doit comporter des propositions, stratégies, programmes et recommandations autonomes axés en premier lieu sur les hommes et non sur le profit. Le programme de la CNUED ne dit pas un mot de la décentralisation du pouvoir économique et politique, du façonnage d'une société

évolutive, d'une juste redistribution des biens de la planète, de la reconversion économique des industries de guerre, de la reconnaissance du droit des majorités et des minorités déplacées de la planète, du remodelage de l'ensemble du système des Nations Unies, du rejet de l'idéologie de l'énergie nucléaire, non plus que du fait de considérer le cinquième centenaire de la "découverte" de l'Amérique comme le point de départ de la construction véritable d'un Monde Nouveau, sans exclus.

Nous en sommes au début d'un processus de longue haleine qui implique le développement d'une prise de conscience alternative (transformant la manière dont les hommes perçoivent leurs relations avec l'environnement) et l'engagement politique (décision délibérée de prendre les risques et de payer le prix que suppose la création d'un nouvel environnement et de nouveaux processus de développement). Rien n'est plus révélateur de l'hypocrisie institutionnalisée du Nord que le refus de sacrifier son confort. Le Nord augmentera son aide, si cela est nécessaire pour protéger et sauvegarder ses intérêts à court terme. Il punira ceux qui contestent, et à plus forte raison menacent, ses intérêts.

Faute d'en être consciente, la civilisation du Nord n'a guère de chances d'assumer ses responsabilités à l'égard de l'humanité et de l'environnement. Toutefois, il ne sert à rien de continuer à condamner le Nord si l'on ne propose pas une vision de remplacement. La vision radicale du Sud vise à transformer la société et l'individu. Elle repose sur l'établissement d'une solution de remplacement et d'une communauté politique, d'une culture et d'une histoire enracinées dans ses valeurs traditionnelles et protégées contre les dangers du siècle à venir. Il sera important de faire en sorte que cette vision puisse être exploitée dans les faits, de manière à éviter le piège d'une nouvelle vision utopique d'une société parfaite mais non viable.

Les civilisations à l'agonie disparaissent très lentement, fertilisant le sol d'où naîtront de nouveaux territoires existentiels pour l'expérience humaine. Toute nouvelle société est née des entrailles de l'ancienne. A Rio de Janeiro, haut lieu de la beauté naturelle et de la misère humaine, nous assisterons au grand événement de cette fin de siècle : la CNUED peut être à la fois un épitaphe et un avènement.

#### Le choix nous est ouvert à tous

Quoi que nous fassions, de grand ou de petit, GAIA poursuivra imperturbablement son grand voyage vers l'accomplissement. Une ère entièrement nouvelle de l'évolution humaine exige un renouveau complet de l'art de se soucier d'autrui et de partager. C'est une sorte de seconde naissance qui n'engendre plus désormais un châtiement massif mais donne lieu à une célébration familiale planétaire.

Les problèmes de l'Environnement et du Développement dépassent largement le cadre technique des traités ou conventions. C'est une question de droits humains et de justice sociale, de bienveillance et de tolérance, de sagesse et de clairvoyance. Ce que l'on réclame aujourd'hui, c'est une modification totale de l'équilibre actuel du pouvoir social et de l'administration des richesses partout dans le monde. La tendance naissante à une évolution axée sur l'homme se range résolument sous la bannière d'une abolition de la misère dans le monde. Avec le concours de tous les déshérités de la Terre.

## Références

Des sections clés des documents suivants ont été incorporées au présent projet:

- 1 ) *Programme du peuple sud-africain pour un développement soutenable* - 25 mai 1989, Zimbabwe.
- 2) *La déclaration de Minamata* - 24 août 1989, Japon.
- 3) *L'accord de Las Vertientes* - 27 octobre 1989, Chili.
- 4) *Déclaration du Mouvement international pour une agriculture écologique* - 13 janvier 1990, Malaisie.
- 5) La déclaration de Manille sur la participation des peuples à un développement durable - juin 1989, Philippines.
- 6) *Projet de Nakuru pour une démocratie participative soutenable* - 29 juin 1990, Kenya.
- 7) *Quatrième congrès biorégional* - 20 août 1990, Etats-Unis.
- 8) *Document du Caire sur la participation des peuples à un développement soutenable pour l'environnement* - 18 novembre 1990, Egypte.
- 9) *La crise de l'environnement et du développement: point de vue du Sud* - mai 1991, Région Africaine.
- 10) *Notre culture et l'environnement* - 15 mai 1991, Ouganda.
- 11 ) *Les femmes, l'environnement et le développement* - 21 juin 1991, Ghana.

## *Repenser nos racines et regarder en face notre réalité à nous, pays de l'hémisphère nord*

Le concept de "pays en développement" a été inventé par le monde occidental pour désigner un projet d'organisation des sociétés du Sud qui, du point de vue privilégié de l'Occident, sont perçues comme arriérées, non civilisées, comme des peuples sans culture et sans histoire. L'Occident était l'exemple que devaient suivre les autres sociétés. L'Évangile était la modernisation et le progrès pour passer d'une société primitive et naturelle à une société technologique avancée. Industrialisation, croissance économique, gestion bureaucratique de la population, extension des villes et des modes de vie urbains sont autant d'outils utilisés pour parvenir au progrès. Ces caractéristiques de développement ont également été partagées, pour l'essentiel avec toutefois quelques différences, par le modèle de développement du socialisme d'Etat. Du fait de la globalisation du mode de développement dominant, nous nous trouvons confrontés à une crise globale du développement qui se manifeste toutefois de façons différentes selon la région du monde considérée.

La naissance d'alliances entre organisations populaires locales est unique. C'est un défi sans précédent au développement, à l'Ouest comme à l'Est.

En nouant nos alliances et en cherchant à concilier nos visions alternatives, il est très important de comprendre pourquoi et comment nous en sommes arrivés à cette crise globale et multiple de l'environnement et du développement. Nous devons remonter aux causes profondes de la crise afin de définir des stratégies viables et de ne pas reproduire dans nos visions de rechange les mécanismes qui sont précisément à l'origine de la crise.

### La "Big Science"

Bon nombre de mouvements de défense de l'écologie, des femmes et du développement désignent comme responsables de la crise la culture occidentale et son système de valeurs qui a privilégié les divisions et le principe de domination entre hommes et femmes, hommes et nature, esprit et corps, pensée et sentiments. Ces valeurs antagonistes ont été les fondements de la science occidentale moderne. Bien qu'elle soit censée expliquer le monde, la science a servi en fait à définir comment les sociétés devaient fonctionner, comment les hommes devaient gérer la nature et se gérer eux-mêmes et comment ils devaient organiser leurs pensées, leurs sentiments et leur mode de

vie. Les scientifiques, qui se prétendaient "objectifs" n'ont pas été tenus pour responsables du résultat de leurs travaux.

Il est peut-être plus facile d'observer ce rôle négatif de la science occidentale dans l'expérience des pays d'Europe de l'Est où cette logique de la domination de la science a été appliquée de manière extrême dans le cadre du projet bureaucratique et grandiose de "socialisme scientifique" qui a coûté si cher aux peuples et à l'environnement. Le rôle du complexe militaro-scientifique ou l'influence des sciences sociales, de la psychologie et de la sociologie dans la publicité en sont l'illustration.

Le problème de la science moderne tient au fait que sa suprématie exclut d'autres formes de connaissance. Elle a acquis un véritable monopole de la vérité et elle est devenue l'outil qui a créé la réalité sociale et les modèles de développement auxquels nous nous opposons aujourd'hui. A l'Ouest comme à l'Est, les centres du pouvoir politique et économique sont supposés détenir la "vérité".

Pour élaborer des solutions de rechange, nous devons donc retrouver le savoir des peuples, rechercher des moyens de parvenir à la vérité différents de ceux prescrits par la science toute puissante que le musicien nouvelle vague Laurie Andersen appelle la "Big Science". Parallèlement, nous devons avoir conscience des changements qui se produisent également au niveau des institutions scientifiques. Les tentatives d'élaboration de nouvelles méthodes responsables et transparentes de mise en application des sciences sont le fruit des valeurs éthiques que nous partageons.

### La lutte pour notre propre identité

Ces nouveaux modes de vision et de compréhension de nous-mêmes et du monde reposent sur des valeurs liées à la compréhension de l'interdépendance, à la coopération, à la réciprocité et à la compassion : il faut apprendre à voir en se plaçant du point de vue des autres. C'est ainsi que nous pourrions concilier des visions multiples et pluralistes du développement. Comme dans le processus suivi pour l'élaboration de ce rapport, les connaissances nouvelles proviennent de la base, c'est-à-dire de la redécouverte et de la synthèse de la voix des peuples et non pas de projets tout faits élaborés par "le" groupe d'experts.

Mais cette nouvelle manière de voir et de comprendre

désigne également le nouveau terrain de lutte pour le pouvoir des peuples. En Occident, les centres du pouvoir et les dépositaires de la vérité (cela vaut également pour le Kremlin avant l'effondrement des états socialistes) ont également élaboré les définitions de nos rôles sociaux, de nos modes de vie et de nos identités; ils ont défini nos relations avec autrui et nos comportements dans la vie de tous les jours. Le système éducatif et les mass média sont les outils qui propagent ces modes de pensée dominants. Par conséquent, ce nouveau terrain inclut également la lutte pour notre propre identité.

### Le nouveau mouvement populaire

Chacun d'entre nous veut être unique. Nous voulons non seulement définir nous-mêmes qui nous sommes et quel est notre but en tant qu'être humain mais aussi définir notre identité collective de substitution en tant que nouveaux mouvements populaires. Le passé nous enseigne que nos identités sont multiples et dynamiques et non pas construites selon un modèle uniforme ou monolithique auquel nous devons nous conformer.

La logique du développement n'implique pas uniquement la domination et la colonisation d'autres peuples et de l'environnement naturel mais aussi la domination de notre nature propre, de notre espace psychologique et mental. Nous ne voulons pas être les rouages insignifiants et soumis de la gigantesque machine bureaucratique perpétuant les schémas de production et de consommation et générant toujours plus de croissance économique et plus de déchets. Nous voulons définir par nous-mêmes qui nous sommes et comment nous vivons notre vie de tous les jours. Nos tentatives d'élaboration d'autres modes de vie et de relations entre les hommes ou entre les hommes et l'environnement non fondées sur la domination sont également des outils dont nous disposons pour recouvrer notre identité et maîtriser l'espace de notre vie de tous les jours.

Elles sont également des stratégies politiques importantes venant compléter nos exigences en matière de démocratie participative, d'accès aux ressources, de contrôle de leur utilisation et de responsabilisation des décideurs. Nous avons par conséquent deux voies à suivre: l'une consiste à défier les institutions dominantes et l'autre à amorcer le changement par nous-mêmes, à donner l'exemple aux autres par des modes de vie et par la création de nouveaux mouvements insistant sur le pluralisme et la diversité; ainsi, "personnel est synonyme de politique".

### Les principaux défis du monde industriel

L'internationalisation de l'économie, dominée par les grandes sociétés transnationales et les intérêts financiers, diminue la possibilité qu'ont les états et les autorités locales d'influer sur nos modes de vie et sur la production économique. Les peuples ont de moins en moins de pouvoirs et n'ont que des possibilités marginales d'influer sur l'économie à l'occasion d'élections organisées à intervalles de plusieurs années. L'influence réelle de nos élus s'en trouve elle aussi affaiblie puisque ceux-ci évoluent à l'intérieur du cadre imposé par les intérêts économiques puissants.

La concurrence entre les sociétés est rude. Elles sont condamnées à grandir ou à mourir. Les critères actuels de

la compétition économique conduisent à la spirale de croissance actuelle dont nous devons à présent sortir.

Dans nos économies de marché, une croissance "insuffisante" a pour conséquences le chômage, avec les catastrophes sociales qui l'accompagnent, une plus forte centralisation géographique des sociétés et une tendance à rogner sur les moyens traditionnellement affectés à l'éducation, à la santé et aux programmes sociaux pour améliorer la "compétitivité".

D'énormes complexes économiques et des bureaucraties tentaculaires centralisent la prise des décisions importantes. La distance entre les hommes et les centres de décision s'accroît. Les populations des pays industrialisés jouissent de la liberté d'expression mais les mass médias qui véhiculent un flux d'informations commercialisées ne donnent pas la priorité aux problèmes fondamentaux et à la capacité des hommes à les affronter, et privilégient les intérêts commerciaux immédiats.

### Pourrions-nous choisir notre avenir?

Il faut changer les structures du pouvoir dans les sociétés industrielles de manière à donner la priorité aux préoccupations écologiques, à l'équité, aux valeurs humaines fondamentales, à la réalisation personnelle et à la solidarité plutôt qu'à la croissance économique et à l'hégémonie politique.

La poursuite du schéma actuel de développement signifierait une ponction encore plus grande exercée par les sociétés industrielles sur des ressources mondiales limitées, aux dépens de la capacité d'autres peuples à satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'une accélération exponentielle des catastrophes écologiques. Dans les pays industriels, il est probable que la marginalisation et le chômage vont frapper un pourcentage croissant de la population.

Mais comment sortir du schéma actuel pour nous orienter vers un développement plus soutenable ? Il n'existe aucune réponse toute faite à ce problème. Il appartient aux peuples de trouver leur solution en influençant les décisions importantes par la voie de la démocratie directe.

Aucune organisation ou aucun réseau ne pourrait à lui seul mobiliser l'opinion publique pour faire adopter ces changements. La seule solution réaliste passe par des actions conjointes et des alliances entre mouvements et réseaux nouveaux et mouvements et réseaux établis. Ce défi ne concerne pas uniquement les mouvements traditionnels s'occupant des problèmes d'environnement ou de développement; il concerne chacun d'entre nous et chacun des secteurs de nos sociétés.

L'une des questions principales qui se posent aux sociétés industrielles est de savoir si les "nantis" sont disposés à renoncer à leurs privilèges actuels en échange d'un monde meilleur et d'une plus grande qualité de vie pour eux-mêmes mais aussi pour le reste des hommes.

Les sociétés industrielles connaissent aujourd'hui une progression alarmante du nombre des suicides, de la criminalité, du chômage, des malades mentaux et des personnes souffrant de la solitude. Les réseaux sociaux traditionnels ont été détruits et n'ont pas été remplacés. Nous sommes confrontés à un clivage grandissant de la société entre les marginaux (de plus en plus nombreux) et les personnes bénéficiant d'un travail, d'une source de revenus et

du respect social. Cette évolution inquiétante a conduit un nombre croissant de personnes concernées et de nouveaux groupes à chercher ensemble les moyens d'inverser cette tendance. Ces mouvements sont autant de germes d'espoir.

#### Etablir des connexions

L'un des courants puissants du changement actuel vient des mouvements féministes qui insistent sur les notions d'équité et de différence (le droit à la différence). Mais comme le précise Ynestra King, la contrepartie des droits acquis grâce au mouvement féministe est notamment un développement du nombre des cancers. Il est dans l'intérêt des femmes d'inclure l'écologie dans leur combat pour l'émancipation.

Jusqu'ici, dans les débats sur l'environnement ou le développement, les femmes ont été présentées comme des victimes ou comme des génitrices. Certains défenseurs de l'environnement donnent la priorité à la survie de la Terre et reportent à une "date indéterminée", comme le faisaient les révolutions nationalistes ou socialistes précédentes, le règlement du problème de l'injustice de la condition féminine.

Et pourtant, il existe des liens importants entre la dégradation de l'environnement, la domination de la nature et l'état de subordination des femmes dans les diverses sociétés du monde. Ces liens sont à la base de notre culture qui, en confiant aux hommes des privilèges substantiels, annihile les femmes. Non seulement, ils façonnent nos modes de vie et définissent notre statut social, mais ils façonnent également notre identité, notre mode de pensée et nos sentiments en fonction d'un ensemble spécifique de normes imposées. Les hommes doivent s'interdire tout sentiment et n'ont le droit de manifester ni bienveillance ni compassion. Quant aux femmes, elles ne peuvent éprouver des sentiments d'agressivité et doivent faire table rase de leurs capacités intellectuelles. Nous sommes tous devenus des cyborgs, c'est-à-dire des êtres à moitié naturels et à moitié artificiels.

Dans nos tentatives d'élaboration de nouveaux modèles de relations humaines, nous devons retrouver notre nature profonde, notre droit à la spécificité et à la différence. Nous devons nous méfier des voies détournées et subtiles par lesquelles le pouvoir de domination affecte notre existence humaine à tous les niveaux (personnel, social...) aussi bien que dans nos relations avec notre environnement.

Nul endroit où aller, nul lieu où se cacher. Il nous faut trouver des modèles de remplacement, à l'Ouest comme à l'Est.

Trop souvent, les individus et les communautés sont confrontés à un choix illusoire qui représente les deux extrêmes des solutions possibles pour modifier notre espace économique et environnemental. Tout d'abord, nous n'avons qu'une capacité restreinte de modifier nos schémas de consommation d'énergie, notre utilisation des biens matériels et la manière dont nous dépensons, épargnons ou investissons des ressources financières souvent limitées. Si avisées que soient nos différentes décisions et si respectueux de l'environnement que nous soyons dans notre foyer, nous sommes néanmoins confrontés à la réa-

lité d'un "développement non soutenable" établie par les chefs d'entreprises, les bureaucrates, les banquiers et les riches. Face à cette sombre réalité, nous nous dérobons, nous nous échappons, nous faisons preuve d'immobilisme politique, ou pire encore. Ce que nous devons explorer de façon plus approfondie, nous qui militons dans des mouvements sociaux, c'est le vaste champ d'action se situant entre ces deux extrêmes : d'une part l'individu et de l'autre, le modèle de société que nous ont imposé nos élites.

#### Qu'en est-il de la coopération ?

Pourquoi la communauté des mouvements sociaux n'a-t-elle pas envahi cet immense champ qui s'ouvre à l'action créative? La première raison est que nous n'avons pas su nouer des alliances avec des confrères travaillant en dehors du cadre étroit du problème souvent unique qui nous préoccupe. De plus, ce type de coopération implique qu'il faille parfois soutenir le programme politique d'autres factions des mouvements sociaux de nos propres communautés. Or, bien souvent, nous décidons que nous ne voulons pas épuiser notre capital politique apparemment limité, à la défense d'autres causes ou que nous n'avons pas le temps ou l'énergie nécessaire pour être solidaires, à plus forte raison, pour être mutuellement solidaires. Malheureusement, en tant que communauté, nous ne parviendrons à réaliser nos rêves et nos objectifs théoriques souvent élevés que si nous apprenons à coopérer et à nous soutenir mutuellement. Nous n'avons pas encore le pouvoir collectif de transformer les réalités actuelles sans la coopération de "groupes d'affinité" plus vastes ou, plus simplement, de réseaux d'amis et de confrères.

#### Qu'en est-il de la créativité?

La deuxième raison est tout simplement le manque de créativité et de stratégie mûrement réfléchie pour changer l'ordre des choses. Il nous faut, par exemple, concevoir des campagnes en faveur du changement qui relient les actes individuels susceptibles de conférer des pouvoirs à un individu moyen. Les citoyens peuvent retrouver le sentiment qu'ils peuvent infléchir le cours de leur propre vie tout en changeant simultanément la politique au niveau local de leur communauté et au niveau national du gouvernement.

Deux campagnes analogues en faveur d'une réduction de la consommation d'énergie, actuellement conduites avec un immense succès en Autriche et aux Pays-Bas, sont un bon exemple de ce type de campagnes liées et créent en fait une politique de l'énergie à la base. Dans le cadre de ces campagnes il est demandé aux citoyens de s'engager à réduire leur consommation personnelle d'énergie (logement et transports) de 25 % d'ici l'an 2000 et de 50 % d'ici l'an 2010. Il leur est également demandé d'encourager leur municipalité à réduire dans les mêmes proportions la consommation d'énergie des transports en commun par une meilleure conception des chaussées, une synchronisation des feux de signalisation, etc. L'action des citoyens sur les collectivités locales et leurs efforts pour contrôler et réduire leur propre consommation d'énergie (et apprendre comment le faire!) ont fait d'eux des "citoyens-militants" potentiels qui susciteront la confiance en parlant vrai et en défiant le pouvoir. C'est également un avertissement lancé aux gouvernements: "Si vous n'assumez pas vos responsabilités en élaborant une politique

énergétique respectueuse de l'environnement, nous le ferons nous-mêmes". Nous devons multiplier ce type de campagnes dans nos pays.

#### Reprendre le flambeau de nos révolutions démocratiques inachevées

Dans nos pays occidentaux, nous avons une forte tradition de mouvements politiques et sociaux qui devrait être pour nous une source d'inspiration; le mouvement ouvrier, le mouvement féministe, le mouvement pour la paix et, en ce qui concerne l'Amérique du Nord, le mouvement pour les droits civiques et la révolution populiste des fermiers canadiens et américains au siècle dernier, en sont quelques exemples. Cependant, pour des raisons diverses, les révolutions démocratiques du 18<sup>ème</sup> siècle et du début du 19<sup>ème</sup> siècle sont restées inachevées, figées dans une sorte d'enthousiasme en suspens. Nous savons que nous avons des droits sur cet héritage, car sinon d'où tiendrions-nous l'idée que la justice, l'égalité et la démocratie participative sont des droits de l'homme et non pas simplement le privilège de quelques nantis?

La différence aujourd'hui tient au fait que la construction et l'élargissement de ce mouvement démocratique inachevé partiront de mouvements larges à leur base, divers dans leur composition et touchant tous les secteurs de la société. C'est entre tous ces secteurs qu'il faut jeter des passerelles solides en faisant appel à notre créativité.

#### Des stratégies d'approche des différents secteurs

Trop souvent, les ONG adressent leurs efforts et leurs requêtes aux seuls gouvernements et institutions internationales. L'industrie, les syndicats, les institutions scientifiques et les collectivités locales sont laissés hors du circuit même si, dans notre analyse, nous ne cessons d'affirmer que l'industrie joue un rôle décisif dans l'orientation négative vers un développement de moins en moins soutenable.

- Les gouvernements pourraient influencer la structure du développement industriel mais ils le font rarement car ce sont en fait les milieux de la finance et de l'industrie qui influencent fortement les gouvernements.
- Les politiques d'investissement détermineront notre production future. Les mouvements populaires doivent exiger que, par le biais de la démocratie directe, le peuple puisse influencer les décisions d'investissement et que tous les systèmes de production industrielle donnent la priorité aux préoccupations relatives à l'environnement, aux droits sociaux et à la solidarité.
- La technologie est considérée comme un instrument décisif pour nos vies et nos comportements. Lorsque les points de vues et les besoins réels des peuples sont pris en compte, le contrôle du développement et l'utilisation

des technologies doivent être confiés à des structures démocratiques.

- L'industrie doit être sommée d'appliquer le Code de Conduite des Nations Unies et d'aller au-delà de ses principes actuels pour y inclure un système d'audits environnementaux obligatoires et une plus grande transparence.
- Les syndicats perdent rapidement le rôle de moteur puissant de la transformation sociale qu'ils jouaient auparavant dans nos économies. Dans la plupart des cas, l'attitude sectaire des syndicats traditionnels à forte dominante masculine à l'égard des menaces qui pèsent actuellement sur l'emploi et le fait que leurs revendications portent uniquement sur des augmentations de salaires risquent d'accélérer encore leur recul. Il faut les sommer d'élaborer leur propre politique industrielle en fonction de leurs priorités réelles qui sont l'emploi, la justice, les droits des femmes, la condition sociale et les préoccupations environnementales, s'ils veulent pouvoir prétendre à conserver leur place dans la société.
- Dans les pays nordiques, nombreux sont les exemples de coopération positive et fructueuse entre mouvements de défense de l'environnement et syndicats qui élaborent des politiques conjointes.
- Lorsque nous demandons que le savoir populaire, essentiel à l'élaboration de nouveaux modes de développement, soit reconnu au même titre que les connaissances scientifiques, nous devons admettre que nous avons besoin de connaissances scientifiques pour faire les bons choix. Puisque la base du savoir scientifique constitue un instrument vital des décisions politiques, nous devons instaurer une coopération plus étroite entre les milieux scientifiques et les mouvements sociaux.
- Nous devons sommer la communauté scientifique qui, isolée dans sa tour d'ivoire, consacre des moyens considérables à la réalisation de projets destructeurs, de modifier ses priorités actuelles pour répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques réels de nos sociétés.

#### Mise en œuvre

Toutes ces recommandations, ces engagements et ces responsabilités sont des propositions que les mouvements de citoyens de l'hémisphère Nord devront réexaminer tous les ans dans les dix années qui suivront notre réunion de Paris. Nous devons nous en tenir strictement à cette rhétorique tant que nous n'aurons pas élaboré de stratégies collectives de remplacement et entamé le lent processus de mise en œuvre de ces stratégies dans nos communautés, dans nos pays et en collaboration avec nos homologues du Sud, au niveau international. Alors seulement, nous pourrions retrouver notre fierté démocratique de citoyens du Nord.

## LA VOIX DES PEUPLES

### *Participation collective à un développement viable*

#### Rappel historique

En décembre 1988, lors d'une conférence internationale des ONG sur l'environnement organisée par le CLEI à Tabarka (Tunisie), un groupe de personnes engagées a organisé une consultation sur l'état de dégradation de l'environnement. Conséquence directe de cette consultation, une consultation interrégionale (regroupant l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et l'Europe) a été organisée à Manille en juin 1989 pour élargir le débat sur l'état de l'environnement en tant que base d'action positive. La consultation de Manille a établi que le système économique international et le modèle de développement actuel étaient la principale cause de dégradation de l'environnement. Au niveau national, ce système remet les ressources et les pouvoirs aux mains de quelques-uns et, au niveau international, il les concentre dans une poignée de pays qui contrôlent l'ensemble des ressources du Globe au profit d'intérêts privés. Ce type de développement n'est soutenable à aucun niveau (politique, économique, social, culturel et moral); il ne l'est pas non plus au niveau de la base des ressources. Il est en réalité une menace pour la survie de l'humanité.

Seul un développement soutenable, c'est-à-dire un développement répondant aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la possibilité pour les générations futures d'exploiter la même base de ressources, peut sauver l'humanité d'une catastrophe imminente. Ce développement, dit soutenable, n'est possible que s'il repose sur l'homme et sous réserve d'une participation populaire.

#### La Déclaration de Manille

La consultation interrégionale de Manille a identifié plusieurs problèmes et préoccupations auxquels il convient de s'attaquer aux niveaux régional, sub-régional, national et local si l'on veut que la participation populaire à un développement soutenable pour l'environnement devienne une réalité.

Le point de vue selon lequel la participation des peuples à leur propre développement est la condition préalable à un développement soutenable repose sur un modèle de développement axé sur l'homme, qui exige un effort personnel mutuel et actif entre les hommes, dans un esprit d'indépendance et suppose qu'ils livrent ensemble un combat commun pour résoudre des problèmes communs.

Un développement axé sur l'homme (et considérant les femmes et toutes les minorités comme des partenaires à part entière) cherche à élargir la participation politique, en partant d'une base d'organisation populaire forte et d'un processus participatif de prise de décisions. Il vise à offrir aux hommes des moyens de subsistance garantis, sur la base d'une utilisation intensive mais néanmoins soutenable des ressources renouvelables. Il part des valeurs culturelles des peuples et les incite à une gestion responsable de leurs ressources, ce qui est essentiel à la durabilité du développement, en se fondant sur les principes de base suivants, énoncés dans la Déclaration de Manille.

#### Principes

1. La souveraineté appartient au peuple qui est l'acteur social réel d'un changement positif. La liberté et la démocratie sont des aspirations universelles de l'homme. La souveraineté du peuple est le fondement de la démocratie. Le rôle légitime du gouvernement est de permettre au peuple d'établir et de réaliser son propre programme.
2. Pour exercer sa souveraineté et assumer la responsabilité de son propre développement et de celui de ses communautés, le peuple doit contrôler ses propres ressources, avoir accès aux informations pertinentes et avoir les moyens de demander des comptes aux responsables gouvernementaux. La liberté d'association et d'expression et le libre accès à l'information sont essentiels à l'exercice responsable de cette souveraineté. Les gouvernements doivent protéger ces droits. Les peuples de tous les pays doivent travailler ensemble dans un esprit de solidarité de telle sorte que les gouvernements acceptent cette responsabilité et agissent en son nom. Ceux qui aideront les peuples à se développer doivent admettre que ce sont eux qui apportent leur concours au programme et non l'inverse. La valeur de la contribution extérieure sera mesurée en termes de capacité accrue des peuples à déterminer leur propre avenir.

Un travail plus approfondi sur ce thème a permis de souligner les caractéristiques suivantes d'un développement axé sur l'homme.

Un développement axé sur l'homme vise à restituer aux hommes et à leurs communautés le contrôle des ressources à mettre en œuvre pour satisfaire leurs propres besoins. Cela les incite à une gestion responsable des ressources, qui est essentielle à la durabilité du développement.

Un développement axé sur l'homme cherche à élargir la participation politique en partant d'une base d'organisation populaire puissante et d'un processus participatif de prise de décisions au niveau local. Il vise à offrir aux hommes des moyens de subsistance garantis, sur la base d'une utilisation intensive mais néanmoins soutenable des ressources renouvelables. Il part des valeurs culturelles des peuples et s'appuie sur la démocratie politique et économique.

Il cherche à éveiller en l'homme le sens de sa propre humanité et des liens qu'il entretient avec la terre, les ressources qu'elle renferme et les processus naturels à travers lesquels elle alimente toute forme de vie. Les relations de l'homme avec la terre sont particulièrement importantes. La dépendance à l'égard de la terre crée une dépendance symbolique à l'égard de la collectivité et de la nature.

Les systèmes économiques traditionnels étaient en mesure de durer et de prospérer. Pour eux, le terme de "viable" n'avait aucun sens. Le fait qu'aujourd'hui nous utilisions ce terme et qu'il soit pour nous un sujet dû réflexion prouve bien que le développement que nous connaissons

n'est pas soutenable. En fait, dans le contexte et le cadre culturel actuel, le terme de développement signifie désormais une forme très particulière de pillage et d'expropriation. Un développement destructif, du type de celui que nous connaissons aujourd'hui, est un développement des objets et des matières consommables.

Les questions du mode de vie et de l'environnement ont été soulevées et l'on a souligné qu'il s'agissait en fait d'un problème de mode de vie, de conflit entre le consumérisme occidental et la frugalité, dans lequel la question des valeurs et des comportements joue un rôle essentiel. On a souligné que le problème de l'environnement et du développement posait le problème de la vie dans son intégrité, notamment de la vie humaine et qu'il englobait le développement de toutes les formes de vie considérées comme un tout, et le contexte global dans lequel nous vivons. Il signifie respect de la vie, des communautés, des acquis culturels et sociaux pour garantir la continuité et la sécurité des moyens d'existence des peuples et de leur bien-être, mais aussi ceux des générations futures.

#### Équité

Le problème de l'équité est essentiel au principe du développement soutenable. Tant que subsisteront les criantes disparités actuelles concernant l'accès aux ressources et le contrôle de leur utilisation, un développement soutenable ne sera pas possible. Tant que les peuples et les nations n'établiront pas leur propre programme et que les intervenants à la base, en particulier les femmes, n'auront pas le pouvoir de faire ce qu'ils considèrent comme les domaines prioritaires de développement, les résultats obtenus ne seront pas durables. La notion de développement soutenable n'a un sens que si les peuples établissent leurs propres programmes de développement sur lesquels d'autres construiront et qu'ils consolideront.

Il faudrait repenser totalement nos stratégies économiques et orienter notre développement dans un sens plus juste, soutenable et axé sur l'homme. A l'occasion des consultations évoquées précédemment ont été cités de nombreux exemples de stratégies de développement et d'initiatives parfaitement insoutenables. Dans chaque cas, des personnes sont arrachées à leur foyer contre leur gré et privées de l'accès aux ressources qui, traditionnellement, leur ont fourni leurs moyens de subsistance pour laisser la place à des projets de développement qui placent l'intérêt des sociétés, des banques internationales et des consommateurs étrangers au-dessus des droits et des intérêts des populations de la région concernée. Dans tous les cas, ces activités sont conduites au nom du développement national. Bon nombre d'entre elles ont été financées par des prêts étrangers qui font porter aux populations le fardeau paralysant de la dette internationale (16).

Par conséquent, un développement soutenable est un développement qui vise à recentrer les politiques de développement nationales, régionales et mondiales vers une vision axée sur l'homme, qui reconnaît comme valeurs la vie, la diversité culturelle et notre réalité de voyageurs du vaisseau spatial Terre, admet notre responsabilité à l'égard des générations futures concernant la gestion des ressources terrestres et estime que le développement doit se traduire par des améliorations de la qualité de vie de tout un chacun. Cette vision englobe la démocratie et l'indépendance qui sont ses deux principes d'organisation les plus fondamentaux. (7).

En ce qui concerne l'équité en corollaire d'un développement soutenable, il a été demandé lors des consultations d'élaborer des stratégies guidées par un souci d'équité et donnant la priorité à l'établissement d'un vaste processus participatif de possession, de contrôle et de gestion des ressources naturelles par les populations locales en fonction de leurs propres besoins. C'est là le fondement essentiel d'une croissance économique juste, soutenable et globale. Les populations de chaque région doivent façonner leur mode de vie dans les limites des ressources de leur environnement, et éviter de faire porter à d'autres le poids de leur propre consommation et de l'évacuation des déchets correspondants. En outre, les nations ne doivent pas avoir de visées sur les ressources d'autres peuples, mais défendre les droits de ces autres peuples sur leur héritage territorial historique.

La pratique actuelle, dans laquelle d'autres nations et d'autres peuples ont librement accès à des ressources qui ne sont pas les leurs, est dans une large mesure responsable de la dégradation et de la destruction de l'environnement, en particulier dans le Sud. Sociétés et hommes d'affaires originaires de pays lointains, n'ayant aucun lien affectif avec la base de ressources, ne se sentent aucun engagement vis-à-vis des générations futures et n'ont pas l'attachement spirituel qui vient pratiquement naturellement aux populations locales. Tout cela doit changer (1).

#### Développement viable et droits de l'homme

Les droits de l'homme peuvent aider à établir le cadre de valeurs nécessaire au développement; les critères d'évaluation permettant d'établir la responsabilité des acteurs du développement (gouvernements, sociétés, ONG); les moyens de s'assurer que le développement sera soutenable; une base solide pour le concept de justice entre générations; une interrelation étroite entre le développement, la croissance, la pauvreté et l'environnement. Les droits de l'homme ont un rôle essentiel à jouer si l'on veut que le développement se préoccupe des trois PNB, à savoir, le produit national brut, le produit naturel brut et, le plus important, la pauvreté nationale brute.

Des principes et directives peuvent être tirés d'une législation internationale des droits de l'homme pour garantir la participation populaire à un développement soutenable. Ces principes peuvent être appliqués tant pour prévenir des violations des droits de l'homme lors du processus de développement économique que pour encourager une plus grande prise de conscience des droits de l'homme dans la mise en œuvre du développement. C'est ainsi, par exemple, que le droit à l'égalité pourrait être invoqué dans le contexte d'un projet de développement spécifique, tant pour interdire la discrimination (fondée sur la couleur de la peau ou le sexe, par exemple) que pour promouvoir l'équité par une redistribution (par exemple, en adoptant des politiques de réparation des injustices faites aux groupes historiquement exclus).

En établissant le lien qui existe entre la notion de droits de l'homme et le concept de développement soutenable, il est possible de jeter les bases solides et légales d'un développement soutenable. Il est urgent d'établir des liens entre les droits de l'homme et les préoccupations écologiques dans le cadre des projets de développement. En effet, ces projets conduisent trop souvent à des violations des droits de l'homme affectant les pauvres, les faibles et les déshérités. De fait, pour de nombreuses popula-

tiens indigènes chassées de leurs terres et de leur habitat, le terme de "développement" est devenu synonyme de génocide culturel car elles ont été dépossédées des ressources nécessaires à leur survie en tant que société humaine distincte.

Dans le processus de développement durable, il existe quatre relations complémentaires entre les droits de l'homme et la base de ressources:

\* Les projets de développement qui dégradent l'environnement engendrent également des violations des droits de l'homme.

• Les projets de développement qui négligent la violation des droits de l'homme dans leur processus de mise en œuvre ont également tendance à négliger les conduites qui dégradent l'environnement.

• Les projets de développement qui visent consciemment à protéger l'environnement aboutissent également à encourager un plus grand respect des droits de l'homme.

• Les projets de développement qui visent consciemment à protéger et à promouvoir les droits des pauvres aboutissent également à protéger l'environnement.

A titre indicatif, cinq critères permettant de définir un projet viable ont été établis. Ces critères sont les suivants : qui prend l'initiative; qui décide; qui participe; qui profite et qui contrôle; la réponse est dans tous les cas LE PEUPLE, le caractère soutenable de ces projets de développement est assuré.

#### Code de conduite des ONG \*

Dans les années 80, on a assisté à un développement considérable des groupes communautaires et des organisations non gouvernementales (ONG). On a assisté en outre à une prolifération des ONG de l'extérieur qui ont engagé des actions parmi les peuples du Sud, jusqu'à l'échelon le plus bas. Le travail des groupes communautaires, des groupements de citoyens et des organisations et des ONG et l'arrivée des ONG de l'extérieur constituent désormais le terrain de bataille entre les peuples et les forces de domination. Les méthodes de ces dernières ont consisté notamment à intensifier leur matraquage idéologique, à s'assurer le leadership idéologique, à avoir directement accès aux populations et à les organiser ainsi qu'à coopter et corrompre certains leaders des groupes communautaires et des ONG.

Les leaders des groupes communautaires et des ONG doivent être conscients de cette réalité. Ce n'est que par une action organisée que les peuples pourront se racheter et racheter l'ensemble de l'humanité des ravages et du désastre possible d'une exploitation irréfléchie. Les ONG devraient jouer le rôle d'intermédiaires et aider les groupes communautaires, les groupements de citoyens et les organisations à se renforcer de manière à engager une action indépendante, à se détacher des modèles économiques axés sur l'exportation et à bâtir des économies basées sur les besoins et les aspirations des peuples.

#### Les ONG du Sud

Les ONG sont vivement encouragées à faire ce qui suit :

- Être véritablement avec les peuples et ne pas leur imposer leurs programmes.
- Baser tous leurs travaux sur les ressources dont disposent les peuples, leurs connaissances, les institutions

existantes, leur culture et leur religion, et être autonomes tout en restant ouvertes à l'assistance qui leur est offerte par leurs différents partenaires.

- Eviter de se laisser corrompre matériellement et spirituellement.
- Faciliter les efforts des peuples.
- Partager les informations dont elles disposent avec tous leurs membres, mettre en place les mécanismes nécessaires à la collecte et à l'échange d'expériences et participer activement à des actions d'éducation (sensibilisation) et de formation aux problèmes environnementaux.
- Définir un large cadre politique et un code d'éthique pour guider leurs opérations internes et leurs travaux avec les groupes communautaires et les organisations populaires, ainsi que leurs relations avec le Sud, les ONG expatriées et le Nord.

— Assurer un niveau maximum de responsabilisation, en commençant par leurs propres mandats, à savoir le peuple. Cela suppose des évaluations sans compromis, avec la participation des populations locales.

La participation populaire à un développement soutenable est l'aboutissement du combat mené contre des forces puissantes, coordonnées et hautement organisées. Il est nécessaire que les ONG, les groupes communautaires et les organisations populaires nouent des alliances et constituent des réseaux aussi larges que possible.

#### Les ONG du Nord

Du fait que l'essentiel de leur financement est assuré par leurs gouvernements nationaux, la plupart des ONG du Nord ne peuvent guère contester la politique et les activités menées par ces mêmes gouvernements dans le Sud. Au contraire, elles sont devenues complices des programmes occultes menés par leur gouvernement et par les sociétés transnationales pour s'assurer une mainmise sur les ressources du Sud.

Pour être en mesure de créer une véritable solidarité entre les peuples, les ONG du Nord doivent conduire les actions suivantes :

- Financer une campagne visant à informer les opinions publiques des pays du Nord des politiques et des activités irresponsables et inadaptées menées par leurs gouvernements et les sociétés transnationales dans le Tiers Monde et dans leurs pays respectifs. (26)
- Eviter d'imposer leurs propres programmes mais au contraire, encourager les efforts authentiques des peuples et leurs programmes.
- Créer des relations fondées sur le respect mutuel, encourager l'autodétermination, l'indépendance et la collaboration sur une base d'égalité. (9, 26)
- Refuser d'être les instruments de leur gouvernement et des sociétés transnationales pour la mise en œuvre de programmes aux résultats incertains tels que la foresterie rurale, le Plan d'Action pour les Forêts Tropicales, la gestion des parcs nationaux, les "échanges dettes/nature", etc. (26)
- S'opposer à l'aide fournie par leurs gouvernements respectifs aux régimes antidémocratiques et oppresseurs qui sont les instruments de la mise en œuvre de ces programmes économiques imposés de l'extérieur et non soutenables.
- Exploiter leur avantage relatif de facilité d'accès à l'information pour transmettre celle-ci à leurs partenaires du Sud.



- Défier leurs gouvernements et éduquer l'opinion publique de façon à changer l'ordre économique international injuste qui prévaut à l'heure actuelle, ainsi que les modèles de développement responsables, dans une large mesure, de la dégradation de l'environnement mondial. (1, 7, 26)
- Etablir des réseaux d'ONG dans leur propre pays pour les relier à des réseaux analogues au Sud et faire campagne pour une véritable démocratie locale dans leur propre pays.
- Faire campagne pour un mode de vie soutenable, une réduction de la consommation, l'utilisation des ressources locales, dans la mesure du possible, et le paiement au juste prix des produits en provenance du Tiers Monde.
- Faire campagne en faveur d'un désarmement mondial, total et non pas sélectif et d'une élimination totale des armes de destruction massive. Cette action doit concerner les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui possèdent à eux seuls 98 % de toutes les armes de destruction massives de la planète. (1, 25)

#### Elaboration d'un code d'éthique écologique

Les pratiques culturelles reflètent à divers égards la base de ressources sur laquelle elles se fondent. Les pratiques alimentaires et agricoles reflètent également les aliments disponibles dans la région. Etant différentes de celles des pays industrialisés, ces pratiques culturelles, agricoles et alimentaires ont été découragées par les gouvernements nationaux de plusieurs pays du Sud, au nom de la modernisation (10, 11, 16). L'industrialisation donne une destruction de la nature dans le monde entier (17). Les sociétés qui ne se sont pas engagées jusqu'ici dans un programme d'industrialisation forcée, sont les gardiennes des grandes forêts tropicales, des fleuves, des chaînes de montagne, des marécages et des savanes qui n'ont pas été jusqu'ici sous la coupe du grand capital.

Il faudrait élaborer de toute urgence un code d'éthique pour assurer la protection de ces ressources à l'échelle de la planète et le respect des valeurs écologiques traditionnelles. Ce code devrait s'appuyer, dans chaque pays, sur une législation solide. (1, 25, 26, 29)

Tout projet d'aménagement doit être précédé d'études d'évaluation de l'impact sur l'environnement effectuées par les groupements de citoyens concernés et par le responsable du projet. En fait, ce que l'on réclame c'est que les citoyens participent à l'évaluation de l'impact et au contrôle des procédures de la Banque mondiale, de la BERD et autres banques pour le développement ou organismes donateurs (2, 11). Les économies nationales doivent être dominées par des préoccupations environnementales et sociales et reposer sur un véritable marché de l'écologie et du social dans lequel les décisions d'investissement prennent en compte le coût réel de toutes les dépenses liées à l'environnement et les coûts sociaux. (2, 18)

#### Le rôle des femmes dans un développement viable

Alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population mondiale, produisent l'essentiel des produits alimen-

taires et agricoles, assument la responsabilité de l'éducation et des soins de la famille, vont chercher l'eau et le combustible nécessaires à la cuisson des aliments, les femmes n'ont dans la plupart des cas que peu de droits. Dans de nombreux pays du Sud, les femmes travaillent plus dur, dorment moins et reçoivent une rémunération moindre à travail égal que leurs homologues masculins. Dans les pays industrialisés, les inégalités les plus criantes ont été supprimées mais, en règle générale, les femmes continuent à percevoir un salaire inférieur à celui des hommes à travail égal, sont soumises à des violences physiques et psychologiques (prostitution, viol, augmentation du nombre des divorces) sont battues par leur mari et ont moins de possibilités de promotion dans le monde du travail.

Aucun programme de développement soutenable pour l'environnement ne pourra aboutir aussi longtemps que les problèmes des femmes n'auront pas été résolus. Les solutions à mettre en œuvre sont les suivantes:

- Donner aux femmes des pouvoirs pour qu'elles puissent être des partenaires égaux dans un processus de développement. Mais cela ne sera pas possible aussi longtemps que leur statut légal ne sera pas amélioré pour mettre fin aux abus, à l'exploitation et à l'anonymat de leur contribution.
- Leur permettre d'avoir accès aux ressources, en particulier aux terres, au capital et à la technologie et de contrôler leur utilisation. (7, 10, 18)
- Leur donner plus de temps pour se perfectionner et acquérir certains pouvoirs en faisant participer davantage les maris et les fils aux tâches ménagères.
- Les faire participer au processus de prise de décisions, à tous les niveaux.
- Lutter contre l'analphabétisme, donner aux filles et aux femmes un accès plus large à l'enseignement pour les sensibiliser aux problèmes d'environnement.
- Faire en sorte que les droits des mères célibataires soient protégés.
- Former et éduquer les leaders des communautés féminines; toute forme d'enseignement doit inclure la composante environnementale.

Les ONG doivent mettre en œuvre des programmes répondant au besoin de bien-être des communautés et améliorant le statut des femmes (par exemple, programmes de gestion des ressources en eau, de santé, d'éducation, etc.). Le fait de donner des pouvoirs aux femmes comporte cinq étapes intégrées et liées les unes aux autres: le bien-être, l'accès à l'information (20), aux équipements et moyens de production; la sensibilisation c'est-à-dire le fait d'entreprendre, de décider, de participer, de tirer profit; et le contrôle des ressources et des moyens de production.

#### Problèmes

Onze problèmes principaux ont été identifiés à l'occasion des consultations nationales et régionales. Différents points de vue, parfois incompatibles, ont été exprimés quant à la manière de traiter ces problèmes. Nous présentons ci-après un bref résumé de chacun :

#### Surveillance de la pollution transfrontière et évacuation incontrôlée de déchets

Après l'accident nucléaire de Tchernobyl, la catas-

trophe chimique de Bhopal (Inde) et le scandale du déversement de déchets dangereux dans le port de Koko (Nigeria), l'opinion publique mondiale a pris brusquement conscience des dangers que font courir à notre planète l'évacuation incontrôlée des déchets dangereux et la pollution transfrontière. Par déchets dangereux, on entend les déchets nucléaires, les déchets chimiques hautement toxiques, les produits bactériologiques et les pesticides. Nombreux sont ceux qui réclament instamment l'interdiction de l'importation et de l'exportation de déchets toxiques (1,2). Etant donné les dangers potentiels associés à l'énergie nucléaire, par le biais du problème des accidents nucléaires ou de l'évacuation des déchets, plusieurs consultations ont donné lieu à des réquisitoires violents contre l'énergie nucléaire considérée comme une forme d'énergie non soutenable, exigeant de ne pas autoriser la construction de nouvelles centrales nucléaires et de prévoir des plans d'élimination et de fermeture progressive des centrales existantes (2, 12, 20, 24) et réclamant que le mandat donné à l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) pour la promotion de l'énergie nucléaire soit révisé. (2)

Depuis 1978, les États-Unis n'ont construit aucune nouvelle centrale nucléaire et deux nouvelles centrales n'ont jamais été mises en service. En raison des coûts élevés, les établissements financiers refusent eux aussi de dégager les crédits nécessaires à ces entreprises hasardeuses. Ces exigences et événements méritent l'attention urgente et sérieuse des gouvernements et des capitaines d'industries. Pour éviter que les résultats de la surveillance de la pollution transfrontière soient dissimulés au public, les groupements de citoyens doivent mettre en place leurs propres postes de surveillance et diffuser les conclusions de leurs observations. Un réseau de surveillance populaire de la gestion des déchets dangereux doit être mis en place dans tous les pays, pour former les équipes de surveillance et installer des systèmes d'alerte précoce en cas de non-respect des interdictions. En outre, des accords sur les ressources partagées (bassins versants, forêts et zones de captage des eaux, chaînes de montagnes, lacs et mers) doivent être conclus et mis en œuvre de toute urgence.

#### Deforestation

Le débat actuel porte sur le déboisement du Sud et semble ignorer le fait que le Nord est lui aussi sérieusement touché par le problème. Dans le Nord, les pluies acides ont dévasté les forêts naturelles, au même titre que l'abattage incessant des arbres au fil des ans. Le résultat est le dépérissement de nombreuses forêts, ainsi que l'acidification des lacs et des sols, entraînant un phénomène global de dégradation des sols et de l'environnement. Ce phénomène a eu un impact sur les schémas de consommation du bois dans ces pays, dans la mesure où de nouveaux projets de réglementation des ressources forestières du Sud ont été élaborés au nom d'un développement soutenable, de manière à profiter au Nord. Deux projets ont été particulièrement critiqués: l'Organisation Internationale du Bois Tropical (ITTO) et le Plan d'Action pour la Forêt Tropicale (TFAP).

La cause profonde du déboisement, au Nord comme au Sud, est le système économique qui donne aux forces du marché la liberté incontrôlée de massacrer les populations et leur environnement. Les cours très bas appliqués aux produits de base des pays du Tiers Monde, le niveau d'en-

dettement sclérosant et la baisse du pouvoir d'achat ont contraint de nombreux exploitants agricoles à s'orienter davantage vers des cultures de rapport sur des terres fertiles qui s'épuisent rapidement, ont poussé les populations à cultiver des sols fragiles, et ont chassé les éleveurs de bétail de leurs terres de pâturage habituelles vers des terres arides et semi-arides (27, 28). Les conséquences globales de ce phénomène ont été le déboisement, la désertification, la sécheresse et la famine et la situation ne cesse de s'aggraver.

La Banque mondiale, le FMI et certains de leurs organismes affiliés tels que le PNUD, la FAO et d'autres, ont préconisé des remèdes au déboisement. Malgré cela, le déboisement continue sans répit au rythme de 20 millions d'hectares par an.

Les ONG ont été les premières à s'opposer au TFAP car elles ont vu là une possibilité unique de mettre fin globalement à la destruction des forêts. Cependant, les gouvernements, les banques et certaines ONG déclarent que leur appel en vue d'une prévention du déboisement repose sur l'hypothèse selon laquelle ce sont les pauvres qui détruisent les forêts. Les ONG fournissent plusieurs exemples en milieu tropical montrant que les forêts sont plus largement exploitées à des fins de subsistance qu'à des fins commerciales et que forestiers et écologistes n'ont ni enregistré ni évalué la diversité des ressources forestières dont disposent les populations rurales et qu'elles exploitent. Les habitants de la forêt, ceux qui tirent de la forêt une partie de leurs moyens de subsistance et les gouvernements s'opposent à ce plan de contrôle des ressources forestières.

S'il est mis en œuvre, le plan TFAP aura non seulement pour effet d'amputer le pouvoir souverain des gouvernements nationaux sur une ressource vitale mais il risque également de déclencher des processus politiques qui entameront la souveraineté et les droits existants et naissants des communautés locales sur les ressources forestières. Ce que demandent les communautés locales et indigènes, c'est la création d'institutions participatives en qui elles auraient pleinement confiance et auxquelles elles auraient accès, c'est-à-dire des institutions décentralisées ayant assez de pouvoirs pour prendre des décisions sur l'utilisation des ressources locales. Mais, et c'est là le plus important, le plan TFAP doit reconnaître et respecter la souveraineté de chaque nation en matière de contrôle, de gestion et d'utilisation de ses ressources naturelles; de même, il doit reconnaître et respecter les droits des populations indigènes de tous les pays à décider de l'utilisation de leurs propres ressources naturelles. (14, 16, 26)

Les ONG du Nord se sont bien comportées lors de leur campagne de conservation de la forêt tropicale. Cependant, les ONG ont tendance à ne se préoccuper que fort peu, ou pas du tout, des êtres humains vivant dans ces forêts bien qu'ils fassent également partie de cette biosphère. Les "swaps dettes/nature" qui placent les ONG du Nord en position de négocier avec certains pays n'ont pas pris en compte les droits des populations indigènes, ce qui a conduit à la destruction finale de ces mêmes forêts que les "swaps" sont censés préserver. (26)

#### Politiques d'occupation des sols et équité

La majorité des peuples de la planète passent le plus clair de leur vie sur terre à labourer ou à faire de l'élevage. La terre signifie tout pour eux. Eloigner-les de la terre, ils

ne sont plus que des moitiés d'hommes, inaccomplis tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel.

Un lien intact les unit à la terre. Les politiques d'occupation des sols sont particulièrement explosives dans les régions où des colons européens ont dépossédés les populations indigènes (Amérique latine, Amérique du Nord, Afrique du Sud, Namibie, Zimbabwe et Australie). La crise de l'occupation des sols, sous des formes diverses, se pose dans différents pays, par exemple en Indonésie et en Inde où les paysans pauvres sont régulièrement dépossédés et marginalisés par les riches. Les ONG locales incluent ce qui suit:

- Une approche communautaire de la propriété et de la gestion des ressources foncières est fortement encouragée de telle sorte que les populations utilisant ces ressources acceptent également une totale responsabilité. (14, 16)
- Le problème de l'équité et de la sécurité, de l'accès à la terre et du contrôle de son utilisation est d'une grande importance. Etant donné que dans le Sud, les activités économiques fondées sur l'exploitation de la terre sont de plus en plus orientées vers le marché, et notamment vers les marchés extérieurs, les compagnies étrangères sont autorisées à déposséder les fermiers locaux et à produire uniquement des cultures de rapport destinées à l'exportation ou des cultures alimentaires répondant aux besoins d'un petit nombre de privilégiés. Dans certains cas, les compagnies étrangères dévaluent la terre car elles l'obtiennent des gouvernements à bas prix. Des terres insuffisantes, en quantité et en qualité, sont un obstacle à un développement soutenable. Si on leur permettait de fixer eux-mêmes leur programme de développement soutenable, les peuples feraient de la distribution équitable des terres le point de départ.

#### Gestion des ressources en eau

Tous les pays en développement sont confrontés au problème urgent de l'approvisionnement en eau de bonne qualité et en quantités adéquates. Or, même dans les pays industriels, la quantité et la qualité de l'eau font l'objet de compromis par rapport aux intérêts commerciaux. Les techniques modernes de collecte, de conservation et de distribution de l'eau pluviale introduites dans le Sud n'ont pas permis d'alimenter en eau de qualité suffisante tous les habitants et il semble guère probable que d'ici à l'an 2000, chaque foyer de par le monde soit alimenté en eau potable. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette crise : l'importation de technologies par les pays du Sud dépourvus de main-d'œuvre suffisamment formée pour assurer l'entretien du matériel; le fait de ne pas utiliser les connaissances des indigènes sur les techniques de l'eau (6, 11) alors que lorsque ces connaissances ont été utilisées, le succès a toujours été à la clé. (15) Jusqu'ici, les gouvernements du Sud ont porté une attention insuffisante au problème de la gestion des ressources en eau. De grands barrages ont été construits sans études préalable appropriées de leur impact sur l'environnement. Dans la plupart des cas, ces initiatives ont abouti à un déplacement des populations locales, à une incidence accrue des maladies véhiculées par l'eau et à l'introduction de techniques d'irrigation inconnues de la plupart des locaux. En conséquence, seule la présence continue d'experts étrangers peut assurer le succès partiel de ces projets non soutenables sur le plan de l'environnement. La demande va dans le sens de pro-

jets de moindre importance, soutenables sur le plan de l'environnement et pouvant être facilement gérés par la population locale, des projets associant les techniques traditionnelles à la technologie moderne. Le problème de l'eau est un problème d'ordre public; en tant que tel, il doit être géré par des organisations populaires pour garantir une utilisation prudente et éviter les pénuries chroniques. Il faut établir d'urgence dans les villes et les villages, des systèmes stables et fiables d'approvisionnement en eau ainsi qu'un système polyvalent de protection des populations contre les inondations et les désastres dus à la sécheresse. Il faut, de toute urgence, renforcer la gestion, la protection, l'exploration et l'utilisation rationnelle des ressources en eau, et contrôler la dégradation ultérieure des écosystèmes des bassins, fleuves et lacs. (23)

#### Faire face aux catastrophes écologiques

Ces dernières années, les catastrophes écologiques - inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques, sécheresse, famine, épidémies, incendies, catastrophes industrielles, marées noires, destruction de la faune, guerres, etc. sont devenues monnaie courante. En dépit de cette régularité monotone, nombreux sont les pays et les communautés qui ont été pris au dépourvu. Les ONG plaident en faveur de l'établissement de systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes, dans le cadre de la planification nationale. Dans la mesure où les personnes les plus touchées par ces catastrophes sont les gens ordinaires, le peuple doit participer directement à la mise en place de ces systèmes. En outre, certaines de ces catastrophes, comme les inondations, sont dues à une dégradation de l'environnement, notamment à la déforestation. De ce fait, on pourrait dans la plupart des cas, les éviter ou du moins s'y préparer ou en atténuer les effets et diminuer les pertes de vies humaines et de biens.

#### Transfert de technologies

L'idée selon laquelle la technologie peut être transférée du Nord au Sud s'est révélée fautive. Une technologie, qui ne se limite pas au transfert de matériels et de produits chimiques, durera aussi longtemps que les créateurs de ces matériels se trouveront à proximité. C'est ce qui s'est produit dans de nombreux pays du Sud, en particulier en Afrique. Il est nécessaire de former les populations aux technologies requises et de leur permettre d'acquérir des qualifications qui leur sont nécessaires pour adapter de façon imaginative, innover et inventer de nouvelles technologies répondant aux besoins de leurs communautés. Cela nécessitera également la création de technologies propres, générant peu de déchets et mettant l'accent sur le recyclage. Ce qui est nécessaire, c'est un véritable transfert de ressources et de connaissances du Nord vers le Sud et non un déversement de produits et de technologies obsolettes et inefficaces. (25)

#### Endettement et environnement

On a dit à maintes reprises que la dette des pays en développement contribuait à la dégradation de l'environnement dans le Sud. En fait, il existe un transfert net de capitaux et de ressources entre le Sud et le Nord. Les ONG ont demandé aux gouvernements du Nord d'éponger les dettes car la plupart des pays ne sont pas en mesure de les

rembourser. Elles vont même plus loin, déclarant qu'aucune forme de développement soutenable ne sera possible dans le Sud aussi longtemps que pèsera sur ces pays le poids écrasant de la dette extérieure qui épuise leurs ressources, désorganise l'économie, favorise la destruction de l'environnement, sacrifie les hommes et creuse le fossé entre le Nord et le Sud et entre les riches et les pauvres d'un même pays (1, 7, 27, 28). D'autres recommandations prévoient le dédommagement du Sud par le Nord pour les dégradations causées à l'environnement par des nombreuses années d'exploitation (12, 20).

#### Le consommateur et l'environnement

Les questions soulevées dans ce domaine ont trait au déversement dans les pays du Sud de produits chimiques et de médicaments interdits dans les pays du Nord. Des sociétés commerciales et des hommes d'affaires peu scrupuleux, aidés en cela par des bureaucrates corrompus, inondent les pays du Sud de médicaments et de pesticides interdits depuis longtemps dans leur pays d'origine. Les ONG invitent à créer des réseaux de liaison entre les ONG du Nord et les ONG du Sud, afin de diffuser les informations relatives aux produits interdits, maîtriser les effets des produits sur l'environnement, et établir régulièrement un bulletin à grande diffusion sur le consommateur et l'environnement. Ce défi devra être relevé par les ONG nationales, régionales et internationales responsables des problèmes d'environnement et de développement. Les actions de ce type devraient permettre de mettre fin à la fabrication d'un grand nombre de produits dangereux pour l'environnement (22).

#### Encouragement des pratiques respectueuses de l'environnement

Le mouvement pour la protection de l'environnement, dans son ensemble, encourage les pratiques respectant l'environnement dans l'industrie, dans la vie quotidienne et sur les lieux de travail. Le problème le plus urgent, identifié lors des diverses consultations, est celui de la promotion de systèmes de gestion intégrée de l'utilisation des pesticides et des engrais organiques. Dans les systèmes agricoles associant les cultures à l'exploitation forestière et à la culture dérobée, le problème des pesticides ne se pose pas. Il a été démontré que l'utilisation d'engrais organiques enrichissait le sol, augmentait les rendements et contribuait au maintien de l'écosystème. Bien qu'elle puisse apparaître productive à court terme, l'utilisation de fertilisants, présente néanmoins à long terme un risque de destruction de la base même de l'agriculture, savoir les sols. Un grand nombre de sociétés associant l'emploi d'engrais organiques à la gestion intégrée de l'utilisation des pesticides font actuellement leur apparition dans le monde. Les consultations réclament avec insistance l'étude et la promotion de systèmes d'exploitation agricole traditionnels associant ces deux pratiques, tout en encourageant l'utilisation intégrée et contrôlée des pesticides, et notamment de ceux dérivés de produits naturels. Les ONG et les organismes de financement sont invités à mettre l'accent sur ce type de produits si l'on veut que notre agriculture puisse survivre aux ravages causés par l'utilisation aveugle de pesticides et de fertilisants présentant des risques à long terme (25, 28, 29).

#### Le système économique international, la pauvreté et l'environnement

Les forces du marché régnent en maître absolu. La pauvreté aussi. La spirale sans fin des crises dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, le chômage auquel sont confrontés les pays du Nord, l'effondrement de l'économie des pays d'Europe de l'Est, et la guerre pétrolière menée dans le Golfe, sont autant de facteurs démontrant que l'ordre économique international ne peut plus durer. Les ONG demandent instamment que l'évolution vers une situation plus favorable tienne compte des facteurs suivants: le respect du principe de souveraineté nationale par tous les systèmes internationaux de financement; la garantie que tous les projets feront l'objet d'une étude de faisabilité et d'impact sur l'environnement; l'engagement de la responsabilité de toutes les institutions, y compris le FMI, la Banque mondiale, etc., vis-à-vis des populations des pays bénéficiaires des prêts; l'assurance que les prêts et conditions pourront être portés à la connaissance du public et faire l'objet de débats dans tous les pays concernés. Il est urgent de procéder à un remaniement du GATT, de la CNUCED, du FMI et de la Banque mondiale. Le modèle économique et les paradigmes actuels de développement ont érodé et détruit un nombre incalculable de pratiques culturelles qui ne présentaient aucun danger à long terme. Les ONG déplorent la pollution issue des méthodes culturales et la perte des traditions qui ont abouti à un état de déracinement global dans lequel l'être humain, face à l'intensité de la commercialisation de masse, s'est trouvé exposé aux pressions du totalitarisme économique et politique, et a finalement conduit la Terre à une situation dangereuse de suffocation due à ses propres déchets (25, 26). L'appareil militaire sur lequel repose le système économique international actuel doit mettre fin à la production et à la prolifération d'armes de destruction massive; de plus, les ONG exigent que soit mis fin au principe du secret et qu'un droit à la liberté d'information soit institué dans tous les domaines liés à l'environnement de la planète. On demande notamment la création d'une Cour Internationale de l'Environnement qui permettrait de porter à la connaissance du monde entier les actions criminelles pour l'environnement (25). Cela permettrait de veiller à l'état de l'environnement et de préserver l'avenir des générations futures.

#### Population et environnement

Le problème démographique est peut-être l'un des aspects sur lesquels les ONG du Nord ne partagent pas l'opinion de leurs homologues du Sud. Les ONG du Nord soutiennent que l'accroissement démographique est l'une des causes de dégradation de l'environnement. Or, les rapports établis dans les pays du Sud restent muets sur cette question ou ne la considèrent pas vraiment comme un problème. Au contraire, certaines ONG du Sud soutiennent qu'il est inhumain de considérer les personnes comme un fardeau. Dans une société humaine les individus doivent être considérés un actif, capable de produire et de consommer, de contribuer au bien-être global de la société. (10) Le Sud considère que le problème démographique est destiné à faire diversion et soutient que si les pays du Nord réduisent leur consommation de ressources disponibles en quantités limitées et si le système économique mondial est modifié en conséquence, on disposera de

ressources suffisantes pour aller de l'avant. Pour les pays du Sud "les ressources de la planète sont suffisantes pour faire face aux besoins de chacun, mais insuffisantes pour satisfaire tous les appétits". Cet argument est corroboré par le fait que 20 % de la population mondiale consomme 80 % des richesses et est responsable de 75 % de la pollution (25). En outre, compte tenu de la propagation du SIDA, de la malnutrition, de la famine, des maladies transmises par différents vecteurs et par l'eau, ainsi que des catastrophes naturelles frappant les populations des pays du Sud, notamment les enfants, parler de contrôle démographique revient à faire une mauvaise plaisanterie sur des populations déjà plongées dans la souffrance.

Le rôle des femmes dans la détermination du nombre d'enfants qu'elles désirent constitue un autre sujet brûlant. Au Nord, il fait encore l'objet de discussions et donne lieu à des batailles sur l'avortement. Au Sud, sauf chez certaines familles de classe moyennes, le problème ne se pose pas. La tradition prévaut encore. Une famille nombreuse est une bénédiction pour les parents et pour le clan. Comme au Nord, seule l'amélioration de l'enseignement, des services de santé, de la nutrition, de la sensibilisation aux problèmes et de l'augmentation de l'espérance de vie aboutira automatiquement à une réduction de la taille des familles, à une stabilisation de la population à un certain niveau, et à son maintien en bonne santé. Les ONG sont vivement encouragées à mener, en priorité, des actions visant à améliorer les conditions de vie des populations avant d'entreprendre des activités de planning familial. (10)

### Références

1. Pacte Sud-Américain d'Action Ecologique: Accord de Las Vertientes. Chili, 23-27 octobre 1989.
2. Conférence "Travailler Ensemble", rapport présenté devant l'Alliance des Peuples du Nord pour l'Environnement et le Développement. Prague, 20-23 juin 1991.
3. Hira Jhamtani. L'impérialisme des ONG du Nord. Pano-scope, mai 1991.
4. Consultation Interrégionale sur la Participation Populaire à un Développement Sostenable: Déclaration de Manille. Manille, 6-10 juin 1989.
5. Compte-rendu de la Consultation Arabe sur la participation Populaire à un Développement Sostenable pour l'Environnement. Le Caire, 14-18 novembre 1990.
6. Programme des Peuples du Sud pour un Développement Sostenable. Harare, 24-25 mai 1989.
7. Projet de Nakuru pour une Démocratie Participative et un Développement Sostenable. Nakuru, Kenya, 24-29 juin 1990.
8. Consultation Latino-Américaine sur la Participation Populaire à un Développement Sostenable pour l'Environnement. Montevideo, 2-6 avril 1990.
9. Relations entre pays Donateurs et Bénéficiaires - Le Contexte Africain. African Water Network. Nairobi, juillet 1991.
10. Rapport de Consultation Nationale sur la Participation Populaire à un Développement Sostenable pour l'Environnement. Nairobi, Kenya. 3-6 juillet 1990.
11. Compte-rendu des Consultations Régionales sur la participation populaire à un Développement Sostenable pour l'Environnement. Kenya, 9-11 avril, 16-18 avril, 9-11 mai 1991.
12. SEED of Action: Rapport sur le Procédé Bergen et sur le Forum Populaire SEED. Bergen, Norvège, 12-16 mai 1990.
13. Notre Culture et l'Environnement Rapport sur la Consultation Nationale des ONG. Ouganda, 12-15 mai 1991.
14. Rapport sur l'Atelier des ONG du Zimbabwe et des Groupes Communautaires Ruraux. Nyanga, 4-6 mars 1991.
15. Compte-rendu des Consultations Nationales sur le Rôle des Agences Volontaires dans un Développement Sostenable pour l'Environnement. Village de Tilonia, Rajasthan, Inde, 6-7 octobre 1990.
16. Consultation Régionale du Sud-Est Asiatique sur la Participation Populaire à un Développement Sostenable pour l'Environnement. Compte-rendu de la Consultation, Vol. 1 et 2. ANGOC, Puncak Pass, Indonésie, Mars 1990.
17. La Déclaration de Minamata, Japon, 24 août 1989.
18. Commission de Politique du US Citizens Network sur la CNUED: Programme d'Action US pour PREPCOM III, 25 juillet 1991, Washington DC.
19. Résultats de la Consultation par Correspondance, CLEI, Nairobi.
20. Contribution des ONG au Chapitre 3.6 du Rapport National Norvégien présenté à la CNUED. Campagne Norvégienne pour l'Environnement et le Développement, Norvège, 1991.
21. SONED sur la CNUED - Perspective des Pays du Sud sur l'Environnement et Réseaux du Sud pour le Développement (SONED). Région Afrique, Nairobi et Genève.
22. Acheter la Terre - Exposé-débat de l'ITOCU. Avril 1991.
23. La Gestion des Ressources en Eau et la Participation Populaire à un Développement Sostenable en Chine, juillet 1991, Beijing.
24. Le Développement Energétique Sostenable - Vers une Stratégie Mondiale. Organisation Danoise pour les Energies Renouvelables, (n.d.).
25. La Déclaration de Moralia. Grupo De Los Cien. Septembre 1991, Morelia, Mexique.
26. Le COICA pour l'Avenir de l'Amazone. Organisme de Coordination pour les Organisations des Peuples Indigènes du Bassin de l'Amazone. Octobre 1990, Lima, Pérou.
27. Pauvreté et Environnement dans les Pays du Maghreb - Perspectives. Avril 1991, ENDA-TM, Dakar, Sénégal.
28. Environnement et Pauvreté dans les Pays d'Afrique Centrale et Occidentale: Perspectives. Abidjan, 25-29 juin 1991, ENDA-TM, Dakar, Sénégal.
29. De la Crise Globale à une Agriculture Ecologique. Déclaration du Mouvement International pour une Agriculture Ecologique. Penang, Malaisie, 10-13 janvier 1990.

# UNESCO + ONG = la bonne formule

*La coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) est une histoire aussi vieille que l'UNESCO. Jean d'Ormesson raconte comment dès sa fondation elle a fait naître des ONG d'intellectuels. Au fil du temps cette coopération en est venue prendre à des chemins divers: le Conseil international des unions scientifiques contribue à la mise en œuvre d'un pan entier du programme de l'UNESCO, la petite association Ecoles sans frontières réalise pour l'UNESCO un projet d'alphabétisation au Laos, un groupe d'ONG enquête pour préparer l'Année internationale de la famille. Enfin, en aval comme en amont, les ONG servent de relais à l'établissement de conventions internationales, en aidant à leur conception et en surveillant leur application. Ces quelques exemples illustrent un partenariat multiforme entre des organisations différentes, par leur nature et leurs rouages, mais qui se retrouvent dans un objectif commun.*

La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle aura été marquée par un véritable « boom » des associations. Les ONG travaillant étroitement avec les Nations Unies, au nombre de quelques centaines au début des années cinquante, étaient estimées à une vingtaine de milliers dans un rapport de l'ONU de 1981. La floraison des associations dans les divers pays est incalculable.

Il n'est aucun domaine de la vie sociale qui n'ait ses multiples associations. Il n'y a aucune organisation des Nations Unies qui ne puisse trouver des partenaires en pagaille parmi ces acteurs. Ce qui frappe quand on se penche sur le mouvement associatif c'est la diversité. Mais le prix Nobel de la paix, le biochimiste qui scrute le compte rendu de recherche de son homologue de l'autre bout du monde, l'animatrice qui aide une femme d'un bidonville à élever ses enfants ont quelque chose en commun : la volonté d'améliorer le sort de l'humanité et la conviction que cet ouvrage ne doit pas être simplement délégué aux Etats, que la société civile a son mot à dire.

Dès sa fondation l'UNESCO a développé des relations spécifiques avec les ONG, et pour cause : s'il est une institution de l'ONU qui en a naturellement besoin, c'est bien l'UNESCO. Sans cet enrichissement elle aurait vite fait de perdre sa vocation de forum du savoir et de se charger en « maison technique », pour reprendre l'expression d'un « doyen » des ONG, Jean d'Ormesson. « Parmi toutes les agences des Nations Unies c'est l'UNESCO qui s'est montrée la plus ouverte envers les ONG, et qui a développé avec elles la coopération la plus poussée », témoigne Robert Harris, qui présida, de 1984 à 88, le Comité permanent des ONG partenaires de l'UNESCO.

L'UNESCO entretient des relations permanentes de consultation avec les ONG. Elles-mêmes estiment, dans un rapport de 1985, « jouer un rôle majeur d'assistance à l'UNESCO pour la mise en forme de son programme ». Les

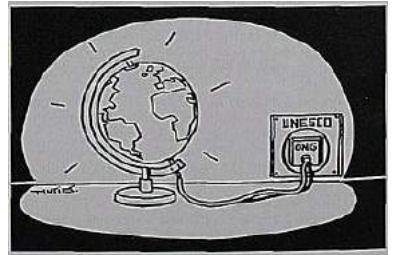
\* Reproduit de *Sources*, Unesco, 34, février 1992.

ONG servent aussi de véritables réservoirs d'experts dès que l'UNESCO a des projets à mettre en œuvre.

## « Enfants » de l'UNESCO

Les grands associés de l'UNESCO sont avant tout des organisations à vocation professionnelle, du monde intellectuel et savant. Dans celui des sciences, l'Organisation n'a pas eu de mal à trouver un interlocuteur: l'énorme ensemble que forme le Conseil international des unions scientifiques existait bien avant elle.

Dans d'autres domaines elle a porté sur les fonts baptismaux des organisations comme le Conseil international de la musique ou l'Association internationale des universités.



L'UNESCO a accordé à ses « enfants » des subventions non négligeables. Elle les a aidés à prendre leur envol. Elle les a encouragés à ne pas se cantonner à une discipline ou au monde occidental.

Au sein de l'ONU, l'UNESCO a également été celle qui a fixé le cadre de ses rapports avec les ONG avec le plus de rigueur; 585 ONG ont des relations « officielles » avec l'UNESCO, sept fois plus qu'en 1949.

Toutes les associations que *Sources* a interrogées se félicitent de la richesse de leurs liens avec l'UNESCO. Une responsable d'un mouvement de femmes semble résumer une impression assez générale: « Si l'UNESCO et les ONG étaient seules en cause les rapports seraient aisés, mais les Etats oscillent perpétuellement entre une attitude coopérative et une certaine réserve ». Pour elle les ONG « perturbent leur confort », en n'adoptant pas la « prudence des relations diplomatiques ».

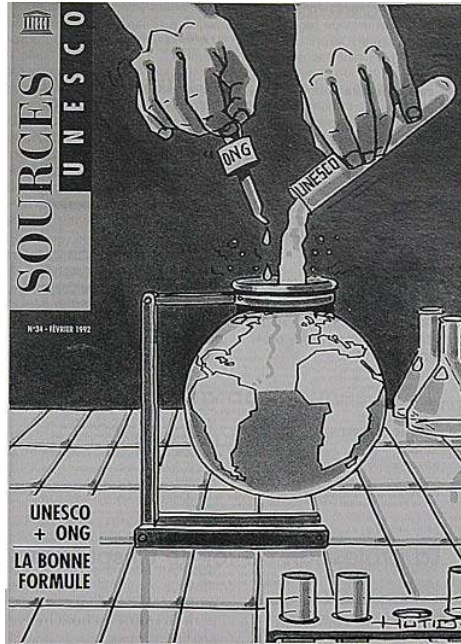
Régulièrement en effet, des Etats, essentiellement du tiers monde, s'inquiètent du montant des fonds versés aux ONG et du contrôle exercé sur ces dépenses. En réalité si l'UNESCO accorde des subventions ou conclut des contrats avec des ONG, il ne s'agit en aucun cas d'un scénario du style: « prends l'oseille et tire-toi ».

Les subventions, réservées à un nombre très limité d'associations, permettent à l'UNESCO de « puiser » dans les idées et propositions de la communauté intellectuelle, grâce à ces relais. Les contrats sont signés afin de réaliser un projet précis.

La dialectique entre ces deux financements est aussi l'objet d'éternelles controverses : certains trouvent les subventions préférables car elles seraient davantage garantes de l'indépendance des ONG, d'autres sont favorables aux contrats, plus contraignants. La politique de l'UNESCO serait plutôt de préserver un certain équilibre entre les deux. « En tout cas il ne faudrait pas, insiste Georges Malempré, qui dirige la division de l'UNESCO chargée des relations avec les ONG que les associations soient vues comme de simples agents d'exécution de l'UNESCO ».

De toute manière, l'engagement financier doit être ramené à sa juste mesure; tout confondu, les fonds qui vont d'une manière ou d'une autre aux ONG ne représentent même pas 3 % du budget de l'UNESCO.

On devrait d'ailleurs parler d'investissement plutôt que d'engagement. Dans ce dossier, qui n'a pas vocation d'exhaustivité, on trouvera des exemples, du plus petit au plus grand, de la démultiplication en argent mais aussi en énergie offerte par les associations.



rayonnement qu'elles apportent à l'UNESCO dans le monde.

De son côté, l'UNESCO peut jouer un triple rôle, souligne Georges Malempré: « appui, conseil, coordination ».

Les ONG peuvent elles aussi prendre appui sur l'UNESCO. De par sa fonction institutionnelle même. Si les archivistes peuvent aider à la conception d'une convention, ils ne peuvent pas, eux, la faire adopter par les Etats. Ce rôle revient forcément à une institution comme l'UNESCO. Quand les Etats africains souhaitent l'établissement d'un programme scientifique sur la crise alimentaire ce n'est pas vers les ONG qu'ils vont se tourner, mais vers l'UNESCO. A elle après de faire appel aux réseaux scientifiques, qui voient ainsi s'ouvrir un nouveau champ d'activité.

L'UNESCO peut offrir à des projets d'ONG une caution morale qui sera peut-être le coup de pouce pour trouver des fonds. Ainsi par son entremise, Aide à toute détresse/Quart monde a pu trouver 200 000 \$, offerts par le Danemark, pour un projet de développement en Haïti.

Pour autant l'UNESCO est loin d'être simplement une « vache à lait » pour les ONG. D'abord sans doute parce que l'aide financière n'est plus ce qu'elle a pu être. Elle représente d'autant moins pour certaines ONG qu'elles ont maintenant des budgets conséquents.

Il revient en fait à l'UNESCO de développer une éthique du développement, de servir de catalyseur, les initiatives qu'elle lance pouvant ensuite être relayées par des ONG, parfois en association avec d'autres agences de l'ONU.

Enfin, l'UNESCO peut, sous ses auspices, réunir différentes ONG pour leur demander de travailler sur un sujet d'intérêt commun.

Les relations avec les ONG ne sont jamais autant profitables que si elles parviennent justement à fonder un constant aller-retour. Que ces relations puissent être amé-

tiées, et aboutit à la véritable «*imbrication*» préconisée par Jean d'Ormesson, sans doute. Mais le désir d'ouverture est bien là.

L'UNESCO a encouragé des organisations qui sont un peu à son image: implantation multinationale, multilinguisme, mécanismes démocratiques assez prenants. Aujourd'hui, elle souligne aussi l'importance de regroupements régionaux, parfois mieux à même d'exprimer une «*identité culturelle*» spécifique, et plus mobiles que les grands appareils.

L'Organisation tient aussi compte de l'éclosion d'une multitude de mouvements humanitaires. En témoigne cette résolution adoptée à sa dernière Conférence générale visant à permettre des relations plus formelles avec des fondations ou des réseaux associatifs déployant une activité internationale. Reporters sans frontières ou l'Institut international de l'Océan ne tiennent pas à devenir de grandes organisations transnationales, avec la lourde machinerie que cela implique. Pourtant leurs objectifs rejoignent ceux de l'UNESCO et un travail commun les unit déjà.

L'UNESCO ne veut pas entretenir, souligne Georges Malempré, une «*clientèle dans la dépendance*». Il faut irriguer des réseaux nouveaux, par exemple dans les domaines du sport ou du cinéma et de la télévision, où il semble si difficile de susciter une mobilisation sur les problèmes d'éthique ou de coopération Nord-Sud.

### Mobilisation commune

Aujourd'hui les grands problèmes qui agitent les sociétés humaines ont un caractère mondial, et ne peuvent être

saisis à la lumière d'une seule discipline. Qu'on songe ainsi à l'écologie, promise à devenir un des grands thèmes de 1992 avec la Conférence de juin à Rio de Janeiro : non seulement les océanologues ont impérativement besoin d'échanger leurs informations avec les biologistes, mais même les scientifiques «*purs et durs*» admettent aujourd'hui que les sciences sociales ont leur mot à dire. On pourrait en dire autant de l'urbanisation, du SIDA, ou de la famine...

De leur côté Etats et organisations intergouvernementales sont revenus à plus de modestie, après avoir promis, pour ne prendre qu'un exemple, l'éradication de l'analphabétisme avant l'an 2000. Et sans doute ont-ils pris conscience, en tout cas davantage qu'hier, de l'utilité de mobiliser toutes les bonnes volontés. La Conférence de Rio, deux ans après celle de Jomtien (Thaïlande) sur l'éducation pour tous, pourrait être le symbole de ce tournant, par la place réservée aux ONG.

La coopération entre les ONG et les institutions intergouvernementales est au cœur de la recherche de solutions aux grands défis de notre temps. Par essence les premières sont plus mobiles, plus libres, les secondes ont des moyens importants à mettre en œuvre, peuvent mobiliser la communauté internationale.

Les vagues de démocratisation qui balayent des continents entiers ne peuvent qu'encourager à leur mobilisation : «*Dans un nombre croissant d'Etats, souligne Georges Malempré, la société civile n'est plus considérée comme un phénomène marginal mais comme un élément déterminant du développement, de la démocratie, de la sauvegarde des libertés.*»

Nicolas MICHAUX

## La profession de foi de l'insolence

Il y a 40 ans l'UNESCO créait une ONG de spécialistes en disciplines «*humaines*», Jean d'Ormesson témoigne et donne un avis roboratif sur l'avenir des liens UNESCO-ONG.

A 66 ans il a toujours son sourire et son regard charmeur de jeune homme, pétillant d'humour et de vie. Sourire qu'il avait peut-être quand l'économiste Jacques Rueff, rencontré dans la rue à Paris en 1949, lui lança: «*L'UNESCO veut créer pour la philosophie et les sciences humaines l'équivalent du CIUS*» (la grande organisation rassemblant la communauté scientifique) et lui demanda s'il voulait s'en occuper. Jean d'Ormesson a accepté, «*pour trois mois*», de participer à cette aventure et contribué à la fondation du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, dont il a été secrétaire général adjoint, puis (depuis 1975) secrétaire général, une responsabilité qu'il va finalement abandonner cette année.

### Comte et «*militant de la tolérance*»

Cet ancien étudiant de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de philosophie, membre de l'Académie française, auteur d'une quinzaine d'ouvrages, directeur quatre ans durant (1974-1977) du grand quotidien conservateur *Le Figaro*,

comte «*militant de la tolérance*», selon sa propre expression, est devenu un véritable «*compagnon de route*» de l'UNESCO.

«*Personnellement*», cette compagnie lui «*a apporté beaucoup*»: la «*connaissance de cultures et civilisations extérieures*», mais aussi des liens avec «*un milieu scientifique international qu'il n'aurait jamais connu*».

D'Ormesson n'a pas non plus oublié que son organisation a été «*fondée sur l'initiative de l'UNESCO*», qui en a été «*le mécène*»: «*elle lui doit tout*». Ce Conseil international, répondant à l'affreux sigle de CIPSH, lieu de rencontre de multiples disciplines, est devenu un «*réseau qui fait le lien entre le monde universitaire et savant et l'UNESCO*». Sous son chapeau elle rassemble treize grandes fédérations, des académies, des unions, etc. de quelque 150 pays. En tout un million d'intellectuels se retrouvent à la base de cette pyramide.

La coopération avec l'UNESCO a aidé ce mouvement, au départ présent en Europe, à prendre une assise «*mondiale*», et à «*diriger son aide vers ceux qui en ont le plus besoin, l'Afrique, l'Asie...*». Son activité englobe une multitude de réunions et publications.

Jean d'Ormesson explique avoir «*toujours lutté contre l'administration*», maintenant des «*structures aussi légères*»



res que possible ». Mi-ironique, il confie son impression de « dresser (à un portrait qui est le contraire de l'UNESCO », mais qui peut précisément être pour elle source de richesse supplémentaire.

Cette fonction de « mécénat » de l'UNESCO s'étant estompée avec le temps, il faudrait jouer mieux sur des relations d'« échange ». Il préconise une véritable « imbrication » entre l'Organisation et les réseaux d'intellectuels qui se sont tissés autour d'elle.

Admiratif de « cette grande invention du siècle », il souligne sa fidélité et son attachement à l'UNESCO, aux côtés de laquelle il travaille comme bénévole depuis une quarantaine d'années. Mais trois dangers guettent selon lui cette maison : « politisation, bureaucratiation, et déculturation ». « Ils peuvent être surmontés, comme l'ont montré certains progrès engagés par le directeur général », Federico Mayor. Mais il se dit « inquiet de voir que l'UNESCO n'est plus un temple de la culture », et il « n'est pas du tout sûr qu'elle ait la cote qu'elle devrait avoir auprès des intellectuels ».

L'académicien redoute ainsi un possible éloignement des ONG d'avec l'UNESCO. « Ce serait très grave », pour l'UNESCO qui deviendrait une « maison technicienne » aux « rouages administratifs », mais aussi pour les réseaux intellectuels, qui risqueraient de se démembrer, « les linguistes d'un côté, les historiens d'un autre ».

« Les jeunes ne sont plus excités par l'UNESCO, comme ils devraient l'être », ajoute-t-il, en rappelant qu'ils se pressaient aux conférences organisées par lui au siège de l'Organisation opposant les deux frères ennemis de la philosophie française Jean-Paul Sartre et Raymond Aron, ou l'ethnologue français Claude Lévi-Strauss et le philosophe américain Herbert Marcuse (venu ainsi à Paris en pleine révolte étudiante de mai 68).

Aujourd'hui il se dit inquiet de l'envahissement de la « langue de guimauve » des documents officiels, lui qui verrait l'UNESCO comme un « bouillon de culture », une « académie ouverte sur le monde », où doivent impérativement se tenir les grands débats de l'époque, sur la démocratie, le SIDA, l'éthique dans les sciences... « Il faut faire venir des agitateurs », lance-t-il. Les ONG pourraient jouer un rôle fondamental dans une entreprise destinée à combattre « l'ennui », et qui suppose la liberté de ton et de parole. Elles peuvent servir de « levain », jouer le dévoilement, prendre des risques, dire tout haut ce qu'il est difficile à une institution intergouvernementale d'avancer.

Jean d'Ormesson croit à la possibilité de « relever ce défi », à condition de faire profession de foi d'« insolence » et d'« impertinence ». Par fidélité envers son engagement de plus de quarante ans auprès de l'UNESCO.

Nicolas MICHAUX

## Gardiens des normes

Les ONG aident à élaborer les conventions internationales. Elles servent ensuite de « sentinelles » et peuvent le cas échéant alerter l'UNESCO.

Pour obtenir de l'ex-RDA le retour de plus 7.000 tablettes aux inscriptions cunéiformes, la Turquie a appliqué une procédure internationalement reconnue, élaborée par le Conseil international des musées (ICOM) pour faciliter le processus de restitution et favoriser au maximum la coopération entre les parties. C'est parce que l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN) a alerté le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO que le gouvernement du Népal a renoncé à son projet de détourner le cours du Rapti dans le Parc national de Royal Chitwan, pour réaliser une installation hydro-électrique qui aurait gravement compromis le fragile équilibre écologique de ce site.

Ces deux exemples parmi d'autres illustrent le rôle que jouent les ONG en tant que concepteurs de « normes » et dépositaires de la « conscience » collective de l'humanité. Dans la plupart des cas, leur action demeure invisible pour le profane mais sa portée est significative.

L'ICOM, par exemple, a rédigé un code de déontologie pour les professionnels des musées, qui a été traduit en 15 langues. « Ce code, rédigé à la demande de l'UNESCO et publié en 1986, est aujourd'hui LE texte normatif qui régit l'activité des musées dans le monde entier; il est de plus en plus utilisé aussi comme guide à usage de collectionneurs privés », déclare Lyndel Prott, chef de la Section des normes internationales à la Division du patrimoine physique de l'UNESCO. L'ICOM a été fondé en 1946 par des professionnels des musées et compte 10.000 membres dans 120 pays.

Toutes ces compétences sont actuellement mobilisées pour donner aux musées africains plus d'autonomie. « Aujourd'hui, ils doivent se plier aux caprices de leurs gouver-

nements, explique Elisabeth des Portes, secrétaire générale de l'ICOM, tout l'argent qu'ils gagnent est reversé à l'Etat et les directeurs peuvent être remplacés du jour au lendemain, au gré du pouvoir politique. Pour contrecarrer cette tendance, l'ICOM et l'UNESCO ont décidé d'étudier la législation muséale en vigueur dans chaque pays d'Afrique pour aider à élaborer les réglementations qui s'imposent ».

L'ICOM collabore également avec l'UNESCO pour lutter contre le trafic de biens culturels et protéger les trésors du patrimoine de l'humanité. Il publie dans ses bulletins des indications sur les œuvres d'art volées, ce qui a permis l'année dernière de récupérer plusieurs objets japonais dérobés au Musée Tikotin de Haïfa en Israël et une tête en bronze volée au Musée national du Nigeria, à Lagos.

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est un autre grand partenaire de l'UNESCO pour ce qui touche au patrimoine mondial. Chaque site culturel, proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO doit être inspecté et évalué par une équipe de l'ICOMOS. « Nous comptons environ 5.500 membres organisés en comités scientifiques spécialisés dans des domaines tels que l'art rupestre, les constructions en terre, les cités historiques ou l'architecture vernaculaire, précise Leo van Nispen, directeur de l'ICOMOS. Le fait d'avoir accès à des spécialistes dans des domaines aussi divers est notre principal atout; c'est pourquoi nous sommes tout naturellement partenaires de l'UNESCO ».

### Mise en garde

L'équivalent de l'ICOMOS pour les sites du patrimoine naturel est l'IUCN (Alliance mondiale pour la nature). Comme ceux de l'ICOM et de l'ICOMOS, ses membres jouent aussi le rôle de sentinelles. C'est à la suite d'une

mise en garde de l'UIICN que le Comité du patrimoine mondial a pu arrêter un projet de construction de route qui mettait en péril le Parc national du Kahuezi Biega au Zaïre, et intervenir pour qu'une étude sur l'environnement soit réalisée.

L'UNESCO compte aussi beaucoup sur les ONG dans d'autres domaines d'activité dès lors qu'il s'agit d'élaborer des normes. Elles jouent souvent un rôle consultatif en particulier dans des domaines hautement spécialisés. Ainsi tout un travail de l'UNESCO sur les «thésaurus monolingues» (1), qui s'est révélé un précieux outil de recherche pour l'interrogation des bases de données, a été soumis à une ONG, l'Organisation internationale de normalisation.

qui l'a adopté comme norme internationale. De même, aucune réunion importante en matière de droit d'auteur n'a lieu sans la présence d'ONG spécialisées dans ce domaine. Comme le résume Mme des Portes, «les ONG sont des partenaires de l'UNESCO qui mènent une action complémentaire et œuvrent en faveur des mêmes idéaux... l'Organisation fournissant les spécialistes sur le terrain en liaison avec les gouvernements» et les ONG «faisant la liaison entre les gouvernements et les spécialistes».

Sue WILLIAMS

(1) Répertoires de vocabulaire, destinés au classement de documentation.

## Enseignants aux pieds nus

Plutôt que d'intervenir directement, donc avec des coûts supérieurs, c'est à une petite association humanitaire que L'UNESCO a confié un travail d'alphabétisation au Laos.

Nang Kéo a seize ans. Sa scolarité se résume à trois années passées à l'école primaire, et elle avait pratiquement oublié le peu appris en classe. Ses parents avaient trop besoin d'elle à la maison et aux champs. La vie n'est pas tendre dans son village de la montagne, dans la province septentrionale du Laos, Luang Nam Tha.

Dans cette région reculée, frontalière de la Chine et de Myanmar (ancienne Birmanie), une mosaïque d'ethnies vivent essentiellement de la culture du riz, de l'élevage et de l'exploitation de la forêt.

Nang Kéo, vient de terminer une formation. Comme 52 autres jeunes filles de la région, elle rentre dans son village avec des projets d'avenir en tête.

Nang Kéo s'est inscrite à cette formation en janvier 1991. Elle y a réappris à lire, à calculer, et acquis des connaissances de base, de survie pourrait-on dire, dans les domaines-clés de la santé, de la vie de famille...

À la fin du stage, chaque jeune fille a présenté un projet personnel, destiné à faire démarrer des activités génératrices d'un revenu. Nang Kéo tissera la soie.

### « Inédite » et « exemplaire »

Cette formation est le fruit d'une coopération « triangulaire » UNESCO-Etat-ONG qualifiée d'« inédite » et « exemplaire » par Marc Gilmer, du Secteur de l'éducation à l'UNESCO à Paris.

« Nous disposions d'une centaine de milliers de dollars (sur un financement de la Norvège) pour développer l'alphabétisation et la post-alphabétisation auprès de ces ethnies du nord Laos » explique-t-il. Trois écoles ont donc été construites dans cette région. « En outre nous aurions pu payer pendant trois mois un consultant international. En choisissant Ecoles sans frontières (ESF) nous avons la possibilité de développer un programme d'assistance technique sur dix-huit mois, et d'un haut niveau » : Marc Gilmer se fait un ardent défenseur du rapport « qualité/prix » offert par cette petite association française (\*), qui a fait précédemment ses preuves, en Thaïlande aussi bien qu'au Laos.

« La formation que nous offrons n'est pas que théorique », souligne à Vientiane François Revert, coordinateur d'Ecoles sans frontières. Les trois-cinquièmes des cours sont consacrés à l'apprentissage du tissage, de la couture, de la conservation des aliments, de l'amélioration du jardin potager, de l'hygiène. « Rien que de très simple, précise-t-

il : une formation adaptée aussi au niveau des enseignantes », qui elles-mêmes sont des femmes de la région.

Pour les animateurs d'ESF cette collaboration originale avec l'UNESCO part d'un constat : « la qualité et l'efficacité de l'éducation ont beaucoup baissé dans de nombreux pays. Les plus pauvres, les femmes et minorités ethniques en sont souvent exclues ». L'ampleur du problème appelle à la recherche de « voies nouvelles, d'alliances inédites, pour améliorer la qualité de l'éducation ». Pour ESF, il est clair qu'une ONG est mieux à même de mettre en place un projet en connivence avec la population et les autorités locales.

François Revert fait aussi valoir tout un mouvement d'aller-retour dans la coopération avec l'UNESCO. ESF a pris comme base de travail des manuels mis au point « par l'UNESCO régionale à Bangkok », et lui qui est un praticien de l'alphabétisation depuis plus de dix ans est enthousiaste : « c'est le matériel le plus intelligent que j'ai jamais vu ».

ESF a prolongé ce « travail remarquable », en adaptant les manuels. En retour l'association a promis à ce Bureau régional de l'UNESCO les résultats de son expérimentation, permettant d'améliorer encore ce matériel pédagogique.

D'après François Revert, c'est « un des premiers projets d'éducation que les Laotiens conçoivent et gèrent eux-mêmes ». « D'habitude, explique-t-il les donateurs viennent avec un projet clé-en-main ».

Cette initiative a été lancée dans la foulée de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, organisée par l'UNESCO avec l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et la Banque mondiale en 1990 à Jomtien (Thaïlande), qui a précisément souligné le besoin de développer l'éducation « non formelle », de mobiliser toutes les ressources pour l'instruction fondamentale, dont les moyens proposés par les associations.

Une extension de ce projet pilote est en gestation. Mais l'enjeu, d'après François Revert, va bien au-delà : « Il conduit à la conceptualisation et la définition d'une planification de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, non seulement avec l'UNESCO naturellement, mais aussi en lien avec l'UNICEF, et prenant en compte les projets à venir du PNUD et d'autres ONG ».

En d'autres termes la coopération UNESCO-Laos-ESF peut désormais servir d'exemple dans ce pays.

Nicolas MICHAUX

(\*) Ce mouvement humanitaire n'est pas une ONG reconnue par l'UNESCO avec un statut consultatif.

## Les relations UNESCO-ONG: claires, anciennes et étroites

*Les Nations Unies coopèrent avec plus de 20.000 ONG. Si l'UNESCO par sa part entretient des relations « officielles » avec « seulement » 585 organisations non gouvernementales, c'est qu'elles doivent obligatoirement avoir un caractère international. Et ces relations sont plus riches que pour la plupart des autres agences de l'ONU.*

### Trois catégories

Statutairement, l'UNESCO ne peut entretenir des relations officielles qu'avec des ONG qui remplissent une double condition: avoir les moyens de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'UNESCO; être vraiment internationales — mondiales ou régionales — à la fois par l'implantation de leurs adhérents, la localisation de leurs activités, la composition de leur équipe dirigeante.

Ces relations vont en croissant selon que l'ONG qui a sollicité sa participation aux travaux de l'UNESCO — elles sont aujourd'hui 585 au total — a été rangée dans la :

- catégorie C: relations « d'information mutuelle » (282 organisations);
- catégorie B: relations « d'information et de consultation » (251 organisations);
- catégorie A: relations « de consultation et d'association » (52 organisations).

Dans les trois cas, ces relations ont pour but d'assurer à l'UNESCO « le plus large concours possible de la part des ONG dans la préparation et l'exécution de son programme » et d'intensifier ainsi la coopération internationale.

Ces relations entraînent des obligations réciproques entre les ONG qui les nouent et l'Organisation. Elles vont de l'information mutuelle sur leurs activités dans des domaines communs — c'est le minimum — jusqu'à l'exécution pure et simple de pans entiers du programme de l'UNESCO — le maximum —, d'un rôle de conseil dans l'élaboration, d'expertise dans l'exécution des activités de l'Organisation jusqu'à la popularisation parmi leurs membres des activités de l'UNESCO.

Cependant, si le directeur général le juge utile, il peut « maintenir des relations non officielles » avec des ONG qui n'entrent donc pas dans les catégories énumérées ci-dessus. C'est surtout le cas pour des ONG souvent très « locales » mais que leur proximité du terrain ou leur spécialisation valorisent.

### Les consultations collectives

— Tous les deux ans se tient une Conférence des organisations non gouvernementales, réservée aux ONG de catégorie A et B, destinée à faire le point de leur coopération avec l'UNESCO.

— Elle constitue un Comité permanent de quinze membres qui se réunit deux fois par an et organise souvent, en marge de ses travaux, un colloque pour

débattre entre membres du Secrétariat et de la communauté des ONG d'un aspect précis du programme de l'UNESCO.

— La Conférence organise aussi des consultations collectives « sectorielles » dans le but que les spécialistes du secrétariat recueillent les avis et les propositions d'experts d'un nombre restreint d'ONG, en particulier pour préparer le programme de l'Organisation. Les principaux thèmes traités lors de ces consultations collectives ont été, pendant ces dernières années: l'alphabétisation, l'enseignement supérieur, la famille, la jeunesse.

### Les textes de base

*« L'UNESCO peut prendre toutes dispositions utiles pour faciliter les consultations et assurer la coopération avec les organisations internationales privées s'occupant de questions qui entrent dans son domaine. Elle peut les inviter à entreprendre certaines tâches déterminées rentrant dans leur compétence... »* Acte constitutif, article XI, 4<sup>e</sup> paragraphe.

*« Ces arrangements en vue de consultation ou de coopération sont destinés, d'une part, à permettre à l'UNESCO de disposer de la documentation, des conseils et de la coopération technique des organisations internationales non gouvernementales, et, d'autre part, à permettre à ces organisations, qui représentent des fractions importantes de l'opinion publique, de faire connaître les points de vue de leurs membres. Tous ces arrangements ont pour but de promouvoir les objectifs de l'UNESCO en lui assurant le plus large concours possible de la part des organisations internationales non gouvernementales dans la préparation et dans l'exécution de son programme, en intensifiant ainsi la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. »* (Extrait du préambule des « Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales »).

### A l'initiative de l'UNESCO

Surtout au lendemain de la guerre, donc dans les premières années de son existence, l'UNESCO a suscité la création de grands conseils scientifiques et culturels dans des secteurs où manquaient le plus des échanges interdisciplinaires et des réseaux

reliant des organismes poursuivant de par le monde des buts similaires ou complémentaires. Citons parmi ceux-ci le Conseil international des archives (1948), le Conseil international de la musique (1948), l'Institut international du théâtre (1948), l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (1948), le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (1949), l'Association internationale des universités (1950), le Conseil international des sciences sociales (1952).

### Subventions, contrats et aides

Les subventions d'abord, réservées à un nombre limité d'ONG appartenant aux seules catégories A et B, relèvent de décisions de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Elles vont à des organisations non gouvernementales qui, par leurs propres activités, concourent à la mise en œuvre des programmes et de objectifs de l'UNESCO. Pendant les deux dernières années (1990-91), 32 ONG ont

ainsi reçu un montant global de 3.460.700 dollars dont plus des trois quarts sont allés à celles d'entre elles travaillant dans les domaines des sciences et de la culture.

En revanche, les contrats sont une des modalités d'exécution du programme proprement dit, adopté par la Conférence générale, conclus pour des activités en général ponctuelles et limitées dans le temps. Toujours pour les deux mêmes années 1990-91, le nombre total de ces contrats a été de 403 pour un montant légèrement supérieur à quatre millions de dollars, cette fois plus également répartis dans les différents domaines d'activités de l'Organisation.

Enfin, les aides apportées par le Programme de participation, demandées à l'UNESCO par les autorités de l'Etat membre concerné, vont à des ONG pour la réalisation de certaines de leurs propres activités, également ponctuelles, en général régionales ou sous-régionales, qui concourent à l'exécution du programme de l'Organisation. Le montant total de ces aides pour 1990-91 s'est élevé à près d'un million de dollars.

## Sonder la famille

Parfois encensée, souvent honnie, la famille n'a jamais été un terrain propice au consensus. On pouvait donc craindre que les 28 ONG qui se réunissent régulièrement pour en débattre, avec en perspective l'Année internationale de la famille (AIF), prévue en 1994, ne perpétuent la tradition.

« *L'entreprise était délicate. Le sujet a été très travaillé, le facteur affectif est fort et les mots sont quelquefois piégés* », explique Marie-Michèle Le Bret, responsable d'une association internationale d'anciens élèves de l'enseignement catholique, rapporteur du groupe de travail des ONG sur la famille, chargé de préparer l'AIF en collaboration avec l'UNESCO.

Ce « *groupe famille* », composé de 28 ONG de sensibilités aussi diverses que la Ligue islamique mondiale, le Comité consultatif mondial des amis (Quakers) ou le Conseil international des femmes juives, est pourtant parvenu à baliser la route, à poser les premiers jalons et les repères du débat au sein de l'UNESCO. Il avait été fondé dès 1984 par la conférence bisannuelle des ONG, soucieuses de lancer une réflexion sur la famille et d'encourager le débat sur ce thème au sein de la communauté internationale.

### Un bel exemple de synergie

Suleiman Baldé, expert à l'UNESCO en sciences sociales, a travaillé en lien étroit avec Mme Le Bret. Pour lui, la collaboration entre les ONG et l'UNESCO dans la pré-

paration de l'AIF est un bel exemple de « *synergie* »: les ONG ont défini leurs objectifs; l'UNESCO a apporté son soutien technique et financier tout en ne se privant pas d'intervenir dans le débat intellectuel; les ONG, enfin, doivent relayer l'action de l'UNESCO sur le terrain et contribuer ainsi à la « *sensibilisation de l'opinion publique* ».

La collaboration entre les ONG et l'UNESCO découlait de la structure même de ces organisations — « *accréditées* » en quelque sorte auprès de l'UNESCO — et des liens multiples, souvent amicaux, qui se sont noués entre leurs membres et le personnel de l'Organisation.

La décision de confier ce travail sur la famille au groupe des ONG n'est pas partie de l'initiative de tel ou tel mais s'est faite « *naturellement* », grâce aux liens qui se sont créés au cours des années, explique Mme Le Bret. Le fait que ces ONG inscrivent leur travail dans « *le champ de compétence de l'UNESCO* », qui les considère comme des « *consultants* » a favorisé cette collaboration qui a concerné les secteurs des sciences sociales et humaines, de la culture et de l'éducation. Les ONG se veulent une « *force de proposition dans le débat d'idées à l'UNESCO* », souligne Mme Le Bret. Pour M. Baldé elles apportent un « *réservoir de compétences* » et contribuent à diffuser les idées de l'Organisation. A noter que ce « *réservoir* » n'est nullement exclusif des compétences propres de l'Organisation qui a également fait appel à ses experts pour travailler à la préparation de l'Année internationale de la famille.

Ainsi, pour Mme Le Bret, l'UNESCO, loin d'être une coquille vide, est propice à un véritable « *débat d'idées* » et le meilleur témoignage en est ce travail conjoint.

Un questionnaire sur la famille a été diffusé auprès de 500 ONG, questionnaire qui a bénéficié d'un très bon taux de retour puisque 163 d'entre elles ont répondu. Une brochure a été réalisée à partir des résultats. Enfin, un colloque est prévu à l'UNESCO à la mi-mars, sur la base du questionnaire et de la brochure, avec pour thème: «*fonction éducative de la famille et mutations culturelles*».

Les résultats de l'enquête et des débats menés par le groupe sont éloquent. Première constatation: la famille reste une valeur sûre et, plus que jamais, dans un monde en plein bouleversement, une valeur-refuge: «*les ONG voudraient que la famille soit un élément naturel de stabilité dans un monde instable*», souligne Mme Le Bret.

Seconde observation: la famille intéresse les ONG. Pour 84% d'entre elles, elle constitue «*une question importante ou prioritaire* », qui mérite un réel engagement; 79 % des ONG envisagent de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans la phase préparatoire de l'AIF.

L'intérêt se porte d'abord sur «*le fonction éducative de la famille*» (pour 66 % des ONG) thème qui arrive assez loin devant l'axe «*famille et développement culturels*» (22 %) et le thème «*famille et progrès scientifique*» (12 %).

### Pas de «*colloque-vitrine*»

Pour les ONG, la fonction éducative de la famille est très largement considérée comme déterminante dans «*la construction de la personne*» et pour son insertion dans la société. La famille est en outre considérée comme «*une garantie d'identité culturelle*».

Le questionnaire et la brochure qui en est sortie doivent étayer le colloque de Paris, dont Mme Le Bret promet qu'il ne sera pas «*colloque-vitrine*» mais l'occasion d'un échange substantiel, étayé sur un sérieux travail d'accompagnement et aboutissant à des «*axes de recherche très pointus*». Objectif: stimuler la réflexion et l'action dans la phase préparatoire de l'AIF, déterminante pour circonscrire et lancer le débat.

Quant à l'harmonie qui a prévalu sur un thème aussi délicat, elle découle sans doute aussi de l'art d'éviter les écueils, au moins les plus visibles. Le groupe a par exemple soigneusement évité de dire ce que doit être la famille pour s'attacher uniquement à éclairer les questions qui se posent à toutes les familles, et cela quelles que soient leurs configurations.

Hervé CLERC

## L'alchimie de la symbiose

A l'UNESCO, pas de laboratoires ! Pour travailler avec les scientifiques, l'Organisation a donc fait de leur principale ONG un partenaire privilégié.

Élevez le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et c'est tout un pan de l'exécution du programme de l'UNESCO dans les sciences qui tombe !, avait coutume de dire un ancien haut responsable du Secteur des sciences de l'UNESCO.

Le CIUS a été un partenaire de la première heure de l'UNESCO. Et pour cause. Alors que l'organisation a donné naissance à certaines ONG dans le monde intellectuel, le CIUS existait bien avant sa création et, dans une certaine mesure, c'est plutôt lui qui a contribué à la naissance de l'UNESCO telle qu'elle est: si le S figure à son sigle, et les sciences à son mandat, c'est en partie grâce à la mobilisation du CIUS, et à la pression en général de la communauté scientifique.

Le CIUS constitue le rassemblement mondial de la communauté scientifique. Fondé en 1931, il regroupe aujourd'hui vingt unions scientifiques internationales, 75 institutions nationales et 29 associations scientifiques. Cent-vingt pays en tout sont représentés. Rien qu'en Chine le nombre de scientifiques regroupés dans les associations membres du CIUS s'élève à plusieurs millions, et ceux de la branche américaine de la seule union de la chimie (IUPAC) à des centaines de milliers.

La singularité du CIUS est de regrouper deux types de membres: les unions internationales, par discipline, et les académies nationales des sciences ou conseils de la recherche, interdisciplinaires. Aussi bien il forme un réservoir unique d'experts, capable de travailler sur des sujets planétaires et recouvrant différentes sciences, une capacité qui se révèle essentielle à l'heure où le monde prend conscience du caractère pluridisciplinaire de ses problèmes, comme par exemple le risque écologique.

Des organismes *ad hoc* animent ainsi en son sein toute une série de programmes transversaux, de la biotechnologie à l'espace en passant par l'expérimentation génétique.

Naturellement son activité est d'abord l'échange d'informations entre savants de tous les pays: rencontres et publications à foison. Il n'est donc guère étonnant que l'UNESCO ait développé avec cet ensemble des relations tout à fait particulières. D'autant que leurs principes se rejoignent. «*Celui adopté dès le départ par le CIUS? explique un de ses responsables, Mike Millward, repose sur la non-discrimination: le droit de tout scientifique au monde, quel qu'il soit, de participer aux activités scientifiques internationales dans son pays et en dehors*».

Ce partenariat n'a cessé de se développer. Le CIUS est très étroitement associé à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes scientifiques de l'UNESCO aussi essentiels que «*L'homme et la biosphère*» (MAB). C'est ainsi qu'un expert en écosystème va aider le réseau MAB dans le choix d'une «*réserve de la biosphère*» (voir Sources n° 31), en recensant les espèces vivantes présentes dans le site. Les sismologues contribuent à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Les organisations affiliées au réseau du CIUS jouent un rôle fondamental dans les travaux sur la diversité des espèces vivantes. Les spécialistes concernés réfléchissent aux moyens de remédier à la crise alimentaire en Afrique, sous l'impulsion du réseau africain des biosciences, etc.

### Accès direct aux chercheurs

L'UNESCO se doit de faire appel à la communauté scientifique pour formuler les réponses aux grands défis de notre temps: «*Ici, à l'UNESCO, il n'y a aucun laboratoire*», souligne le sous-directeur général chargé des sciences,

Adnan Badran. Alors comment savoir si le réchauffement planétaire est effectivement en cours? Comment mesurer l'effet de la pollution sur les côtes? Et faute de connaissances fondées, comment l'UNESCO pourrait-elle dégager des grandes propositions de recherches et les promouvoir par la coopération internationale? Certes, le CIUS ne gère pas non plus de laboratoires, mais il a un accès direct aux chercheurs qui y travaillent. Millward parle ainsi de véritable «symbiose» entre l'UNESCO et le CIUS.

Depuis 1947, le CIUS a bénéficié d'une subvention de l'UNESCO, assistance alors cruciale: elle représentait plus de la moitié de ses revenus. Elle a beaucoup décliné depuis, s'élevant désormais à 420,000 dollars par an. En 1992 cette subvention, qui représente le huitième du total des subventions apportées par l'UNESCO aux ONG, fournit au CIUS environ 12 % des ressources de son budget ordinaire (3,6 millions \$).

«Mais, fait observer Mike Millward, l'effet démultipliateur de l'aide de l'UNESCO est énorme», puisque l'ensemble formé par le CIUS est parvenu en 1990 à mobiliser 7 millions de dollars de financement supplémentaire, versé d'un peu partout à 70 projets menés en coopération avec l'UNESCO ou correspondant directement à ses grandes priorités.

L'UNESCO profite donc largement à son tour de cet entraînement, sans compter l'investissement incalculable que représente le travail bénévole de dizaines de milliers de scientifiques.

### Cap vers le sud

Très vite la coopération entre ces deux organismes s'est orientée vers les plus démunis. «Aujourd'hui 40 % de ces 7,4 millions de dollars servent le développement des sciences dans les pays du tiers monde», estime Millward. L'UNESCO et le CIUS ont développé des programmes d'enseignement des sciences et de la technologie pour les cadres de pays en développement. Ils jouent aussi sur des opérations à trois, associant l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS), comme pour la mise en place d'un réseau coopératif visant à améliorer la distribution de documents scientifiques dans les pays en développement, ou ce programme de conférences, qui vient de permettre au professeur Richard Keynes de Cambridge de délivrer en Amérique latine et au Maroc un série d'exposés sur les récentes avancées de la neurologie, sur Darwin ou le rôle de la biologie.

L'UNESCO a-t-elle raison de se fonder autant sur d'autres pour une part importante de son activité? Mais, s'insurge Adnan Badran, «elle ne se contente pas de donner de l'argent au CIUS et de les laisser débrouiller». C'est elle qui fixe les grandes priorités, débattues et arrêtées par les Etats membres. Outre un accès formel aux Etats, dont ne dispose pas une ONG, l'UNESCO peut servir de passerelle vers les autres institutions des Nations Unies.

Cette coopération «symbiotique» va évidemment trouver à s'illustrer dans le grand événement de l'année que constitue la Conférence de l'ONU à Rio de Janeiro, en juin, sur l'environnement et le développement: le secrétariat de la conférence a demandé au CIUS d'être son principal conseiller scientifique pour la préparation de celle-ci. «Les ONG N'ont pas facilement accès à ce genre de tribune, et cette fois les scientifiques, à travers le CIUS, veulent avoir pleinement voix au chapitre», souligne Millward.

En décembre 1991 le Conseil a ainsi réuni son «Sommet Terre» à Vienne. On a pu y constater l'évolution de la communauté scientifique, qu'une oratrice a ainsi résumée: «La science du XX<sup>e</sup> siècle doit rentrer dans la société et trouver les mécanismes pour répondre à ses nouvelles responsabilités» (cf. le quotidien français *Le Monde* du 18.12.1991).

### Le «devoir du scientifique»

De tels propos auraient suscité l'indignation de plus d'un scientifique il y a peu. «Notre devoir de scientifique est de multiplier les efforts pour jouer notre rôle dans les interactions croissantes entre la science, les gouvernements, les organisations internationales, les mondes du commerce et de l'industrie», a souligné le président du CIUS, M. G.K. Menon.

Pour M. Badran, l'UNESCO ne peut sortir que «plus forte» de cette réflexion propre au CIUS qui «menant ce travail de son côté, a abouti aux mêmes conclusions que celles de la Conférence générale de l'UNESCO». Quel plus beau crédit auraient pu recevoir les propositions de l'UNESCO que celui accordé par l'ensemble de la communauté scientifique mondiale?

Millward souligne lui aussi la «complémentarité» des apports de l'UNESCO et du CIUS à Rio et en attend l'ouverture «de nouvelles voies dans leur coopération». Lesquelles? «Nous ne savons pas encore, mais elles seront à définir ensemble».

Nicolas MICHAUX

# Geographical distribution of international meetings by continent, country and city

## *Répartition géographique des réunions internationales par continent, pays et villes*

### INTRODUCTION

For the past 42 years, the Union of International Associations has undertaken, for the benefit of its members, statistical studies on the international meetings that took place worldwide in the preceding years.

The statistics are based on information collected by the UAI Congress Department and selected according to very strict criteria maintained for the last years, this enabling meaningful comparison.

Meetings taken into consideration include those organized and/or sponsored by the international organizations which appear in the "Yearbook of International Organizations" and in the "International Congress Calendar", i.e. : the sittings of their principal organs, congresses, conventions, symposia, regional sessions grouping several countries, as well as some national meetings with international participation organized by national branches of international associations. Under this latest category are included meetings which are not collected systematically but which have been brought to our knowledge and which meet the following criteria:

- minimum number of participants: 300
- minimum number of foreigners: 40 %
- minimum number of nationalities : 5
- minimum duration: 3 days.

Excluded from the UAI figures are: purely national meetings as well as those of an essential religious, didactic, political, commercial, sportive nature such as religious gatherings, courses, party conferences, fairs, sales meeting, contest, etc... are also excluded: meetings strictly limited in participation such as committees, group of experts, etc... most of those being held at an intergovernmental level and taking place mainly at the headquarters of the large IGO's in New York, Geneva, Rome, Brussels, Vienna...

This is an indicative survey made following the researches compiled by the UAI Congress Department and using the current available information from international organizations.

Explanation of figure : \* = \*\* + \*\*\*

\* Total of international meetings.

\*\* Number of international meetings organised/sponsored by international organizations.

\*\*\* Number of national meetings with large international participation.

### INTRODUCTION

Depuis 42 ans, l'UAI a établi à l'intention de ses membres, un relevé statistique des réunions internationales tenues dans l'année écoulée.

Les présentes statistiques reflètent la courbe ascendante du nombre total des réunions internationales et sont basées sur des données recueillies par le Département Congrès de l'UAI et retenues selon les critères spécifiques décrits ci-dessous.

Sont prises en considération, les réunions organisées et/ou patronnées par les associations internationales reprises dans l'«Annuaire des Organisations Internationales» et dans l'«International Congress Calendar», c'est-à-dire : les assises de leurs principaux organes, congrès, sessions régionales (groupant plusieurs pays), symposia, colloques, etc., ainsi que certaines réunions nationales à large participation internationale, organisées par les branches nationales des OING. Sous cette dernière catégorie sont comprises les réunions spontanément portées à notre connaissance et qui remplissent les critères suivants :

- nombre minimum de participants : 300
- nombre minimum d'étrangers: 40 %
- nombre minimum de nationalités: 5
- durée minimum: 3 jours.

Sont exclues des statistiques : les réunions nationales, cérémonies/manifestations à caractère essentiellement religieux, didactiques (cours), politiques, commercial (foires, salons), sportif (compétitions, tournois...) ainsi que les réunions très limitées dans la participation ou spécifiques : sessions régulières de comités, groupes d'experts, etc... particulièrement nombreuses au niveau inter-gouvernemental; ces réunions se tiennent généralement au siège même des grandes OIG à New York, Genève, Bruxelles, Rome, Vienne...

Il s'agit d'une situation typique établie sur base des recherches compilées par le Département Congrès de l'UAI.

Explication des chiffres: \* = \*\* + \*\*\*

\* Total des réunions internationales.

\*\* Nombre de réunions internationales patronnées/organisées par des organisations internationales.

\*\*\* Nombre de réunions nationales à large participation internationale.

Geographical distribution of international meetings by continent, country and city - 1990

AFRICA	-	-	...	COSTA RICA				14 -	12 +	2
ALGERIA	11 -	8 +	3	CUBA				49 -	35 +	14
BURKINA FASO	7 -	7 +	0	La Habana	46 -	33 +	13			
				Others	3 -	2 +	0			
CAMEROON	5 -	5 +	0	DOMINICAN REP				9 -	9 +	0
CONGO (BRAZZ)	6 -	6 +	0	ECUADOR				17 -	17 +	0
COTE D'IVOIRE	12 -	12 +	0							
EGYPT	43 =	35 +	8	Onito	14 -	14 +	0			
Cairo	32 -	28 +	4	Others	3 -	3 +	0			
Others	11 -	7 +	4	GUATEMALA				10 -	9 +	1
ETHIOPIA	7 -	7 +	0	JAMAICA				15 -	15 +	0
GHANA	20 =	20 +	0	Kingston	13 -	13 +	0			
				Others	2 -	2 +	0			
KENYA	35 =	35 +	0	MEXICO				46 -	42 +	4
Nairobi	26 -	26 +	0	Mexico City	21 -	21 +	0			
Others	9 -	9 +	0	Others	25 -	21 +	4			
MOROCCO	26 =	23 +	3	PERU				9 -	9 +	0
NIGERIA	20 =	19 +	1	PUERTO RICO				10 -	10 +	0
SENEGAL	12 -	11 +	1	TRINIDAD-TOBAGO				12 -	12 +	0
Dakar	12 -	11 +	1	URUGUAY				15 -	15 +	0
SOUTH AFRICA	12 -	7 +	5	USA				894 =	622 +	272
TANZANIA UR	8 -	8 +	0	Anaheim	16 =	10 +	6			
TOGO	9 -	9 +	0	Atlanta	19 =	12 +	7			
				Boston	24 =	10 +	14			
TUNISIA	22 =	19 +	3	Chicago	29 =	16 +	13			
Tunis	14 =	12 +	2	Dallas	14 -	9 +	5			
Others	8 -	7 +	1	Denver	12 -	5 +	7			
				Honolulu	23 =	11 +	12			
ZAMBIA	9 -	9 +	0	Houston	11 -	8 +	3			
ZIMBABWE	24 =	24 +	0	Los Angeles	14 -	11 +	3			
				Miami	15 -	9 +	6			
OTHERS	67 =	64 +	3	New Orleans	32 =	19 +	13			
	355 -	328 +	27	New York	87 =	71 +	16			
				Orlando	22 =	10 +	12			
				San Diego	17 -	11 +	6			
AMERICA				San Francisco	44 =	27 +	17			
ARGENTINA	61 -	48 +	13	Washington	101 -	76 +	25			
Buenos Aires	51 =	38 +	13	Others	414 =	307 +	107			
Others	10 -	10 +	0	VENEZUELA				29 -	29 +	0
				Caracas	23 =	23 +	0			
BRAZIL	142 -	73 +	69	Others	6 -	6 +	0			
Rio de Janeiro	68 =	29 +	39	OTHERS				45 -	45 +	0
Sao Paulo	32 =	16 +	16					1642 =	1199 +	443
Others	42 -	28 +	14							
CANADA	230 =	167 +	63							
Montréal	51 -	38 +	13							
Ottawa	39 -	29 +	10	ASIA						
Toronto	44 -	31 +	13							
Vancouver	24 -	12 +	12	BANGLADESH				11 -	11 +	0
Others	72 -	57 +	15							
				CHINA				85 -	65 +	20
CHILE	17 -	13 +	4							
COLOMBIA	18 =	17 +	1	Beijing	53 =	40 +	13			
				Others	32 -	25 +	7			



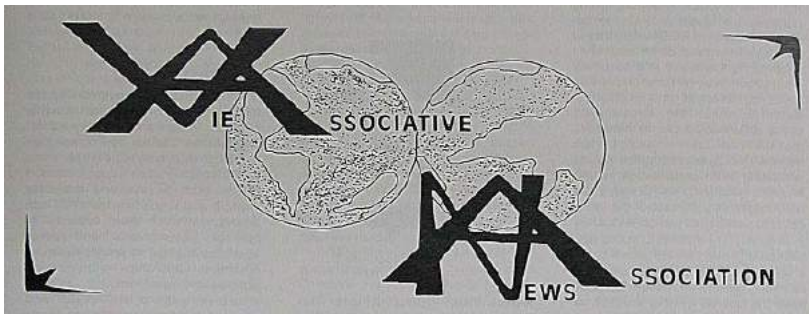
HONG KONG				74 =	33 +	9	<i>EUROPE</i>						
INDIA				89 =	67 +	22	AUSTRIA				219 -	160 +	59
New Delhi	42 -	33 +	9				Innsbruck	15 -	10 +	5			
Others	47 -	34 +	13				Wien	77 -	28 +	49			
INDONESIA				34 =	32 +	2	Others	27 -	22 +	5			
Jakarta	15 -	15 +	0				BELGIUM				303 =	216 +	87
Others	19 -	17 +	2				Antwerpen	26 -	5 +	21			
ISRAEL				59 =	38 +	21	Brussels	194 =	46 +	48			
Jerusalem	31 -	18 +	13				Liège	17 -	11 +	6			
Tel Aviv	17 -	10 +	7				Others	66 =	54 +	12			
Others	11 -	10 +	1				BULGARIA				16 -	12 +	4
JAPAN				266 -	129 +	137	Sofia	5 =	5 +	0			
Kobe	17 =	13 +	4				Others	11 -	7 +	4			
Kyoto	28 =	20 +	8				CYPRUS				13 -	13 +	0
Nagoya	17 -	7 +	10				CZECHOSLOVAKIA				93 =	69 -	24
Osaka	28 =	12 +	16				Bratislava	13 -	7 +	6			
Tokyo	81 -	43 +	38				Praha	46 =	39 +	7			
Others	95 =	34 +	61				Others	34 =	23 +	11			
KOREA R.				70 =	49 +	21	DENMARK				176 =	119 +	57
Seoul	60 -	44 +	16				Aarhus	15 -	7 +	8			
Others	10 -	5 +	5				Kobenhavn	85 -	65 +	20			
MALAYSIA				57 -	42 +	15	Helsingor	14 -	7 +	7			
Kuala Lumpur	41 -	32 +	9				Others	62 -	40 +	22			
Others	16 -	10 +	6				FINLAND				166 =	97 +	69
PAKISTAN				15 -	12 +	3	Espoo	22 -	13 +	9			
PHILIPPINES				65 =	53 +	12	Helsinki	67 -	48 +	19			
Manila	58 =	47 +	11				Tampere	11 -	6 +	5			
Others	7 -	6 +	1				Others	66 =	30 +	36			
SINGAPORE				136 -	65 +	71	FRANCE				757 =	467 +	290
SRI LANKA				11 -	11 +	0	Bordeaux	19 -	13 +	6			
TAIWAN (Rep of China)				16 -	14 +	2	Lyon	20 =	15 +	5			
THAILAND				68 =	58 +	10	Montpellier	22 =	14 +	8			
Bangkok	51 -	43 +	8				Nice	45 =	21 +	24			
Others	17 -	15 +	2				Paris	361 -	188 +	173			
OTHERS				40 =	40 +	0	Strasbourg	100	82 +	18			
				1096 =	719 +	377	Toulouse	19 -	13 +	6			
							Others	171 -	121 +	50			
AUSTRALASIA							GERMAN DR (*)				25 =	22 +	3
AUSTRALIA				127 =	90 +	37	BERLIN EAST (*)				7 =	5 +	2
Adelaide	15 -	10 +	5				BERLIN WEST (*) + BERLIN (**)				166 =	77 +	89
Melbourne	16 -	14 +	2				GERMANY FR (*) + GERMANY (**)				339 =	227 +	112
Perth	11 -	8 +	3				Bonn	15 -	13 +	2			
Sydney	26 =	20 +	6				Frankfurt	16 -	10 +	6			
Others	59 =	38 +	21				Hamburg	43 =	31 +	12			
NEW ZEALAND				36 =	30 +	6	Karlsruhe	13 -	9 +	4			
Auckland	13 -	10 +	3				Köln	22 =	5 +	17			
Others	23 =	20 +	3				München	45 =	28 +	17			
OTHERS				23 =	23 +	0	Stuttgart	14 -	9 +	5			
				186 =	143 +	43	Others	171 -	122 +	49			
							* until 90.10.02 « after 90.10.02						

Geographical distribution of international meetings by continent, country and city - 1990

GREECE			63 =	55 +	8
Athina	39 =	35 +	4		
Others	24 =	20 +	4		
HUNGARY			100 =	85 +	15
Budapest	69 =	61 +	8		
Others	31 =	24 +	7		
ICELAND			17 =	16 +	1
IRELAND			67 =	50 +	11
Dublin	45 =	34 +	11		
Others	16 =	16 +	0		
ITALY			332 =	287 +	54
Bologna	13 =	9 +	4		
Firenze	34 =	25 +	9		
Milano	17 =	9 +	8		
Roma	91 =	76 +	15		
Torino	14 =	13 +	1		
Trieste	20 =	17 +	3		
Venezia	32 =	29 +	3		
Others	111 =	100 +	11		
LUXEMBOURG G.D.			25 =	22 +	3
Luxembourg	20 =	17 +	3		
Others	5 =	5 +	0		
MALTA			23 =	23 +	0
MONACO			25 =	16 +	9
NETHERLANDS			385 =	239 +	146
Amsterdam	108 =	66 +	42		
Den Haag	83 =	60 +	23		
Noordwijk	17 =	15 +	2		
Noordwijkerhout	20 =	5 +	15		
Maastricht	30 =	18 +	12		
Rotterdam	26 =	10 +	16		
Others	101 =	65 +	36		
NORWAY			101 =	77 +	24
Bergen	14 =	12 +	2		
Oslo	50 =	32 +	18		
Others	37 =	33 +	4		
POLAND			43 =	37 +	6
Warszawa	17 =	16 +	1		
Others	26 =	21 +	5		
PORTUGAL			69 =	66 +	3
Lisboa	38 =	35 +	3		
Others	31 =	31 +	0		
SPAIN			294 =	167 +	127
Barcelona	70 =	50 +	20		
Madrid	151 =	63 +	88		
Others	73 =	54 +	19		
SWEDEN			159 =	131 +	28
Goteborg	15 =	11 +	4		
Stockholm	80 =	65 +	15		
Others	64 =	55 +	9		

SWITZERLAND				318 =	276 +	42
Basel	17 =	10 +	7			
Berne	12 =	12 +	0			
Genève	166 =	161 +	5			
Lausanne	26 =	16 +	10			
Montreux	13 =	9 +	4			
Zurich	26 =	20 +	6			
Others	58 =	48 +	10			
TURKEY				42 =	34 +	8
Istanbul	21 =	18 +	3			
Others	21 =	16 +	5			
UK				722 =	397 +	325
Bath	15 =	4 +	11			
Birmingham	23 =	12 +	11			
Brighton	20 =	10 +	10			
Cambridge	26 =	11 +	15			
Edinburgh	32 =	18 +	14			
Glasgow	45 =	20 +	25			
Harrogate	11 =	3 +	8			
London	268 =	150 +	118			
Manchester	19 =	4 +	15			
Nottingham	11 =	5 +	6			
Oxford	20 =	11 +	9			
Southampton	11 =	1 +	10			
York	14 =	5 +	9			
Others	207 =	143 +	64			
USSR				87 =	71 +	16
Moskva	34 =	31 +	3			
Others	53 =	40 +	13			
YUGOSLAVIA				76 =	59 +	17
Beograd	12 =	8 +	4			
Dubrovnik	20 =	16 +	4			
Ljubljana	14 =	10 +	4			
Others	30 =	25 +	5			
OTHERS				3 =	3 +	0

TOTAL EUROPE				5225 =	3586 +	1639
<i>TOTAL</i>						
AFRICA				355 -	328 +	27
AMERICA				1642	1199 +	443
ASIA				1096 =	719 +	377
AUSTRALIA				186 -	143 +	43
EUROPE				5225 =	3586 +	1639
NOT DETERMINED				55 =	55 +	0
				8559 -	6030 +	2529



### The Role of NGOs in African Recovery

Non-governmental organizations (NGOs) played a vital role in African recovery efforts during the UNPAAERD period, their humanitarian focus and grassroots presence making them indispensable to Africa's development. The growing role of NGOs reflected changing development priorities, with the emphasis shifting away from large-scale capital projects towards an approach which is more people-centred and more concerned with enabling the development of "human resources" — an approach in which NGOs, both in the North and in Africa, have gained considerable experience and insight. The UN Special Session on Africa in 1986, which representatives from more than 200 African and Northern NGOs attended, played a catalytic role in facilitating the emergence of African NGOs on to the world stage, and in giving enhanced credibility and legitimacy to the emergent African NGO community.

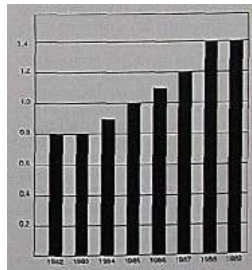
- Indigenous African NGOs built up considerable experience of effective people-focused development

projects and programmes. Their capacity to foster popular participation and mobilization for development enabled them to contribute significantly to the formulation and implementation of development policies, particularly those oriented towards the poorest groups.

- Financial flows from Northern NGOs became an increasingly important element of the total resource picture for Africa during the UNPAAERD years. According to the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), net grants from NGOs rose from less than \$1 bn in the first half of the 1980s to \$1.4 bn in 1989, more than half of total private flows to Africa.
- In addition, in the latter part of the UNPAAERD period, Northern NGOs were channelling some \$1.5 bn a year to Africa from public funds. In this period, some 45 per cent of total NGO-mobilized resources were going to Africa and, as grants, were contributing very positively to the region's resource gap.

» NGOs have been key players in responding to Africa's many emergencies during the 1986-90 period. Able, in many instances, to assist where inter-governmental agencies have been prevented from working, NGOs have contributed significantly in terms of food, medical support, shelter and other logistical services to easing suffering in regions devastated by war, famine or other natural disasters.

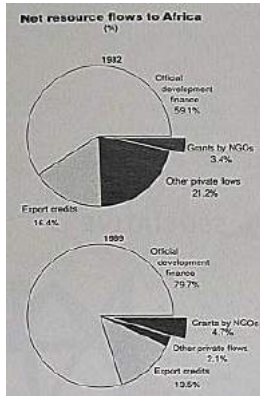
Net grants to Africa from NGOs (\$bn)



The NGO contribution to Africa's recovery and development during UNPAAERD has been multifaceted : in addition to mobilizing resources for development projects and programmes in Africa and contributing humanitarian assistance in emergency situations, NGOs also played an influential role in donor countries, undertaking education and advocacy work which sought more responsive action by bilateral and multilateral donor to meet the development needs of African people. In this effort, the UN Non-Governmental Liaison Service (NGLS) played a vital role in facilitating NGO participation in UNPAAERD and also in keeping the NGO community abreast of the international policy dialogue on Africa.

In addition to mobilizing public opinion around such issues as aid flows and debt reduction, NGOs, both African and non-African, have frequently been the source of new insights on development policies and approaches. Through national, regional, international and multilateral processes, such as UNPAAERD, NGOs engaged in advocacy work in support of development policies and approaches which reflected these insights. Priority issues for NGO work have included resource flows to Africa and Africa's debt burden, popular participation, African food security, women's contribution to Africa's development, peace issues, alternative sustainable development policies, improving the image of Africa in the North and responding to the political and economic marginalization of Africa in the international arena.

NGOs welcomed the overall thrust of UNPAAERD event though it fell disappointingly short of their expectations with regard to firm commitments by donors towards increasing resource flows for Africa. This not-



withstanding, NGOs, African and Northern, have sustained and increased their involvement in processes and events set in motion by the implementation of UNPAAERD.

An NGO-inspired event during the implementation of the UNPAAERD period was the joint UN-NGO Conference on Popular Participation in African Recovery and Development which took place in Arusha, Tanzania, in February 1990. It was jointly planned, sponsored, financed and executed by NGOs and UN agencies and was possibly the first in which UN agencies, governments and NGOs participated on an equal footing.

The conference marked a watershed in UN-NGO collaboration, bringing together the largest number of African development NGOs ever assembled on the continent. The adoption of the African Charter on Popular Participation, which was subsequently endorsed by both the Organ-

ization of African Unity and the UN General Assembly, was a substantial achievement, providing a policy base and framework for follow-up in Africa, the developed countries and the multilateral system (see *Transnational Associations* nr 3, 1990, 163-169).

#### Priorities for the 1990s

UNPAAERD has provided impetus for an improved working relationship between African and Northern NGOs. The African Charter on Popular Participation recommends that Northern NGOs utilize African expertise to the full in both project and advocacy work; it also urges Northern NGOs to strengthen their own capacity to monitor governments and donor agencies in order to render them accountable for their actions and policies towards Africa.

In their review of UNPAAERD, African and non-African NGOs list a number of areas for priority action for African governments and the international community. These include:

- Immediate establishment of the regional and national follow-up mechanisms for implementing the Arusha Charter on Popular Participation.
- The cancelling of all official debt — both bilateral and multilateral — of African countries.
- The adoption of economic adjustment programmes which are designed by Africa and which respect the values, needs, culture and aspirations of African people.
- Measures to assist African countries in diversifying their economies.
- And ending, war and conflict in the region. On this point, NGOs have called for a UN-sponsored international conference on ways to control the arms trade.

## Vers un printemps des coopératives ?

Panacée hier, bouc émissaire aujourd'hui? Dans les circonstances difficiles que traversent la plupart des pays africains, le mouvement coopératif ne manque pas de détracteurs.

Nombre de gouvernements pris

dans l'état de la rigueur veulent se débarrasser du fardeau encombrant d'un secteur jusqu'ici largement encouragé et subventionné. Certains économistes et spécialistes du développement soutiennent que les co-

opératives ont échoué en Afrique et doivent être remplacées par d'autres outils plus performants. Les «coopérateurs» eux-mêmes, surtout dans le milieu rural, tendent de plus en plus à contester — voire à rejeter — des mo-

dées le plus souvent imposés de l'extérieur, qu'ils jugent responsables de la dégradation de leurs revenus et de leurs conditions de vie.

Cependant, plus que jamais les coopératives s'avèrent indispensables pour la promotion de la grande masse des populations rurales et urbaines en Afrique, affirme M. Emmanuel Kamdem, fonctionnaire spécialiste de ces questions au BIT. La crise dans le continent noir « peut être réduite considérablement si les populations sont organisées sous forme de coopératives ou de tous autres groupements autonomes du même type », estimait dès 1988 la Conférence régionale africaine de l'OIT réunie à Harare (Zimbabwe).

Les faits observés sur le terrain viennent conforter ces opinions. Non seulement le nombre de coopératives ne diminue pas en Afrique, mais on constate un véritable engouement pour la «solution coopérative» dans plusieurs secteurs d'activité ou catégories de population jusqu'ici peu concernés: artisans du secteur non structuré, femmes du milieu rural, jeunes tentés par l'aventure de l'auto-emploi.

Les syndicats eux-mêmes, conscients de la pénurie d'emplois salariés, encouragent leurs membres à créer des entreprises coopératives susceptibles de rendre des services et de générer des revenus dans des secteurs tels que le logement, l'agro-alimentaire ou les transports. En 1989, l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) a organisé à Accra (Ghana), avec l'aide du BIT, un séminaire visant à aider les responsables syndicaux à mieux formuler et gérer leurs projets de développement coopératif.

Par ailleurs, nombre de coopératives établissent des liens avec les organisations nationales d'employeurs, susceptibles de les aider à accroître leur compétitivité dans une économie où la privatisation est à l'ordre du jour.

En fait, les coopératives se rencontrent dans pratiquement tous les pays d'Afrique et dans une très large gamme d'activités: production — notamment agricole —, consommation, épargne et crédit, logement, assurance, etc. Les coopératives rurales, sans doute les plus nombreuses, ont ceci d'original qu'elles constituent les seules institutions permettant à leurs membres d'avoir accès à certains services indispensables à la fois aux

ménages et aux activités économiques; au Botswana, par exemple, une large part des biens de consommation des zones rurales est fournie par les coopératives. Pour les petits agriculteurs, à qui les intermédiaires achetaient leurs récoltes à des prix souvent bien inférieurs à leur valeur réelle, la commercialisation coopérative des produits représente un avantage incontestable.

Les coopératives rurales ne sont pourtant pas devenues les «instruments de développement» espérés par les gouvernements. La plupart d'entre elles fonctionnent au-dessous du niveau de viabilité économique et le degré de participation des coopérateurs, en grande majorité analphabètes, est extrêmement faible.

Pourquoi cet échec relatif? Il faut d'abord en chercher les raisons dans l'histoire de l'implantation des coopératives en Afrique, selon M. Kamdem. Introduites par les colonisateurs, soit pour servir leurs intérêts sur place, soit pour livrer les produits agricoles bruts (café, cacao, coton...), elles constituaient des greffes artificielles dans un environnement social et culturel non préparé à les recevoir. Après les indépendances, les fonctionnaires d'Etat ont remplacé les colons européens et la situation des «coopérateurs» ne s'est guère améliorée. Elle s'est même détériorée quand on a obligé le paysan à remplacer les cultures vivrières qu'il consommait par des cultures d'exportation qu'il ne consomme pas et dont la commercialisation lui échappe en raison de sa complexité.

«Il est vrai, concède M. Kamdem, que les cultures dites de rente ont permis, dans certains cas, d'augmenter le revenu monétaire des populations, mais cette augmentation n'a pas toujours compensé la baisse des quantités de produits autoconsommés et la dépendance alimentaire s'est accrue». Par ailleurs, les coopératives africaines vivent actuellement dans un environnement de crise économique qui vient aggraver leur problème crucial de gestion.

Cependant, les difficultés et les échecs enregistrés dans ce domaine « sont dus à la mauvaise approche et non au concept coopératif lui-même », soutient M. Kamdem. Ce qui importe — et qui a été trop négligé — c'est que les coopérateurs se sentent et soient réellement responsables de la gestion de leur entreprise

collective. Or le processus de libéralisation entrepris par les Etats dans le cadre de l'ajustement structurel crée justement les conditions d'un meilleur respect de cet impératif. L'initiative est encouragée et l'influence des autorités publiques dans les structures coopératives tend à diminuer.

Si les coopératives africaines deviennent — ou redeviennent — effectivement des entités économiques indépendantes, gérées démocratiquement et exclusivement par les seuls membres qui sont en même temps des copropriétaires, des clients et (ou) des fournisseurs, il ne fait aucun doute que leurs résultats économiques s'amélioreront rapidement. En effet, étant donné la faiblesse — tant qualitative que quantitative — des moyens de production individuels en Afrique, l'entreprise collective, grâce à l'effet des économies d'échelle, possède un avantage incontestable. En outre, les bénéfices qu'elle réalise sont intégralement répartis entre les membres ou réinvestis dans l'entreprise.

Autre avantage, décollant celui-là directement de l'application des programmes d'ajustement structurel: la privatisation de la commercialisation des produits d'exportation donne la possibilité aux coopératives d'une certaine taille d'exporter directement leurs produits, éliminant l'intermédiaire coûteux et improductif que constituaient les «offices de commercialisation des produits de base».

Ces avantages ne pourront toutefois être mis à profit, rappelle M. Kamdem, que si les pouvoirs publics, avec la participation des partenaires sociaux et des coopérateurs eux-mêmes, savent créer les conditions de la réussite: une législation coopérative adaptée, une politique de développement économique et de fixation des prix favorable, des services d'appui et de commercialisation efficaces et, par-dessus tout, une formation des coopérateurs à tous les niveaux.

Dans ces différents domaines, la coopération internationale — celle de l'OIT en particulier — continuera à appuyer les efforts des pays africains dans l'espoir que «le printemps des coopératives», avec le renouveau de la démocratie, annoncera enfin, pour tout le continent l'avènement des jours meilleurs.

(Supplément au bulletin «Informations OIT», n° 3, 1991)

## Profit By Strengthening Nonprofits

by Peter F. Drucker \*

America needs a new social priority: to triple the productivity of the nonprofits and to double the share of gross personal income — now just below 3% — they collect as donations. Otherwise the country faces, only a few years out, social polarization.

Federal, state and local governments will have to retrench sharply, no matter who is in office. Moreover, government has proved incompetent at solving social problems. Virtually every success has been achieved by nonprofits.

The great advances in health and longevity have been sponsored, directed and in large part financed by such nonprofits as the American Heart Association and the American Mental Health Association. Whatever results there are in the rehabilitation of addicts are owed to such nonprofits as Alcoholics Anonymous, the Salvation Army and the Samaritans. The schools in which inner-city minority children learn the most are parochial schools and those sponsored by some Urban League chapters. The first group to provide food and shelter to the Kurds fleeing from Saddam last spring was an American nonprofit, the International Rescue Committee.

### Double Rehabilitation

Many of the most heartening successes are being scored by small, local organizations. One example: The tiny Judson Center in an industrial suburb of Detroit gets black women and their families off welfare while simultaneously getting severely handicapped children out of institutions and back into society.

Judson trains carefully picked welfare mothers to raise in their homes, for a modest salary, two or three crippled or emotionally disturbed kids. The rehabilitation rate for the welfare mothers is close to 100%, with many of them in five years or so moving into employment as rehabilitation workers. The rehabilitation rate for the children, who otherwise would be condemned to lifetime institutional confinement, is about 50%; and

every one of these kids had been given up as hopeless.

The nonprofits spend far less for results than governments spend for failures. The cost per pupil in the New York Archdiocese's parochial schools — 70% of whose students stay in school, stay off the streets and graduate with high literacy and salable skills — is about half that in New York City's failing public schools.

Two-thirds of the first-offenders paroled in Florida into the custody of the Salvation Army are "permanently" rehabilitated — they are not indicted for another crime for at least six years. Were they to go to prison, two-thirds would become habitual criminals. Yet a prisoner costs at least twice as much per year as a parolee in the custody of the Salvation Army.

The Judson Center saves the state of Michigan \$100,000 a year for each welfare mother and her charges — one-third in welfare costs and two-thirds in the costs of keeping the children in institutions.

Though the majority of the students in private colleges and universities get some sort of financial aid, their parents still pay more than do the parents of students in state universities and colleges. But the state-university student's education actually costs a good deal more than that of the student in a private nonprofit institution — with the difference paid by the taxpayer.

The nonprofits have the potential to become America's social sector — equal in importance to the public sector of government and the private sector of business. The delivery system is already in place: There are now some 900,000 nonprofits, the great majority close to the problems of their communities. And about 30,000 of them came into being in 1990 — practically all dedicated to local action on one problem: tutoring minority children; furnishing ombudsmen for patients in the local hospital; helping immigrants through government red tape.

Where 20 years ago the American middle class thought it had done its social duty by writing a check, it increasingly commits itself to active doing as well. According to the best

available statistics, there are now some 90 million Americans — one out of every two adults — working as "volunteers" in nonprofits for three hours a week on average; the nonprofits have become America's largest "employer".

Increasingly these volunteers do not look upon their work as charity; they see it as a parallel career to their paid jobs and insist on being trained, on being held accountable for results and advancement to professional and managerial — though still unpaid — positions in the nonprofit. Above all, they see in volunteer work access to achievement, to effectiveness, to self-fulfillment, indeed to meaningful citizenship. And for this reason there is more demand for well-structured volunteer jobs than there are positions to fill.

Some observers believe that, within 10 years, two-thirds of American adults — 120 million — will want to work as nonprofit volunteers for five hours a week each, which would mean a doubling of the man- and woman-power available for nonprofit work.

And the nonprofits are becoming highly innovative. When some friends and I founded the Peter F. Drucker Foundation for Non Profit Management a year ago, we planned as our first public event a \$25,000 award for the best innovation that would "create a significant new dimension of non profit performance". We hoped to receive 40 applications. We received 809 — and most were deserving of a prize.

The actual award went to the Judson Center, but the big nonprofits are as innovative as the small fry in many cases. With several billion dollars in revenue, Family Service America — headquartered in Milwaukee — has become bigger than a good many Fortune 500 companies; it now is probably the biggest American nonprofit next to the Red Cross. It has achieved its phenomenal growth in part through contracting with large employers such as General Motors to help employee families with such problems as addiction or the emotional disorders of adolescent children.

For the nonprofits' potential to become reality, three things are

\* Mr. Drucker is a professor of social sciences at the Claremont Graduate School in California.

needed. First, the average nonprofit must manage itself as well as the best-managed ones do. The majority still believe that good intentions and a pure heart are all that are needed. They do not yet see themselves as accountable for performance and results. And far too many splinter their efforts of waste them on non-problems and on activities that would be done better — and more cheaply — by a business.

Second, nonprofits have to learn how to raise money. The American public has not become less generous — there is little evidence of the "compassion fatigue" nonprofit people talk about. In fact, giving has been going up quite sharply these past few years — from 2.5 % of personal income to 2.9 %. Unfortunately, a great many nonprofits still believe that the way to get money is to hawk *needs*. But the American public gives for *results*. It no longer gives to "charity"; it "buys in". Of the charitable appeals most of us get in the mail every week, usually just one talks of results — the one that gets our check.

The nonprofits will have to get the additional money they need primarily from individuals — as they always have. Even if there is government

money — mainly via vouchers, I expect — and money from companies, they can supply only a fraction of what is needed.

Finally, America needs a change in the attitude of government and government bureaucracies. President Bush has spoken glowingly of the importance of the nonprofits as the "thousands of points of light". If he really believes this, he should propose allowing taxpayers to deduct \$1.10 for each dollar they give to nonprofits as a cash donation. This would solve the nonprofits' money problems at once. It also could cut government deficits in the not-so-very-long run — for a well-managed nonprofit gets at least twice the bang out of each buck that a government agency does. Some of the voucher programs already enacted cut public school budgets, since some of the district's per-pupil spending moves with the child into the private sector.

Instead of such a policy, however, the IRS makes one move after the other to penalize and to curtail donations to nonprofits — and the tax collectors of the big states are all doing the same. Each of these moves is presented as "closing a tax loophole"; in fact, none has yielded a

penny of additional revenue and none is likely to do so.

#### **First Line of Attack**

The real motivation for such actions is the bureaucracy's hostility to the nonprofits — not too different from the bureaucracy's hostility to markets and private enterprise in the former Communist countries. The success of the nonprofits undermines the bureaucracy's power and denies its ideology. Worse, the bureaucracy cannot admit that the nonprofits succeed where governments fail. What is needed, therefore, is a public policy that establishes the nonprofits as the country's first line of attack on its social problems.

In my 1969 book "The Age of Discontinuity" I first proposed "privatization", only to have every reviewer tell me that it would never happen. Now, of course, privatization is widely seen as the cure for modern economies mismanaged by socialist bureaucracies. We now need to learn that "nonprofitization" may for modern societies be the way out of mismanagement by welfare bureaucracies.

*(The Wall Street Journal Europe,*  
December 27-28, 1991)

## **Commonwealth NGOs on the summit agenda**

This year, the Commonwealth Foundation celebrates its 25th anniversary and leaders in Harare extended warm congratulations on its successful promotion of co-operation among professional associations and non-governmental organisations. At the same time, leaders requested voluntary and other non-governmental organisations to play their full part in promoting the Commonwealth's new objectives as set out in the Harare Declaration and urged them to seize the opportunities for action provided by the new objectives.

It was recognised that bodies such as the Commonwealth Parliamentary Association had made a valuable contribution to the well-being of the Commonwealth, by facilitating co-operation and by establishing links between peoples and organisations in member countries. Recommenda-

tions from the first Commonwealth NGO Forum were welcomed at CHOGM, which considered them to be constructive proposals for promoting NGO-government linkages, NGO collaboration and the strengthening of NGOs in post-apartheid South Africa.

Additionally, it was agreed that the increasing number and range of professional associations require more assistance for organisational development, exchanges and information sharing among them, and proposals which had been remitted from the Sydney Conference of Professionals held in 1990 were accepted.

Two areas — business and academic research — have been identified for immediate future action. Business groups throughout the Commonwealth are already looking into the possibility of establishing a Com-

monwealth Association of Business Organisations and leaders saw opportunities for this group to assist in developing trade and facilitating the promotion of investment and the transfer of technology. Regarding research and study of Commonwealth affairs, a proposal to establish a Commonwealth Issues Research Network to promote research and information exchanges by academics throughout the Commonwealth was welcomed by leaders.

The Harare Meeting underlined the support which Commonwealth governments now give to the increasingly important work being done by professional and non-governmental organisations.

*(Commonwealth Currents,*  
Dec 1991-Jan 1992)



## New... Plans... Creations... New... Plans... Creations... New... Plans...

On Monday 4 November 1991 at the Maison des Associations Internationales, 40 Rue Washington, Brussels, the European Social Action Network (ESAN) was launched. This event was attended by over 100 national social welfare non governmental organisations from European Community member countries and Eastern Europe.

The organisation has been established to advocate for a more coherent European social policy across the E.C. and to promote the role of non governmental organisations in partnership with national and E.C. governments in developing an equitable and responsive European welfare state.

Dirk Jarre, President of the coalition stated that the new organisation is particularly concerned to advocate for European wide social policy and legislation to combat discrimination and disadvantage amongst the marginal groups and regions of Europe; to promote the voice of citizen organisations and social welfare consumers; and to campaign for a closer integration of social and single market in 1992. ESAN is the first broadly based coalition of social welfare organisations in the E.C. and is concerned to work with the European Parliament and Commission on developing a new political agenda for social action in Europe.

ESAN, rue du Trône 98,  
1050 Bruxelles, Belgique.  
Tel. +32.2.512 74 11.  
Fax: +32.2.512 66 73

(Press release)

A l'initiative de la CEE, Américains, Russes, Japonais et Européens, réunis à Bruxelles, ont décidé, mercredi 11 mars 1992, la création d'un Centre international pour la science et la technologie (CIST) à Moscou, chargé d'éviter que des savants de l'ex URSS spécialisés dans les armements de destruction massive n'émigrent vers des pays peu recommandables.

Les quatre principaux protagonistes de l'entreprise (CEE, Etats-Unis, Japon, Russie), après avoir souligné que ce nouveau club était ouvert à tous les pays de bonne volonté, ont

affirmé leur volonté d'agir sans tarder: un accord devrait être formellement signé fin mars, et le Centre devenir opérationnel dès le début de l'été.

Les conditions de fonctionnement du Centre ainsi que ses missions seront précisées dans les semaines à venir. Il serait dirigé par un conseil d'administration où siègeraient les représentants des principaux donateurs. A l'échelon inférieur, un comité de gestion sera chargé de sélectionner les projets et de superviser leur mise en œuvre.

Le Centre proposera des activités d'assistance, de formation, bref de reconversion, aux scientifiques que les Occidentaux souhaitent ne pas voir se disperser dans la nature. L'idée étant de fournir l'occasion aux savants et ingénieurs soviétiques de continuer à exercer leur activité dans leur pays, le Centre, sans être pour autant une installation de recherche, devra également piloter des programmes, par exemple de dénucléarisation ou de reconversion de l'industrie d'armement.

(Le Monde, 13 mars 1992)

\*

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la Bulgarie, de la République fédérative tchèque et slovaque, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie et le représentant de l'Union soviétique, se sont réunis à Bruxelles le 20 décembre 1991 afin de poursuivre le processus de liaison diplomatique régulière déjà amorcé et de construire un authentique partenariat entre l'Alliance de l'Atlantique Nord et les pays d'Europe centrale et orientale. Cette réunion inaugurale du Conseil de coopération nord-atlantique marque une étape historique dans leurs relations.

A la suite de la proposition formulée par l'Alliance au Sommet de Rome, les ministres sont convenus de se fonder sur le mécanisme de liaison existant entre eux pour établir des relations plus institutionnelles de consultation et de coopération sur des questions politiques et de sécurité et, en particulier, de tenir:

- des réunions annuelles avec le Conseil de l'Atlantique Nord, au niveau ministériel, au sein d'un conseil de coopération nord-atlantique;
- des réunions bimestrielles du Conseil de l'Atlantique Nord avec les partenaires de la liaison, au niveau des ambassadeurs, à compter de février 1992;
- des réunions supplémentaires du Conseil de coopération nord-atlantique au niveau ministériel, ou du Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente avec les ambassadeurs des partenaires de la liaison, si les circonstances l'exigent;
- des réunions périodiques de comités subordonnés de l'OTAN avec des représentants des partenaires de la liaison. Ces réunions intéresseront notamment le Comité politique et le Comité militaire et, sous l'égide de ce dernier, d'autres autorités militaires de l'OTAN, de même que le Groupe consultatif de la politique atlantique. Les réunions annuelles du Conseil de coopération nord-atlantique se tiendront en règle générale à Bruxelles, à l'occasion de la réunion ministérielle d'automne du Conseil de l'Atlantique Nord, des exceptions n'étant pas exclues. A l'invitation du gouvernement de la Norvège, la prochaine réunion annuelle se tiendra à Oslo, au mois de juin 92.

(Revue de l'OTAN, fév. 1992)

On the 10th of December 1991, the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights recommended that the 1993 World Conference on Human Rights explore the establishment of a High Commissioner for Human Rights and the creation of an International Court for Human Rights.

The Committee's recommendations came as it discussed its contribution to the preparatory process of the World Conference to be held in Berlin. After adoption of the Committee's report to the Economic and Social Council, the recommendations

will be submitted to the World Conference's Preparatory Committee, which is to hold its second session in the spring of 1992.  
(UN Information Service, HR/2994, 10 Dec 1991)

ASEAN top leaders ended their two-day summit meeting — the fourth — in Singapore on January 28, 1992 with an agreement to form a free trade area (AFTA) and other decisions on political and economic cooperation.

Thai Prime Minister Anand Panyarachun, who earlier proposed the free trade area concept for ASEAN, said in his closing statement that it is "a new chapter for Southeast Asia".

The ASEAN leaders agreed to establish a free trade area, reducing tariffs to 5 percent or less within 15 years from January 1, 1993 "to further accelerate joint efforts in enhancing intra-ASEAN economic cooperation".

The new free trade area arrangement will apply to manufactured products including capital goods and processed agricultural products, and will initially cover 15 sectors including chemicals, fertilizer, textiles and electronics.

The declaration, known as Singapore Declaration of 1992 charts basic directions for future cooperation among members with an umbrella agreement spelling out ways to enhance economic cooperation links in various areas including trade and investments.

They also signed a separate accord on a "Common Effective Preferential Tariff" scheme to be used as a key mechanism in implementing AFTA.

The leaders of the six member countries — Brunei, Indonesia, Malaysia, Philippines, Singapore and Thailand — boldly agreed to "move toward a higher plane of political and economic cooperation to secure regional peace and prosperity". They pledge to "seek avenues to engage member states in new areas of cooperation in security matters". The topic was formerly viewed as taboo by ASEAN which was founded in 1967 at the height of the Vietnam war.

Business leaders of ASEAN welcomed the agreement to create

AFTA although some urged faster tariff cuts among the six member countries. "Otherwise, 15 years is a long time and the impetus and enthusiasm could be lost and others would catch up on us" is the collective quote of a number of ASEAN-Chambers of Commerce and Industry leaders especially identified from Singapore.

Some countries like the Philippines believe that the lowering to 20 % or below the duty rates set under the Common Effective Preferential Tariff (CEPT) called for to pave the way for AFTA, can be implemented within an 8-year period starting January 1, 1993.

(CACCI Profile, Feb 1992)

The United Nations University is expected to open an Institute for New Technologies (INTECH) in Maastricht, The Netherlands, in March of 1992.

The Institute will be the third research and training centre to be established by the UNU. Its initial focus will be on the implications of biotechnologies and micro-electronics for the development strategies of developing countries and its activities will be carried out in co-operation with institutions in both the developing and the industrialized countries. INTECH will draw on the work of economists, political scientists and sociologists and will provide training in technology forecasting and assessment for third world nationals.

The Government of the Netherlands has made an initial contribution of about \$14 million towards the running of the centre.

(UN Centre for Science and Technology for Development, Fall 1991)

\*

Une vingtaine d'académies, mouvements de scientifiques pour le désarmement nucléaire, architectes et ingénieurs pour une responsabilité sociale ont adhéré à l'International Network of Engineers and Scientists for global responsibility (INES), né à Berlin le 29 novembre 1991. Des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique (USA et Canada), d'Europe de l'Est et de l'Ouest sont déjà représentés, à titre individuel par une bonne trentaine de membres fondateurs.

Les objectifs de INES sont de

"comprendre et faire comprendre les changements de notre société et leurs conséquences pour l'avenir de tous: croissance démographique, rivalités militaires et économiques qui compromettent le développement équilibré et durable de l'humanité en exploitant d'une manière déraisonnable les ressources de la planète".

Le siège provisoire d'INES est à Hambourg et est animé par les professeurs Hartwig Spitzer et Ulrike Beisiegel. Adresse: c/o Naturwissenschaftlicher Initiative Verantwortung für den Frieden, Tegethofstrasse 7, D-2000 Hamburg 20.

(AMPGN-Nouvelles 1991, n° 36)

En décembre 1991 a été fondé à Bruxelles l'association Eurosopia. De nature internationale, l'association se donne pour objectif de contribuer à maintenir et développer une attitude d'ouverture au monde, notamment dans la période actuelle de mutation sociale et politique, de contribuer à l'Europe des gens, de réagir aux attitudes d'auto-recentrage" des sociétés développées, de susciter, promouvoir et maintenir une attitude "extra-muros" d'ouverture du monde, notamment aux groupes, régions, pays isolés dont le développement et la reconnaissance sont difficiles, de proposer et de soutenir tout projet — projet d'entreprise, individuel, associatif — prenant acte de l'interdépendance, de maintenir un éveil constant des différents publics aux significations profondes des actes et événements, d'ajouter une valorisation humaine à tout projet commercial ou culturel porteur implicite de progrès et susceptible d'élargissement.

L'association fait appel, en terme de partenariat, aux techniques confirmées en communication, recueil d'information, promotion.

Elle consiste notamment dans:

- l'établissement de plans d'action et la promotion des projets les plus aptes à répandre l'esprit d'ouverture;
- la publication dans la presse des pays d'Europe d'analyses comparatives des tendances et valeurs de société à partir de consultations périodiques des publics nationaux et utilisant l'événement et l'actualité (fonction "miroir");
- des manifestations, concours, émissions et débats radio-TV inter-

européens consécutifs à ces consultations (fonction "tribune" et fonction "scène").

Elle agit dans deux directions:

— Une orientation "intra-européenne", au travers d'une action concernant les relations inter-européennes (établissement d'un "liant" face au "choc" des cultures).

— Une orientation "extra-européenne", par une action de conscientisation et de coopération au plan de la communication et de l'établissement de "proto-projets" et de stratégies de communication et de développement.

Le conseil de direction provisoire comprend 22 noms surtout de nationalité française. Le siège social est établi: c/o FAIB, rue Washington 40, B-1050 Bruxelles; le siège exécutif provisoire: 5 rue Christine, Paris 6°. Tél. 43 25 59 60. (Communiqué)

\*

Action in International Medicine (AIM), an organization of 76 colleges and academies of medicine and other health professions based in 27 countries, held its first world assembly in Toronto, August 25th-28th, 1991, at the Koffler Institute hosted by the University of Toronto. Although only founded as a charitable organization in November 1988, under the able leadership of its chairman, Sir Gordon Wolstenholme, former Director of the Ciba Foundation, AIM has attracted the membership of many professional organizations interested in world health, especially those involved in training and education. The objective of the AIM Assembly was to agree upon plans to promote the infrastructure development for the delivery of health care around the world, AIM'S focus, as differing from other organizations working in the field, is upon the frontline professional health worker at the district level in developing countries.

\*

Extracts from the final declaration, called "Toronto Declaration on Global Health Care" adopted by the meeting:

"In the case of professional organizations, we encourage their members to seek ways of improving the education and training of all health profes-

sionals working with deprived populations.

In the case of institutions such as hospitals and schools for health professionals, we shall assist them to develop links with their counterparts in other countries with the objective of improving the coverage and quality of health care generally.

In the case of individuals, we urge them to use every means at their disposal, be they professional, technical or financial, to bring about the provision of health care where it is absent and its improvement when it is inadequate. This could include personal service in teaching and in management, wherever this will strengthen local aptitudes.

In the case of governments, we shall, if invited, assist them

— to strengthen their capacity to establish priorities based on improved information and research about their own needs and resources;

— to embrace the concept of District Health Systems in the provision and integration of health care for their communities;

— to encourage productive cooperation between the State and Non-Governmental agencies in respect of the provision of health care and of related education and training programs."

The 87 Assembly participants came from 23 countries.

A Bulletin, the first issue of which is dated January 1992, is now published quarterly. Correspondence to the Bulletin should be addressed to: Leda M. McKenry, PhD RN, Editor, School of Nursing, University of Massachusetts, Amherst House, Amherst, MA 01003 USA. Tel.: (413) 545-2703. Fax: (413) 545-0086.

AIM headquarters are located : Windeyer Building, 46 Cleveland Street, London W1P 6DB, United Kingdom. Tel. : +44 (0) 71-636-3610. Fax: +44 (0) 71-636-3612.

(AIM Bulletin, vol 1, nr 1)

\*

A Bruxelles, des avocats ont décidé de troquer l'attaché-case contre la valise et de sortir de leurs habitudes. Avocats sans frontières est né, officiellement le 24 janvier 1992 au cours d'une cérémonie présidée par M<sup>e</sup> Xavier Magnée, bâtonnier de Bruxelles. Inspiré de la philosophie

de « Médecins sans frontières », «Avocats sans frontières» se propose d'intervenir partout où les avocats se retrouvent placés dans des situations les empêchant de plaider en toute liberté. Il n'est plus possible, estime l'association, d'abandonner sans défense juridique les victimes des violations des droits de l'homme.

L'initiative est née de M<sup>e</sup> Pacere, bâtonnier au Burkina-Fasso, mais sa concrétisation est l'œuvre de l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles. Ses fondateurs veulent mettre en route une structure qui permettra l'envoi d'avocats indépendants et compétents dans le monde entier pour réaffirmer le principe sacré du respect des droits de la défense.

Les rapports tant d'Amnesty que de la Fédération internationale des droits de l'homme constitueront sans doute les étapes obligées d'«Avocats sans frontières».

« Avocats sans frontières » s'attend bien sûr à être confrontée à des problèmes de langue, de procédure et plus fondamentalement à des difficultés d'accès aux victimes.

(Le Soir, Bruxelles, 24 janv. 92)

On the 1st May 1991, the Union of International Organizations operating in Hungary (INTERUNIO) has been set up in Budapest. The objectives are: to unite the international non-governmental social organizations operating and registered in Hungary; to assert the member organizations' interests concerning their legal and financial conditions, mutual representation of interests and the maintenance of contacts with Hungarian organs to this end; to encourage contacts with international non-governmental organizations operating in Hungary and other countries; to promote that the activities of member organizations correspond to the Hungarian legal norms and that the Hungarian legislation and enforcement of law correspond to those adopted by international law and practice.

The headquarters are located : 1024 Budapest, Ady Endre u.19.

(Communiqué)

\*

A non-governmental, non-profit think-tank has been established in Liberia called the Pan-African Devel-

opment Forum, The Forum brings together "professionals, academics, environmentalists, peace and human rights campaigners, development specialists, political activists, and others to deal with questions of development and influence the making and implementation of public policy". Its aim is to "encourage the scientific interplay of ideas for the promotion of democracy, peace, a protected environment and African economic integration". According to the Forum's chairman, the group has begun to take active part in the country's preparations for UNCED.

(Contact : Pan-African Development Forum, PO Box 3671 (Snapper Hill, 38 Ashmun St.), Monrovia, Liberia, Tel.: (231) 223 246).

(The Centre for our Common Future and the IFC, Jan 1992)

\*

The General Managers of thirteen European Major Exhibition Centres had decided, during their meeting in Madrid of 19 September 1991, to create an association and hold its Constituent General Assembly in Paris on 30-31 January 1992. E.M.E.C.A. (European Major Exhibition Centres Association, *Association des grands parcs d'expositions européens*) has the objective to bring together organizations managing European Exhibition Centres with an area of over 100 000 m<sup>2</sup> for exhibition, and which have a strong investment policy and a strong international orientation in their activities.

The Founding Members of EMECA are as follows: Bale, Foire de Bale; Barcelone, Feria Oficial Internacional de Muestras; Birmingham, The National Exhibition Centre Limited; Bruxelles, Parc des Expositions de Bruxelles; Francfort, Messe Frankfurt GmbH; Leipzig, Leipziger Messe GmbH; Londres, Earls Court and Olympia Limited; Lyon, Société d'Exploitation du Parc des Expositions de Lyon; Madrid, Institucion Ferial de Madrid; Milan, E.A. Fiera Internazionale Milano; Paris, Parc des Expositions de la Ville de Paris; Paris, Parc d'Expositions de Paris-Nord Villepinte; Utrecht, Koninklijke Nederlandse Jaarbeurs.

During their Constituent General Assembly, the Founding Members have approved the Statutes and their

Charter, which details E.M.E.C.A.'s objectives:

- 1) to help Exhibition Centres to better respond to the needs of exhibition organisers, exhibitors, trade visitors, and eventually end-users;
- 2) to improve technical and commercial information on fairs and exhibitions in Europe;
- 3) finally, to support the efforts of promoting the exhibition-medium and bringing together operators of the fair and exhibition industry, especially by passing on the specialist knowledge they have acquired at the service of exhibition operators.

E.M.E.C.A. will therefore develop studies and surveys providing clear information on exhibition centres management and activities. E.M.E.C.A.'s work will be of particular benefit to companies managing other European exhibition centres, which may then be affiliated as "Associate Members". This work may contribute to the extension of the exhibition industry network in less-developed countries.

E.M.E.C.A. is an association created in the framework of the French 1901 Law on Associations and is officially settled in Paris for a first two year period. During this period, the President of E.M.E.C.A. will be Jean-José Arroyo, Executive General Manager of Paris-Nord Villepinte Exhibition Centre, and will take charge of the secretariat. The Vice-Président Treasurer will be Philippe Levy, General Manager of "Foire de Bale". Two other Vice-Présidents have been appointed:

— Manuel Coronado, Managing Director of Madrid Exhibition Centre (IFEMA), will take charge of issues related to membership and Internal Regulations of the Association;

— Raymond Vander Zypen, General Secretary of Brussels Exhibition Centre (Parc des Expositions de Bruxelles) will follow up relations with European Administrations. E.M.E.C.A.'s Secretariat: Louis Long / Affaires Internationales du Parc d'Expositions de Paris-Nord Villepinte, BP 60004 Paris-Nord II 95970 Roissy Charles-de-Gaulle Cedex.

(General information : Cornelia Gros. Tel. : 48 63 30 94. Fax : 48 63 31 36).

(Communiqué)

The International Women's Action "Shéhérazade", which was established first in Germany during the Gulf War, calls upon "female activists and thinkers" to consider the project of a Women's World Security Council. "*Considered in practical-Utopian terms, what would a worldwide women's network, with a Women's World Security Council, look like?*" the worldwide campaign asks, recalling the experience of its Worldwide Plebiscite against War, which, within a few weeks, attracted well over 50,000 signatures from all continents at the beginning of the Gulf War. Shéhérazade is encouraging women the world over to send them ideas, articles, and essays concerning "another model of collective social responsibility against the existing world disorder".

"Shéhérazade" International Women's Action, att: Gabi Mischkowski, Johannerstr. 35-37, D-W-5000 Köln 80, Germany. Tel: (49-221) 696 357. Fax: (49-221) 693 741.

International representative : Halina Bendkowska, Helmstedter Str. 26, D-W-1000 Berlin 31, Germany. Tel: (49-30) 853 7391.

(Peace News Bulletin, nr 4/92)

\*

A l'Annexe au Moniteur Belge du 6 février 1992 sont publiés les statuts de l'Académie syndicale européenne (ASE). L'objet de celle-ci est de promouvoir des activités éducatives, des programmes et des échanges sur le plan européen au sein des syndicats affiliés à la Confédération européenne des syndicats (CES). Elle organisera des stages et séminaires pour la CES dans les domaines concernant toutes les questions relatives à l'intégration européenne dans une perspective syndicale. L'Académie bénéficie du statut d'association internationale selon la loi belge du 25 octobre 1919; son siège est établi Bd de l'Impératrice 66, bte 17, 1000 Bruxelles.

\*

Le Groupe de Sesimbra a pour objet de contribuer à la définition de stratégies politiques destinées à améliorer la situation générale de l'environnement, notamment en relation avec la politique de coopération au développement. Elle travaillera en

étroite collaboration avec "Global Legislators for a Balanced Environment - European Community" (Globe - EC). Le Groupe de Sesimbra bénéficie du régime de la loi belge du 25 octobre 1919 - Arrêté royal du 28 août 1991. Le président est M. Carlos Pimenta (Portugal), le directeur Henri Bague-nier (France), le secrétaire François Roelands du Vivier (Belgique). Le siège de l'association est établi rue du Taciturne 50, 1040 Bruxelles.

*(Annexe au Moniteur Belge,  
6 février 1992)*

A la suite de la rencontre panafricaine ONG sur l'eau et l'environnement, tenue à Abidjan du 21 au 25 octobre 1991, la création d'une Alliance panafricaine des ONG pour l'environnement et le développement (APED) a été décidée. Il s'agit

d'un front commun regroupant toutes les structures nationales, régionales et internationales pour une concertation permanente, la diffusion de l'information et l'échange d'expertise locale entre les ONG elles-mêmes et entre les ONG et les gouvernements. Le réseau de l'environnement de la Côte d'Ivoire est prêt à assumer provisoirement les tâches de l'Alliance, tout particulièrement dans la perspective de la Conférence de Rio. Un comité a été mis en place comprenant 17 personnes de 14 pays.

*(Communiqué)*

Le 27 novembre 1991 a été constituée à Bruxelles l'Association européenne des agences de développement (EURADA). Son objet est de promouvoir « une reconnaissance des agences de développement en

tant que forces et entités économiques spécifiques et de participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes de développement territorial et/ou d'assistance des entreprises et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises».

Actuellement sont membres des personnes et agences de développement, toutes de droit belge, à l'exception d'une seule: le Conseil des communes et régions d'Europe, association internationale de droit français.

L'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1991 a désigné 21 membres du conseil d'administration. Ils sont de 11 nationalités différentes (pays CEE). Le président est M. Christian Lavigne (France), le directeur M. Christian Saubens (Belgique).

*(Annexe au Moniteur Belge,  
16 janvier 1992)*

*Getting to the 21st Century. Voluntary Action and the Global Agenda.*  
by David C. Korten, Kumarian Press, 1990, 254 pages.

This book originated in a draft paper circulated by the author in 1989 to a few NGO and development practitioners, on the implications of important trends of the 1980s for US private voluntary agencies (PVOs) in the 1990s. Starting from a review of the US Agency for International Development (AID), it explores potential strategies for transformation that would allow development agencies of Southern countries to be effective in supporting a truly people-controlled and people-led local development. Voluntary action is seen as crucial in creating a form of social and institutional change not limited to PVOs, but extending to formal organisations in

government and business, where individuals may be willing to act in a voluntary capacity as global citizens in support of the public good.

As a field of the NGO sector for more than 30 years, a former faculty member of Harvard's University's graduate schools of business and public health, staff member of the Ford Foundation and adviser to the US AID, the author challenges his readers to re-examine the problems of the past and present decades: dehumanizing poverty, collapsing ecosystems, and widespread violence. He defines new directions for these organisations as well as an alternative vision of development itself to

serve as a collective, evolving process that must be grounded in grassroots experience.

International NGOs are an important existing resource that must be brought to bear in support of a global, social learning process. Most of them, however, need to change in significant ways if they are to contribute to realizing their potentials: by acknowledging the limitations of their programmes and modes of operations; by returning to the core values and commitments of their pioneers; by articulating the assumptions about the underlying causes of major problems, and by realigning their strategies accordingly.

P.G.

*SIPRI Yearbook 1991. World Armaments and Disarmament.*  
Oxford University Press, 1991, 741 pages.

What were the important developments in the military sector in 1990, and what effect did they have on peace and security? What are the prospects for a more stable international order? This twenty-second edition of the SIPRI Yearbook presents detailed information on arms and arms control issues.

This edition was prepared during a period of exceptional change in the international security scene, yet its standard pattern has proved itself still relevant.

It contains SIPRI's review of the latest developments in nuclear weapons, nuclear explosions, world mili-

tary expenditure, debt and international security, the international arms trade and arms production, chemical and biological weapons, the military use of outer space, the proliferation of ballistic missile technology, major armed conflicts, US-Soviet nuclear arms control, and conventional arms control in Europe, and presents the unique annual calendar of military activities required by the 1986 Stockholm Document. Efforts to control the arms race — in nuclear, chemical, biological, conventional and space weapons — are described, and the status of negotiations and agreements is analysed.

This latest SIPRI Yearbook also contains special studies on the fourth Review Conference of the Non-Proliferation Treaty, on new structures for the Conference on Security and Co-operation in Europe process, on the role of the United Nations in the Iraq-Kuwait conflict in 1990, and on the military mobilization in the Persian Gulf War. Its comprehensive coverage makes it an invaluable sourcebook for anyone seeking authoritative, factual information on issues of armaments and disarmament and thus for anyone interested in strategic studies, peace studies and international relations.

P.G.

# ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES

## TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS

Some items in récent issues: <i>Parmi les thèmes traités récemment:</i>		Issue number:
	<i>Numéros:</i>	
The recognition of the legal personality of INGOs <i>La reconnaissance de la personnalité juridique des OING</i>		3/1986, 3/1990, 5/1990, 6/1990.
Latin American Associations <i>Les associations latino-américaines</i>	3/1990.	6/1986, 6/1989.
INGOs tomorrow <i>L'avenir des OING</i>		3/1987, 1/1990.
INGOs' vision of education for Peace <i>L'éducation pour la paix selon les OING</i>		6/1987, 3/1989.
New social movements <i>Les nouveaux mouvements sociaux</i>	1/1990, 3/1990.	1/1988, 6/1989.
Cooperatives in today's world <i>Les coopératives dans le monde contemporain</i>	5/1990.	3/1988, 1/1990,
Voluntary work <i>Le travail volontaire</i>	4/1990, 6/1990.	2/1989, 3/1990.
Cooperation between INGOs and IGOs (Unesco, World Bank, EEC, ...) <i>La coopération entre les OING et les OIG (Unesco, Banque mondiale, CEE, ...)</i>	2/1991.	2/1990, 3/1990
INGOs' view of environmental problems <i>Les OING et les problèmes écologiques</i>	1/1990.	3/1989, 4/1989,
Humanitarian aid and humanitarian law <i>L'aide et le droit humanitaires</i>	4/1990, 2/1992.	2/1988, 6/1989,
Europe 1993		5/1990, 6/1990, 4/1991.
Language in a transnational perspective <i>Langage et transnationalité</i>		1/1991, 6/1991.
Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa <i>Au-delà de l'Etat: la société civile en Afrique</i>	3/1991	3/1991
NGOs and the Replication Trap <i>Les ONG et le piège de l'essaimage</i>		4/1991

### Forthcoming topics:

#### *Dans les prochains numéros:*

- Partnerships for a global and sustainable development  
*Partenariats pour un développement global et durable*
- NGOs and the Earth's Summit  
*Les ONG et le Sommet de la Terre*
- Social change in Eastern and Central Europe  
*L'évolution sociale en Europe centrale et orientale*

---

Articles appearing in the journal are indexed in PAIS - Public Affairs Information Service.

